

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey  
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,  
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

## SOMMAIRE

98 <sup>e</sup> liste de souscripteurs.....	477
Le Comité : La Faculté de médecine et l'hôpital français de Beyrouth.....	478
Les missions françaises en Chine.....	479
Les intérêts français en Syrie.....	481
Origine et développement des idées réformistes en Chine, par EMILE LUTZ.....	488
La révolution chinoise, par ALBERT MAYBON.....	491
Les variations du gouvernement général de l'Indochine, par ROBERT DALCAN.....	497
Chemins de fer de la presqu'île indochinoise, par le commandant LUNET DE LAJONQUIÈRE.....	499
Le mouvement arabe et la constitution ottomane..	503
Indochine. — La session ordinaire du Conseil colonial de Cochinchine. — La question du riz en Indochine. — L'industrie minière en 1910. — Les Annamites en France.....	510
Siam : Les tigres de la Jungle.....	512
Levant. — L'imam Yahia et la Porte.....	513
Extrême-Orient. — Japon : Mort du marquis Komura	513
Perse : Rupture des relations russo-persanes; envoi d'un ultimatum et de troupes. — Les Anglais dans la Perse méridionale. — Affaires intérieures. — La politique anglo-russe jugée par M. Shuster.....	514
Asie Anglaise : Enquête sur la situation des fonctionnaires civils dans les Etats confédérés malais. — Une question de main-d'œuvre dans les Etats confédérés malais. — Rapport du directeur de l'agriculture sur les plantations de caoutchouc (année 1910) dans les Etats confédérés malais et Straits Settlements.....	519
Nominations officielles.....	523
Bibliographie.....	524
<b>CARTE</b>	
Réseau des chemins de fer syriens.....	483

## 98<sup>e</sup> LISTE DE SOUSCRIPTEURS<sup>(1)</sup>

MM.

Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut.....	25 »
M.-U. Lacombe, secrétaire d'ambassade.....	50 »
Prince d'Hénin, sénateur.....	25 »
Doulcet, à Paris.....	12 »
G. Johnston, à Paris.....	25 »
Le Page, à Paris.....	12 »
J. de Marcillac, lieutenant de vaisseau.....	12 »
Louis Marin, député.....	12 »
Norès, inspecteur des colonies.....	27 »
Baron Hély d'Oissel, à Paris.....	40 »
René Pinon, à Paris.....	25 »
Comte Jean de Sayve, à Paris.....	25 »
Biblioth. des officiers du 23 <sup>e</sup> colonial.....	12 »
Blanc, capitaine du génie.....	12 »
Y. Ceillier, commissaire de la marine.....	15 »
Marquis de Chasteigner, à Tréfontaines.....	12 »
Lieut. Defontaine, de l'infanterie coloniale....	12 »
Lieutenant Gras, du 1 <sup>er</sup> étranger.....	15 »
Génie, capitaine d'état-major.....	12 »
Jules Lemetter, industriel.....	12 »
Capitaine J. Labbé, de l'infanterie.....	12 »
Commandant Poideloüe, à Toulon.....	12 »
Christian Schefer, à Versailles.....	25 »
Lieut. de Cabarrus, de l'infant. coloniale.....	15 »
* L. Einstein, à Florence.....	20 »
F. Georges-Picot, secrétaire d'ambassade.....	12 »
Bouzat, administrateur en Indochine.....	12 »
Toussaint, magistrat à Tananarive.....	15 »
Capitaine L. Braive, de l'infant. coloniale.....	25 »
* R.-C. Jubaru, à Tien-tsin.....	20 »
Leduc, conseil de France.....	12 »
A reporter.....	572 »

(1) Les noms marqués d'un \* sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.



Report.....	572 »
Gaston Mayer, de la Banque de l'Indochine...	25 »
P.-A. Lapique, à Hongkong.....	25 »
William Chaplin, ingénieur.....	25 »
A. Destrées, consul de France.....	25 »
Gouverneur général de Madagascar.....	25 »
* Flottes, lieutenant d'infanterie.....	15 »
* Command. d'Étaules, du 1 <sup>er</sup> étranger.....	20 »
* Lieut. Marquer, de l'infanterie coloniale....	15 »
Résident supérieur de Pnom-penh.....	12 »
Résident de Kompong-ehngang.....	20 »
* Lieutenant Barthélemy, à Bac-lé.....	15 »
Chef d'état-major des troupes de l'Indochine..	20 »
Vapeur Paul-Beau, à Hongkong.....	20 »
Vapeur Charles-Hardouin, à Hongkong.....	20 »
* Société de Géographie de Paris.....	15 »
A. Kauffmann, à Yunnan-fou.....	15 »
* J. Gollion, dir. des Charbonnages de Hongay.	40 »
Dao van Su, à Hanoi.....	15 »
* Malan, secrétaire général de l'Indochine....	20 »
* Cheik Farid el Khazan, à Beyrouth.....	25 »
C <sup>ie</sup> d'Études et Entreprises coloniales.....	25 »
Wilden, consul de France.....	25 »
E. Rocher, ministre plénipotentiaire.....	15 »
Armand Péneau, à Nantes.....	20 »
Comte de Semallé, à Paris.....	25 »
Comte de Beaumont, à Bonchamps.....	25 »
P. Ristelhueber, consul général.....	25 »
Comte J. de Sabran-Pontevès, à Joué-lès-Tours.	20 »
Aug. Sire, de la banque de l'Indochine.....	15 »
* Dr J. Chabaneix, Ecole de méd. de Tien-tsin.	20 »
Ph. d'Harcourt, enseigne de vaisseau.....	15 »
Crédit Lyonnais.....	600 »
Banque de l'Indochine.....	600 »
Banque de Paris et des Pays-Bas.....	300 »
* Jules Sion, professeur de faculté.....	15 »
De Rothschild frères.....	1.500 »
Résident supérieur du Tonkin.....	25 »
Cercle militaire de Cochinchine.....	20 »
Raffineries de sucre de Saint-Louis.....	200 »
Compagnie des Chargeurs Réunis.....	300 »
Banque de l'Union Parisienne.....	300 »
G. Marquis, à Paris.....	12 »
Beauvais, à Yunnanfou.....	15 »
Chambre de Commerce de Lyon.....	300 »
Société Générale.....	600 »
Comptoir National d'Escompte.....	600 »
Chambre de Commerce de Marseille.....	300 »
Souscriptions diverses.....	63 »
Total.....	6.964 »

### AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

## LE COMITÉ

### LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET L'HOPITAL FRANÇAIS DE BEYROUTH

On sait que la souscription nationale, ouverte par le Comité de l'Asie Française et le Syndicat de la presse parisienne (1) en faveur de la Faculté de médecine et de l'hôpital français de Beyrouth, a déjà réuni, en trois listes, environ 160.000 francs. Nous nous apprêtons à publier incessamment une quatrième liste, témoignant que nos efforts sont en bonne voie pour la réalisation d'un projet qui doit tenir au cœur de tous les Français, soucieux du maintien de notre influence en Orient.

Nous sommes heureux de constater que le Parlement s'est, lui aussi, ému d'une situation sur laquelle nous avons été parmi les premiers dans le pays à appeler l'attention publique. La Chambre des députés vient en effet de décider, sur la proposition de la commission du budget, de relever de 30.000 francs, à partir de l'année prochaine 1912, les crédits affectés annuellement à cette œuvre éminemment française.

Voici en quels termes le rapporteur de la commission, M. Paul Deschanel, insistait, dans son rapport (2) en faveur de ce relèvement de crédit.

#### FACULTÉ DE MÉDECINE DE BEYROUTH.

L'établissement français qui tient en Orient la première place, c'est la Faculté française de médecine et de pharmacie de Beyrouth, fondée en 1883 pour lutter contre l'influence américano-allemande qui disposait depuis seize ans d'une importante faculté.

Fondée pour 60 élèves, elle en a actuellement plus de 250 et en aurait de 350 à 400 si elle était à même de les instruire et de les recevoir ; c'est qu'en effet la prospérité même de la Faculté française soulève pour elle une grave difficulté ; elle manque aujourd'hui des instruments de travail, des laboratoires et des services hospitaliers nécessaires à son bon fonctionnement. Malgré tout, elle a plus d'élèves que la Faculté américaine, sa rivale, pourtant richement dotée et pourvue ; l'enseignement français garde encore sa supériorité ; il pourrait risquer de la perdre si la formation technique devenait inférieure par suite de l'exiguïté des locaux, de l'insuffisance numérique du personnel et des lacunes des services hospitaliers.

En ce qui concerne les services hospitaliers, le Comité de l'Asie française a lancé une souscription publique destinée à réunir le capital nécessaire pour construire, à côté de la Faculté, un grand hôpital moderne qui sera l'annexe indispensable à l'enseignement médical et chirurgical.

Enfin, en ce qui concerne le personnel laïque, les professeurs et agrégés de l'Université de France, anciens inspecteurs ou examinateurs délégués à la Faculté française de Beyrouth, sans en excepter un seul, ont adressé au ministre des Affaires étrangères une lettre collective éloquent. « En faisant ainsi, disent-ils, appel à votre patrio-

(1) Voir l'Asie Française, bulletins de mai, juin et juillet. Les souscriptions sont reçues au siège du Comité, 19, rue Cassette, et au Syndicat de la presse parisienne, 37, rue de Châteaudun.

(2) Rapport fait au nom de la commission du budget, chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1912 (ministère des Affaires étrangères, p. 208).



tisme en faveur du maintien et du développement normal de cette œuvre considérable, les soussignés ont conscience d'agir en hommes qui ont vu les choses dont ils parlent, en bons Français soucieux de garder à notre influence en Orient un terrain d'expansion magnifique, déjà plus qu'à moitié conquis, et qu'un effort (matériel après tout et relativement minime) peut mettre hors de tout danger. »

Cette lettre est signée des plus grands noms de la science médicale française, qui sont ceux des professeurs les plus estimés de nos Universités : des docteurs Landouzy, Villejean, Lannelongue, Remy, Netter, Thoinot, Pozzi, Prenant, Pouchet, Delbet, Fernand Widal, Jean-Louis Faure, Walther, Teissier, Mariox, Labbé, Jeanselme, de l'Université de Paris ; des docteurs Morat, Hugounank, Testut, Soulier, Roque, Rochet, Vallas, Doyon, Pic, Regaud, Durand, Collet, Guiart, Jaboulay, Laroyenne, de l'Université de Lyon ; des docteurs Pitres, Vergely, Ferré, Demons, Abadie, de l'Université de Bordeaux ; des docteurs Truc et Jeanbeau, de l'Université de Montpellier ; des docteurs Caubet et Mossé, de l'Université de Toulouse ; des docteurs Curtis et Dubois, de l'Université de Lille ; des docteurs Frœlich et Gross, de l'Université de Nancy.

Tous demandent au gouvernement de la République de créer à Beyrouth : 1° une chaire de physiologie qui serait distincte de la chaire d'anatomie, soit une dépense annuelle de 12.000 francs ; 2° six emplois de chefs de travaux (un pour chacun des laboratoires) à 2.500 francs l'un, soit 15.000 francs ; 3° un chef d'Institut antirabique à 3.000 fr.

Ce qui revient, au total, à augmenter de 30.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912, la subvention annuelle accordée à la Faculté de médecine de Beyrouth. Il est impossible que l'importance de cette question soit dissimulée à la sollicitude du Parlement : aucune œuvre française n'est plus méritante et ne rend plus de services ; il n'y en a pas qui, délaissée, nous occasionnerait un plus grave préjudice ; tout amoindrissement de la Faculté de médecine de Beyrouth serait considéré en Orient comme la marque la plus visible et la plus certaine d'une diminution de notre influence.

Ce vote de la Chambre des députés est pour nous un précieux encouragement et nous garantit que notre souscription, toujours ouverte, peut encore compter sur la générosité de nombreux amis.

## LES MISSIONS FRANÇAISES EN CHINE

De très inquiétantes nouvelles étant parvenues à Paris sur la situation des missions françaises en Chine, et notamment sur le sort du D<sup>r</sup> Legendre et de ses compagnons, le capitaine Noiret et le lieutenant Dessirier, ainsi que sur celui de M<sup>gr</sup> de Guébriant et d'un de ses missionnaires, le P. Castanet, M. de Mun a posé à ce sujet, le 30 novembre, une question à M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, qui a pu heureusement apporter à la tribune de la Chambre des nouvelles rassurantes tout au moins de la mission Legendre et de M<sup>gr</sup> de Guébriant. Voici, d'après l'*Officiel*, le texte de la question de M. de Mun et de la réponse du ministre des Affaires étrangères.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — J'ai eu l'honneur, M. le ministre, de vous soumettre, il y a quelques jours, une

note au sujet des événements qui se sont passés en Chine, et que la nouvelle, depuis, heureusement démentie, du meurtre du docteur Legendre et du lieutenant Dessirier venait de nous révéler.

Mon désir était de savoir de vous, d'abord, si cette nouvelle était confirmée ; puis, si vous étiez en mesure de m'éclairer sur la situation de nos nationaux, en particulier des missionnaires français, appartenant à la Société des missions étrangères, et établis dans le Kien-tchang.

Le siège de la mission est à Ning-yuen-fou, sur la route mandarine du Seu-tchou au Yunnan, et à peu de distance du lieu où la mission Legendre a été attaquée.

Vous m'avez fait l'honneur de me répondre par une lettre très complète, dont je ne donne pas lecture à la Chambre, pensant que vous voudrez peut-être le faire vous-même.

Vous m'avez fait savoir, en effet, que vous préféreriez en voir la publication dans la presse différée, jusqu'au moment où vous pourriez donner à la Chambre les explications nécessaires, et je me suis empressé naturellement de déférer à votre désir.

J'attends donc de vous, Monsieur le ministre, une réponse à cette double question : quelle est, à votre connaissance, à l'heure actuelle, la situation de nos nationaux dans le Kien-tchang ? Quelles mesures avez-vous cru devoir prendre pour assurer leur sécurité ?

Je pose ces questions avec une émotion d'autant plus vive, qu'à l'intérêt général qu'elles présentent s'ajoute pour moi, et pour beaucoup d'autres, un intérêt spécial, en raison des liens qui m'attachent au vicaire apostolique du Kien-tchang, M<sup>gr</sup> de Guébriant, dont le nom et les services rendus à la France sont connus de tous ceux qui s'occupent des affaires de Chine. Il a quitté la France au mois d'octobre ; il est arrivé à Hanoi au moment même où l'attaque — on croyait au massacre — de la mission Legendre venait d'avoir lieu. Un des missionnaires placés sous son autorité, le P. Castanet, avait, disait-on, également péri. Il n'est pas douteux pour moi qu'il ne se soit mis en route aussitôt pour rejoindre sa mission.

La Chambre comprendra assurément que, dans l'intérêt de sa famille et de ses amis, en même temps que dans l'intérêt général, je désire obtenir sur la situation de nos nationaux dans cette région, et sur les mesures prises pour leur sécurité, des indications aussi précises que possible de la part de M. le ministre des Affaires étrangères. (*Applaudissements.*)

M. DE SELVES, *ministre des Affaires étrangères.* — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M. DE SELVES, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, votre honorable collègue M. de Mun a effectivement bien voulu me demander quelle était la situation en Chine. On était très ému d'apprendre que la mission Legendre avait péri.

Nous avons reçu des renseignements qui, fort heureusement, nous permettent de dire que le D<sup>r</sup> Legendre et que M. Dessirier n'ont été que très légèrement blessés et sont actuellement sains et saufs.

Si j'ai prié l'honorable M. de Mun de ne pas publier la lettre que je lui ai adressée en réponse à sa demande de renseignements, c'est qu'on était à ce moment très préoccupé du sort du D<sup>r</sup> Legendre et de M. Dessirier, et je craignais que des renseignements insuffisants, au lieu de calmer les appréhensions, fussent peut-être de nature à les aviver.

Depuis le moment où j'ai écrit à M. de Mun, j'ai reçu de nouveaux renseignements. Je viens de vous apprendre déjà que le D<sup>r</sup> Legendre et M. Dessirier sont sains et saufs ; mais depuis le 27 novembre — c'est la date de la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. de Mun — le départe-



ment n'a reçu aucune nouvelle relative au meurtre du P. Castanet que nous signalait un télégramme du 17 novembre. Les Missions étrangères ont appris cette nouvelle par un télégramme daté de Hanoï. M<sup>sr</sup> de Guébriand n'a pas poursuivi sa route et attend, au Tonkin, les événements.

Tels sont les renseignements que je puis vous donner, Monsieur de Mun, en réponse aux préoccupations dont vous m'avez fait part.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Voulez-vous me permettre de vous demander la date de la communication ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — La communication est du 29 novembre; c'est le 29 novembre que l'on a donné ces renseignements.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — A cette date, on considère que M<sup>sr</sup> de Guébriand était encore à Hanoï ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Oui. Il s'agit d'un télégramme du 29 novembre qui m'annonce que le D<sup>r</sup> Legendre et le jeune Dessirier sont à Ning-yen-fou, où ils étaient blessés légèrement et qu'ils arriveront à Yunnan-fou, où la situation s'est notablement améliorée, le 5 décembre.

Voici les renseignements que je peux vous donner; ils complètent ceux que je vous avais déjà fournis. Vous voudrez bien reconnaître qu'ils sont récents. Je suis heureux, en ce qui me concerne, de les porter à la connaissance de l'opinion.

Je dois ajouter que les forces internationales dans le Petchili étaient les suivantes : les Anglais avaient un effectif de 2.500 hommes; les Français, de 1.000; les Japonais, de 1.200; les Américains ont appelé un régiment de renfort; les Russes ont renforcé la garde de leur mission; les Allemands envoient également des renforts à Tien-tsin, de sorte que nous sommes en droit de penser que ces mesures, ajoutées à celles déjà prises, sont de nature à nous rassurer autant qu'il est possible d'être rassuré quand on est en présence d'événements aussi étendus et aussi graves que ceux que vous connaissez.

M. le comte ALBERT DE MUN. — N'est-il pas possible d'envoyer des secours d'Hanoï à Yunnan-sen, par le chemin de fer? ou est-il exact, comme on l'a dit, que ce chemin de fer soit coupé?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je n'ai aucune nouvelle indiquant que cette ligne soit coupée.

Quant à la question de l'expédition de renforts à Hanoï, nous y avons pensé, mais nous avons eu des raisons de croire qu'il était nécessaire de ne pas diminuer la colonie, de ne pas diminuer l'effectif des troupes qui s'y trouvent.

Quelles que soient les préoccupations du côté de la Chine, vous le comprendrez, il y a d'autres préoccupations que nous devons avoir aussi pour nos possessions; il était intéressant de ne pas les démunir. Je sais que les Japonais expédient de nouveaux renforts, et je crois que, dans la mesure où il est possible de prévoir et de prévenir les événements, tout a été fait; j'ajoute que tout sera fait dans la mesure du possible. (*Très bien! très bien!*)

\* \* \*

On voit que, si M. de Selves a pu apprendre à la Chambre que le D<sup>r</sup> Legendre et ses compagnons ainsi que M<sup>sr</sup> de Guébriand sont actuellement sains et saufs, le ministre a dû malheureusement reconnaître que le département n'a reçu aucun démenti de la mort du P. Castanet dont le meurtre a été annoncé par des télégrammes de Hanoï en date du 17 novembre.

L'abbé Pierre-Ferdinand Castanet, du diocèse de Bordeaux, né en 1866, prêtre du séminaire

des Missions étrangères de Paris, est parti le 29 octobre 1891 pour le Seu-tchouan méridional; il est resté au Kien-tchang quand ce pays a été détaché du Seu-tchouan pour former un vicariat apostolique distinct en 1910; il était, après M<sup>sr</sup> de Guébriand, le plus ancien missionnaire du vicariat; il a été tué à Ning-youan, et non au Yunnan comme le dit une dépêche Havas.

\* \* \*

En ce qui concerne la mission Legendre, M. Henri Cordier veut bien nous communiquer les renseignements suivants, les derniers qu'il ait reçus par lettre du vaillant explorateur et de ses compagnons.

La dernière lettre que j'ai reçue de Legendre et que j'ai communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres était datée de Mien-ning, 13 août 1911; il avait terminé pour l'Institut Pasteur son étude de l'élevage et des maladies des vers-à-soie et il venait d'explorer la région des Si-fan qu'il décrivait de la manière suivante : « la plus pittoresque et la plus sauvage région même explorée, aussi la plus tourmentée. Jamais encore je n'avais vu aussi puissante végétation, aussi épaisses forêts de haute futaie. Nous avons reçu le meilleur accueil des tribus Si-fans perdues dans ce massif. Elles refusent d'être classées parmi les *Mounias* ou *Menias* et se dénomment elles-mêmes *Lo-pou*. Ce sont les gens les plus hospitaliers, les plus doux du monde. Les Lolos eux-mêmes, établis parmi ces Si-fans, n'apparaissent que comme de paisibles laboureurs. Il y a donc toute sécurité pour le voyageur dans ces régions. »

Le Docteur ajoute :

« Il n'y a qu'une chose dont il y a à se garder : c'est de l'éventualité de se rompre les os au fond d'un ravin, car, comme je l'ai dit, je n'avais jamais encore traversé pays aussi tourmenté. C'est ce genre d'accident qui est arrivé à ce pauvre M. Dessirier, lequel est en ce moment heureusement remis. Mais après une chute sur la tête, s'étant évanoui sur son cheval, celui-ci l'a jeté contre un arbre. Le choc a été tel que Dessirier est resté trois jours sans connaissance. Il suivait, à ce moment, la vallée du Ya-long et se trouvait à une étape de Ho-k'ou où des compatriotes construisent un pont. L'ingénieur, M. Kérikuel, envoya aussitôt son contremaitre, M. Auffret, lequel ramena le pauvre Dessirier. J'ai reçu de lui une lettre, écrite trois semaines après l'accident, où il se disait remis et allait rejoindre Mien-ning, où je l'attends depuis longtemps. En somme, je ne sais encore rien de précis sur l'accident et attends Dessirier pour être complètement fixé à cet égard. Ce brave garçon très courageux et plein d'élan allait terminer sa difficile exploration de Baurong à Ho-k'ou par la vallée du Ya-long même, quand cet accident l'a empêché d'aboutir. »

Le D<sup>r</sup> Legendre comptait retourner au pays Si-fan, mais plus dans l'Est, plus près du T'ong-ho, « prochainement, dès que les pluies diluviennes qui tombent, nuit et jour, auront diminué de violence et de fréquence. Il y a inondation presque partout et le Ya-



long est infranchissable. Il faut que je vous dise, continue-t-il, que les Chinois qui s'étaient déjà opposés *manu militari* à ma pénétration dans ce district lolo (Ils n'avaient pas mobilisé moins de 500 hommes pour la circonstance, y compris le « t'ouâne ») ont même voulu m'empêcher d'entrer en territoire si-fan. Comme la première fois, les soldats avaient été insolents et brutaux, s'étaient même permis de mettre la main sur MM. Noiret et Dessirier, les autorités, ennuyées d'une conduite qui les mettait en mauvaise posture, trouvèrent, cette fois, un moyen plus conforme à leurs habitudes. Elles firent enlever un pont mobile, à Mao-kou-tchang, que nous devons franchir pour gagner Ghorou (Ka El), par la vallée du Che-pi-ho. Il restait bien un câble en bambou, mais ce câble était aussi en partie rompu et avait cessé d'être utilisable. Un délai de dix jours m'était demandé rien que pour réparer le câble. Je compris et cherchai une autre route à travers le massif séparant le Ya-long de son affluent le Che-pi-ho. C'est ainsi que je suis venu aboutir à Meterrong, gagnant de là Baurong, puis Ghorou. »

En terminant, Legendre disait :

« Je le répète, ce n'est que dans les centres qu'on peut avoir des ennuis : le Chinois n'ayant plus peur de nous croit pouvoir et même *devoir* être insolent envers l'étranger. Les autorités ont eu le grave tort d'encourager cette attitude : elles seront certainement débordées un jour. Si je n'ai pas eu d'ennuis sérieux jusqu'ici, c'est que j'ai agi avec la plus grande prudence, connaissant mon monde. J'espère d'ailleurs que les autorités finiront par se rendre compte que ma mission est scientifique et rien que scientifique et que leur intérêt est plutôt de m'aider franchement, puisque mon intention est de communiquer aux autorités à Pékin les observations intéressantes que j'aurai faites. En octobre, je serai à Ta-li-fou, à Kitsuou-chan; M. Noiret, lui, partira à la mi-septembre pour aller photographier les monuments signalés par M. Chavannes. »

Le Dr Legendre ajoutait enfin dans un *post-scriptum* :

« 14 août. — M. Dessirier arrive à l'instant. Sitôt sur pied, il s'est remis à sa tâche et a pu achever son exploration, du Ya-long jusqu'à Ho-k'ou. Le programme que je m'étais tracé a donc été rempli jusqu'au bout : c'est-à-dire l'exploration de la vallée du Ya-long entre le 28° et le 30° parallèle. »

## LES INTÉRÊTS FRANÇAIS EN SYRIE

### LA FACULTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE DE BEYROUTH

Le Comité de l'Asie Française a pris l'initiative d'attirer l'attention sur l'importance de la Faculté de médecine de Beyrouth au point de vue de notre influence traditionnelle en Syrie. Le Bulletin du mois d'avril dernier a exposé l'organisation de cette œuvre, son développement et ses besoins. Chacun a été ainsi mis à même de se rendre compte du précieux moyen d'influence

dont nous disposons et des services considérables que cette faculté rend à la cause de nos intérêts dans cette région. Tout a été dit, soit ici même, soit ailleurs, sur la Faculté de médecine de Beyrouth et le bien qu'il faut penser d'elle. On ne saurait donc guère revenir sur ce sujet sans risquer de se répéter. Aussi ne voyons-nous pas un meilleur moyen pour plaider de nouveau sa cause que d'essayer d'esquisser une vue d'ensemble des intérêts si divers que la France possède en Syrie, afin de montrer toute l'importance de la cause dont notre Faculté de médecine est un des plus vaillants champions. Nous prendrons ici le terme de Syrie dans un sens assez restreint en assignant comme limites à cette région le port de Lattakié au Nord et celui de Caïffa au Sud en vue de lui donner comme capitale la ville de Beyrouth, siège de la Faculté et centre principal de nos intérêts.

\*  
\*  
\*

L'influence politique de la France en Syrie est d'ordinaire assez bien connue. Nul n'ignore le prestige que nous possédons dans ces régions ni les traditions séculaires sur lesquelles il repose. On semble, au contraire, généralement moins au courant des intérêts que nous y avons acquis dans l'ordre économique. Cependant, aux points de vue financier, industriel et commercial, la France a su se créer en Syrie une situation qui ne le cède en rien à sa situation politique.

Nos capitaux, notre industrie et nos ingénieurs ont largement contribué à la mise en exploitation de cette terre d'élection de l'influence française : c'est à eux que la Syrie doit la création d'un grand nombre d'entreprises.

Parmi celles-ci, la première place revient sans contredit à celles dont la société française connue sous le nom de « Régie générale des Chemins de fer et Travaux publics » assure depuis une dizaine d'années l'exploitation, c'est-à-dire le chemin de fer Beyrouth-Damas-Hama et prolongements (connu sous l'abréviation de D. H. P.), le port de Beyrouth et les tramways libanais.

*Le chemin de fer D. H. P.* — Le chemin de fer D. H. P. a une importance toute particulière. Il ne semble pas sans intérêt de rappeler ici, aussi brièvement que possible, l'origine et l'histoire assez compliquée de cette entreprise (1). Elle se rattache à la construction par une société française d'une route carrossable de 112 kilomètres entre Beyrouth et Damas qui, concédée dès 1857, fut livrée à la circulation en 1863 et exploitée grâce à un service de diligences. Les choses restèrent en l'état pendant près de trente années lorsqu'en 1891 deux Syriens obtinrent la concession d'une ligne de tramways à vapeur entre Damas et le Hauran, et celle d'une voie ferrée entre Beyrouth et Damas. Ils ne tardèrent pas à saisir tout l'intérêt qu'ils avaient à unir leurs efforts et à fusionner avec la société de la route qui allait être gravement atteinte par l'établisse-

(1) Voir le *Manuel des Sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*, par M. PECU, de la Banque impériale ottomane.



ment d'un chemin de fer. C'est de cette fusion que naquit, à la fin de 1891, la « Compagnie des chemins de fer ottomans économiques de Beyrouth-Damas-Hauran en Syrie ». La compagnie se constituait au capital de 10 millions de francs divisé en 20.000 actions; dont 12.000 étaient attribuées aux actionnaires de la société de la route en compensation de la cession de leurs droits. Cette combinaison assurait aux capitaux français une participation déjà très large dont l'importance était encore augmentée par les intérêts qu'ils prenaient dans l'entreprise nouvelle. Celle-ci se développa bientôt en obtenant, en 1893, la concession d'un chemin de fer à voie large de Damas à Homs, Hama, Alep jusqu'à Biredjick, sur l'Euphrate, avec stipulation d'une garantie de recettes. L'extension de son réseau obligea la société à changer son nom pour celui de « Compagnie ottomane des chemins de fer de Beyrouth-Damas-Hauran et Biredjick sur l'Euphrate ». En même temps, son capital était augmenté de 5 millions de francs. A la suite de diverses alternatives, il fut décidé en 1900 que la ligne ne serait construite que jusqu'à Hama, et la société modifia encore une fois sa raison sociale pour prendre celle qu'elle porte encore aujourd'hui : « Société ottomane du chemin de fer de Damas-Hama et prolongements ». Les affaires peu prospères de la société expliquaient son renoncement à pousser la ligne jusqu'à Alep, comme l'autorisait le firman de concession; mais, malgré cette décision, elle continua à être en déficit, si bien qu'en 1901 elle fut obligée de déposer son bilan et obtint un concordat.

C'est à cette époque qu'intervint la « Régie générale des chemins de fer ». Cette société française avait déjà de grands intérêts dans le réseau des voies ferrées de l'Empire ottoman. Elle avait construit et faisait exploiter la ligne de Salonique-Constantinople et celle de Smyrne-Cassaba. Elle résolut d'étendre son action en Orient en essayant de relever une entreprise française en mauvaise posture et s'offrit pour exploiter le D. H. P. L'occasion lui parut même favorable pour s'implanter fortement en Syrie. Elle demanda donc à être chargée en même temps de l'exploitation du port de Beyrouth et de celle des tramways libanais, afin de grouper sous son contrôle un ensemble d'entreprises connexes et dont les résultats n'avaient pas répondu aux espérances. Peu de temps après que la Régie générale eut pris en mains l'exploitation du D. H. P., la situation de ce chemin de fer s'améliora. Les anciennes dettes furent éteintes et des bénéfices de plus en plus importants furent réalisés. Aussi, en mai 1905, reprenant une partie du projet primitif, la Régie générale obtint de prolonger jusqu'à Alep la voie qui n'avait été construite que jusqu'à Hama et elle se fit accorder en même temps une garantie kilométrique générale de 13.600 francs pour toute la section à voie large de Rayak à Alep. Les travaux, comprenant 143 kilomètres de constructions nouvelles, furent terminés environ deux ans après. Enfin, en octobre 1910, le gouvernement ottoman

accordait la construction d'un embranchement de 400 kilomètres à voie large, mais sans garantie, entre la station de Homs et Tripoli de Syrie, en ajoutant même la concession du port projeté dans cette rade assez peu sûre. Ce tronçon nouveau, commencé en mars 1910, a été terminé et inauguré en juin 1911.

A l'heure actuelle, l'ensemble du réseau appartenant à la « Société ottomane du chemin de fer Damas-Hama et prolongements » et exploité pour le compte de cette dernière par la « Régie générale des chemins de fer et travaux publics » comprend donc les lignes suivantes :

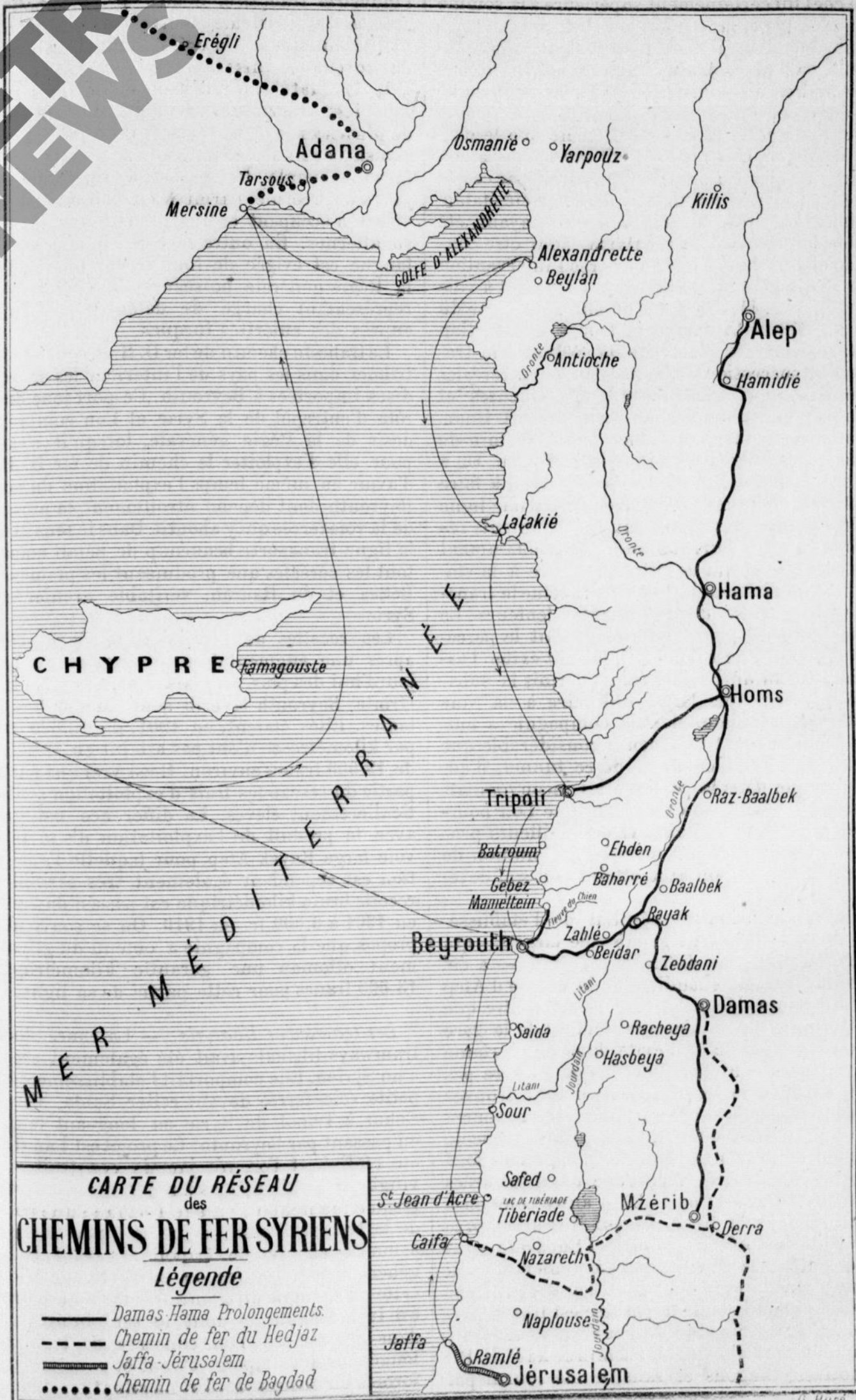
	Kilomètres
Beyrouth-Damas (voie étroite, sans garantie)....	448
Damas-Mzérîb — — — — — .....	401
Rayak-Alep (voie large, garantie de 13.600 fr. par kil.).....	331
Homs-Tripoli (voie large, sans garantie).....	402
Total .....	682

La construction de ces 682 kilomètres a été loin de présenter partout la même difficulté. Celle de la section de Beyrouth à Damas fut la plus pénible et la plus coûteuse, tout particulièrement en ce qui concerne la traversée du Liban. La « Société de construction des Batignolles » fut chargée de 1892 à 1895 de l'exécution de ce délicat travail. Après avoir étudié divers projets, elle résolut d'effectuer la montée de la chaîne du Liban au moyen d'une ligne à crémaillère et à voie étroite de 1<sup>m</sup>05 dont la déclivité atteint jusqu'à 7 centimètres par mètre (1). Le point culminant est franchi au 25<sup>e</sup> kilomètre environ, au col de Beïdar qui est situé à 1.480 mètres d'altitude. La ligne descend ensuite à 920 mètres dans la fertile plaine de la Békaa, l'ancienne Cœlésyrie, pour franchir les hauteurs de l'anti-Liban par près de 1.400 mètres d'altitude et redescendre de nouveau vers le plateau de Damas qui se trouve à 650 mètres environ. Cette seconde partie de la ligne comporte des rampes sensiblement moins fortes que la première; aussi a-t-on pu éviter l'emploi de la crémaillère.

La section de Damas à Mzerib, également à voie étroite, a été construite, sans difficulté appréciable, par une société belge. Elle traverse les plateaux du Hauran, très riches en céréales. Cette ligne offre cette particularité d'être pendant tout son parcours parallèle à la ligne du Hedjaz. La raison en est curieuse. Lorsqu'il fut décidé que Damas serait le point de départ de la voie ferrée se dirigeant vers les lieux saints de l'Islam, le chemin de fer D. H. P. fut sollicité de céder la section Damas-Mzerib, qui correspondait exactement à la première partie du chemin de fer projeté. Ses prétentions furent trouvées très exagérées et les ingénieurs ottomans estimèrent qu'il serait plus économique de construire eux-mêmes une seconde voie. Ils y trouvèrent peut-être leur avantage, mais la dépense occasionnée

(1) Pour les détails techniques, voir dans la *Revue des chemins de fer* (n° de juin 1896) un article de M. BLANCHER.







de ce chef fut certainement supérieure à la somme demandée pour la cession du tronçon Damas-Mzerib. Les deux lignes subsistent donc parallèlement, parfois distantes l'une de l'autre de 300 à 400 mètres à peine. Cette situation ne manque pas de créer entre elles une très vive concurrence, mais cette région est si fertile que le chemin de fer D. H. P. la soutient sans défaillance.

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par ce qui précède, la ligne qui aboutit à Alep a été établie en deux reprises, la construction en ayant été arrêtée la première fois à Hama, pour être continuée et menée à bonne fin après l'intervention de la Régie générale. Elle est entièrement à voie large de 1 m. 44. Le point où elle se détache du tronçon Beyrouth-Damas se trouve à la station de Rayak dans la plaine de la Békaa. Elle traverse une succession de plaines riches en céréales et en pâturages, passe devant les fameuses et gigantesques ruines de Baalbeck, dessert Homs et Hama pour s'arrêter à Alep où le chemin de fer de Bagdad viendra un jour la rejoindre. On a souvent parlé de l'illogisme qu'il y avait à faire aboutir un chemin de fer à voie large à une ligne à voie étroite et des nombreux inconvénients résultant de cette situation anormale, notamment l'encombrement qui devait se produire à la station intermédiaire de Rayak où s'effectue le transbordement, cause de regrettables lenteurs. Le moyen proposé pour y remédier était le percement d'un énorme tunnel qui, faisant éviter l'ascension du col de Beïdar, aurait permis la substitution d'une voie large ordinaire à la voie étroite à crémaillère. Mais la compagnie a toujours reculé devant la dépense considérable que nécessiterait l'établissement de ce tunnel, d'autant plus que dans la pratique les inconvénients signalés plus haut sont moindres que l'on pourrait être tenté de le croire. Il est d'ailleurs probable qu'ils diminueront quand l'exploitation de la ligne Homs-Tripoli aura atteint tout son développement.

En effet, le principal résultat de l'établissement de cette dernière ligne (à voie large), — qui n'a présenté aucune difficulté sérieuse, — a été de donner aux marchandises de la région d'Alep et de Homs un débouché vers la mer autre que le port de Beyrouth. L'encombrement de la gare de Rayak peut donc être évité dans une certaine mesure. Cependant tant que Tripoli ne sera pas doté d'un port où les navires pourront trouver par tous les temps un abri sûr, il ne pourra guère prétendre drainer de son côté le trafic de la région de Homs en dépit des appréhensions que cette concurrence éventuelle avait inspirées au commerce de Beyrouth. D'un autre côté, on a voulu voir dans la ligne Tripoli-Homs l'amorce d'une voie destinée à rejoindre l'Euphrate pour faire concurrence au « Bagdadien » allemand, en dérivant vers le port de Tripoli les exportations de la Mésopotamie. Cette hypothèse est trop imprécise pour qu'il soit utile de l'envisager ici.

Le matériel employé sur le chemin de fer D. H. P., locomotives, wagons et rails, a été fourni par

l'industrie française. Seules les locomotives à crémaillère (système Abt) qui effectuent la montée du Liban et la crémaillère elle-même sont de provenance suisse.

L'exploitation du réseau est dirigée par un ingénieur français, assisté d'un sous-directeur et de plusieurs chefs de services qui sont également choisis parmi nos compatriotes. D'ailleurs, d'une façon générale, le personnel supérieur a été jusqu'ici recruté parmi les Français, les indigènes n'occupant ordinairement que les postes subalternes. En outre la connaissance de notre langue est exigée de tous les employés. Enfin, la Régie générale possède à Constantinople un représentant chargé de défendre ses intérêts auprès des autorités turques.

Le trafic du chemin de fer D. H. P. consiste à distribuer dans les pays de l'intérieur les marchandises importées à Beyrouth. Ce port joue donc le rôle d'entrepôt de la Syrie et l'on comprend le désir de la Régie générale, lorsqu'il s'est agi pour elle d'exploiter le chemin de fer D. H. P., d'avoir en même temps l'exploitation du port de Beyrouth dont dépend étroitement la prospérité de la voie ferrée qui y aboutit. Dans le sens inverse, la ligne transporte beaucoup de bétail mais surtout les céréales que produisent les plaines de la Békaa et du Hauran, véritable grenier de la Syrie.

Les recettes de l'exploitation de ce réseau, après une augmentation progressive, sont aujourd'hui des plus satisfaisantes. Celles de la voie étroite Beyrouth-Myerib sont même fort brillantes. Elles étaient, en 1901, de 13.000 francs par kilomètre et n'ont pas atteint en 1910 moins de 19.000 francs environ. Il est vrai que sur cette partie du réseau les frais d'exploitation sont particulièrement élevés. La différence est grande avec le produit de l'exploitation de la ligne à voie large Rayak-Alep, pour laquelle l'amélioration est cependant également très sensible : la recette brute kilométrique est passée de 2.000 fr. en 1901 à 6.000 fr. en 1910. On se souvient à ce propos que la compagnie a obtenu du gouvernement ottoman une garantie kilométrique de 13.600 francs pour cette partie de sa ligne.

*Les tramways libanais.* — La concession des tramways libanais avait été également accordée à un Syrien. Elle comportait l'établissement d'une petite voie ferrée devant relier Saïda, l'antique Sidon, à Tripoli de Syrie en longeant la côte et en passant par Beyrouth. Ce projet est loin d'avoir été réalisé et l'on n'a jamais construit qu'une vingtaine de kilomètres à peine depuis Beyrouth jusqu'à Mameltein, village libanais situé au Nord de la baie de Djouni qui ne se trouve même pas à moitié chemin de Tripoli. En 1901, la Régie générale prit, comme on sait, l'exploitation de cette petite ligne de tramways dont l'importance est insignifiante et dont le seul intérêt réside dans l'espoir que l'on conserve de la voir prolongée jusqu'à Tripoli et peut-être même transformée en chemin de fer. La situation financière



de l'entreprise, déjà fort médiocre, la mettrait dans l'impossibilité de continuer à fonctionner si ses frais généraux ne se trouvaient très réduits par le fait qu'elle bénéficie gratuitement de l'organisation établie pour l'exploitation du chemin de fer D. H. P.

Pour terminer cet exposé des voies ferrées syriennes dues à notre initiative, rappelons qu'un peu au Sud de la région dont nous nous occupons ici, le chemin de fer à voie étroite d'une longueur de 86 kilomètres qui relie Jaffa à Jérusalem a été construit en 1892 par une société française qui l'exploite encore. On se rendra ainsi compte que l'ensemble du réseau syrien d'Alep à Jérusalem est une œuvre entièrement française.

*Le port de Beyrouth.* — La concession du port de Beyrouth fut donnée à Sélim pacha Melhamé, qui fonda une société au capital de 6 millions de francs fournis en très grande partie par la finance française. Les travaux, confiés en 1895 à un ingénieur français, marchèrent assez lentement et la société fut obligée en 1899 de recourir à un emprunt pour les mener à bonne fin. On n'avait guère eu le temps d'apprécier les résultats de cette entreprise lorsque la Régie générale en prit l'exploitation dans les circonstances que l'on connaît. Ses relations avec la Compagnie du port de Beyrouth sont donc les mêmes que celles qu'elle entretient avec la Compagnie du chemin de fer D. H. P.

Le mouvement des navires a augmenté dans de très notables proportions, à tel point que l'on peut faire au port de Beyrouth le reproche d'être trop petit. Il est actuellement fréquenté par les navires de notre Compagnie des Messageries maritimes, de la Compagnie italienne de navigation (ancienne Compagnie Florio Rubattino), du Lloyd autrichien, de la Prince Line anglaise, de la Compagnie russe de navigation à vapeur et de la Khedivial Mail Line égyptienne, qui ont établi des services réguliers sur la Syrie. En outre il reçoit très fréquemment des cargo-boats de nationalités diverses et abrite un grand nombre de petits voiliers. Au cours de l'année 1910, 1.143 vapeurs représentant un tonnage de 1.671.622 tonnes et 2.294 voiliers jaugeant en tout 61.232 tonnes sont venus à Beyrouth. Ces chiffres sont sensiblement plus élevés que ceux des années précédentes. En ce qui concerne le mouvement commercial du port (exportation, importation et transit), voici les chiffres donnant les résultats des trois dernières années :

1908.....	243.488
1909.....	270.168
1910.....	284.231

Ils témoignent clairement de l'activité commerciale grandissante du port de Beyrouth. Aussi les bénéfices réalisés par la compagnie lui ont permis de tripler, de 1905 à 1910, le dividende qu'elle distribue à ses actionnaires.

Le port de Beyrouth est dirigé par un chef de service et quelques employés français. Tous sont placés sous le contrôle du directeur du chemin

de fer D. H. P. qui garde la haute main sur les trois affaires dont la Régie générale a assumé l'exploitation en Syrie.

A côté de ce premier groupe d'entreprises, s'en trouve un autre constitué par deux compagnies qui ont aujourd'hui entre elles de nombreux points de contact : la Société du Gaz et cel des Eaux de Beyrouth.

*La Compagnie du Gaz de Beyrouth.* — La Compagnie du Gaz de Beyrouth doit sa fondation à l'initiative de M. Sabbagh, banquier syrien, qui avait obtenu la concession de l'éclairage de la ville. Il constitua vers 1890 une société qui, comme celles dont il a été question plus haut, bien qu'ottomane de nom est en réalité alimentée en grande partie par des capitaux français. La compagnie a étendu son champ d'activité en ajoutant à son usine à gaz une fabrique de glace dont les produits font en été une heureuse concurrence à la neige apportée des hauts sommets du Liban, et en obtenant en mars 1908, pour la concession de l'éclairage électrique, la préférence sur un groupe belge. Elle a toujours été dirigée par un ingénieur français secondé depuis peu par un électricien également choisi parmi nos compatriotes, et c'est à notre industrie qu'il a été fait appel pour l'installation des trois usines à gaz, à glace et d'électricité.

Les actions et obligations de cette compagnie ont obtenu en janvier 1909 l'admission à la cote de la Bourse de Paris. Les intérêts français engagés dans l'affaire sont défendus par quatre de nos compatriotes qui siègent dans le Conseil d'administration de la société.

*La Compagnie des Eaux de Beyrouth.* — La concession des eaux de Beyrouth avait été accordée en 1870 à un groupe français. En raison des événements politiques, celui-ci ne fut pas en mesure de la mettre en valeur et en effectua la cession à une société anglaise qui exécuta les travaux nécessaires et exploita l'entreprise jusqu'en octobre 1909. A cette date l'affaire fut reprise par un groupe ayant à sa tête M. Sabbagh, et composé en grande partie des personnalités déjà intéressées dans la Compagnie du Gaz. Aussi, comme cette dernière, la nouvelle Compagnie des Eaux, malgré sa forme de société ottomane, réunit-elle une majorité de capitaux français. Pour reconnaître notre participation, un sous-directeur français a été adjoint au directeur anglais, maintenu en raison de ses longs services.

Les eaux qui alimentent Beyrouth sont captées à une distance d'une dizaine de kilomètres de la ville non loin de l'embouchure du fleuve du Chien qui descend des hauteurs du Liban.

*L'Entreprise française des routes en Turquie.* — Ajoutons enfin que l'entreprise française des routes en Turquie, dont il a été question dans un précédent Bulletin (1), a été chargée notamment de l'établissement et de la reconstruction de certaines routes syriennes. On se souvient que l'affaire est

(1) Bulletin du mois d'avril 1911, p. 170.



entre les mains d'entrepreneurs français et qu'elle fonctionne grâce aux capitaux procurés par un emprunt contracté par le gouvernement ottoman sur le marché de Paris. En Syrie, cette entreprise doit procéder à la réfection complète de l'ancienne chaussée de Beyrouth à Damas qui se trouve actuellement dans un état déplorable, au grand préjudice des Beyrouthins habitués à villégiaturer l'été dans le Liban. Elle doit également élargir la route existant entre Beyrouth et Saïda et la prolonger le long de la côte jusqu'à Caïffa, en passant par Sour (l'ancienne Tyr), et Saint-Jean-d'Acre. Ces projets ont amené en Syrie un nombreux personnel français d'ingénieurs et de conducteurs de travaux.

On voit par cette rapide revue que tous les grands services publics de la région de Beyrouth, entreprises de chemins de fer, du port, du gaz, de l'eau et des routes sont en grande partie français, tant en raison de leurs capitaux que du personnel qui les dirige. A Beyrouth même, seule la Compagnie des tramways desservant cette ville n'est pas entre nos mains. C'est une compagnie belge qui les a construits et les exploite.

*L'agence de la Banque ottomane.* — La finance française ne s'est pas non plus désintéressée des établissements de crédit qui ont des succursales en Syrie.

On connaît trop l'importance des capitaux que nous avons engagés dans la Banque impériale ottomane et le rôle joué par nos compatriotes dans son administration pour qu'il soit utile d'y insister. Cet établissement possède à Beyrouth une succursale des plus importantes. En dehors de son caractère d'agent financier officiel du gouvernement turc, elle effectue un grand nombre d'affaires avec le monde commercial de cette ville. Afin de reconnaître la place prépondérante que la France occupe en Syrie, une longue tradition assure à nos compatriotes une large part dans la direction de cette agence. A l'heure actuelle, son sous-directeur, plusieurs chefs de service et une notable partie de ses employés sont français.

*L'agence de la Banque de Salonique.* — Il y a deux ans à peine, la Banque de Salonique installait à Beyrouth une succursale qui ne tardait pas à attirer à elle une certaine clientèle.

Cette banque a de nombreuses attaches avec notre marché financier. Le président de son Conseil d'administration et plusieurs de ses administrateurs sont Français. Certains de nos grands établissements de crédit, et particulièrement la Banque de Paris, sont intéressés dans ses affaires. Aussi est-ce parmi nos compatriotes qu'ont été choisis le directeur-adjoint et le fondé de pouvoirs de l'agence de la Banque de Salonique à Beyrouth.

*Les filatures françaises.* — Ce n'est pas seulement sur le terrain financier que notre activité s'est manifestée en Syrie. Plusieurs de nos industriels y ont été attirés par l'importante production de soie, la seule richesse du Liban.

La maison V<sup>o</sup> Guérin, de Lyon, en particulier, a installé dans le Liban, au Krey, à environ 1.000 mètres d'altitude, un groupe de filatures dirigées par deux ingénieurs français et dont l'importance a été considérablement développée en 1908. Plusieurs centaines d'ouvrières maronites et surtout druses y sont occupées. Un orphelinat y a été adjoint où, sous la direction de sœurs françaises, les petites filles sont, dès que leur âge le permet, formées aux différentes opérations du filage de la soie. Le voyageur qui parcourt ce merveilleux site de la vallée de Hammana, chanté par Lamartine, est agréablement surpris d'y rencontrer tout un véritable centre industriel qui a réussi à conserver intact son particularisme lyonnais et où le souci des affaires a cependant su réserver une place pour une œuvre charitable.

Une maison de Marseille, celle de MM. Mourgues d'Algue, entretient, de l'autre côté de la vallée, à Aïn-Hamadé, une filature qui, bien que d'importance moindre, n'est pas négligeable.

Enfin à Bteter, en plein pays druse, un de nos compatriotes venu depuis fort longtemps en Syrie, M. Prosper Portalis, dirige avec succès une filature dont les produits sont très appréciés sur le marché de Lyon.

*Autres usines françaises.* — D'un autre côté, deux Français ont établi presque côte à côte, à Tayouni, à la limite du Liban et du vilayet de Beyrouth, des usines d'un autre genre. L'une, appartenant à MM. Guigues et Røderer, fabrique des produits chimiques et pharmaceutiques; l'autre, installée assez récemment par la maison Lautier fils, de Grasse, distille les essences des fleurs du pays.

*Le commerce français.* — Quant au commerce que la France fait avec la Syrie, s'il est malheureusement loin d'avoir aujourd'hui le développement qu'il avait autrefois et qu'il serait encore susceptible d'atteindre, il tient cependant toujours une place importante dans les transactions de la région.

Nos relations commerciales avec la Syrie sont fort anciennes. Elles remontent certainement au milieu au moins du xvi<sup>e</sup> siècle, lors de la conclusion des Capitulations. Elles furent affirmées par Colbert, qui employa tous ses efforts à développer notre commerce avec l'Orient et à organiser les Echelles du Levant. Dès le xvii<sup>e</sup> siècle, nos commerçants de Marseille possédaient à Tripoli, Seyde (Saïda) et Saint-Jean-d'Acre des comptoirs très florissants où la « nation » échangeait les draps de France et les métaux contre la soie, le coton, le riz, les étoffes et les tapis du pays. L'ordonnance royale de 1681, en instituant dans ces régions des consuls devenus de véritables fonctionnaires, fixa définitivement le régime qui devait faire la prospérité commerciale de nos établissements du Levant (1), malgré la concurrence des Anglais et des Hollandais.

(1) *Les Echelles de Syrie et de Palestine*, par M. F. CHARLES-ROUX.



En ce qui concerne l'état actuel de notre commerce, un rapport consulaire récemment publié par l'Office national du commerce extérieur fournit d'utiles indications (1). Malheureusement, en l'absence de statistiques officielles dans l'Empire ottoman, il faut se contenter d'évaluations. On sait que Beyrouth est le grand entrepôt syrien, qui distribue les marchandises dans les pays de l'intérieur. C'est donc le mouvement commercial de ce port qu'il est particulièrement intéressant d'étudier. Nos importations y atteignent une somme de 13 millions de francs environ, alors que, d'après notre attaché commercial, l'ensemble de nos importations en Turquie approcherait d'une centaine de millions.

C'est avant tout sur la soie que portent les transactions entre la France et la Syrie. Celle-ci nous envoie, surtout dans la région lyonnaise, à peu près tout le produit de ses filatures et nous lui en retournons une certaine partie après l'avoir fait travailler dans nos usines. Aussi l'importance considérable des affaires qu'elles traitent avec la Syrie a déterminé plusieurs des grandes maisons de soie de Lyon, comme les maisons Chabrières-Morel, Terrail-Payen, Olivier, etc., sans compter la maison V<sup>e</sup> Guérin dont nous avons déjà parlé, à y entretenir des représentants. Au courant de l'année 1909-1910, Beyrouth n'a pas exporté moins de 3.196 balles de soie et 936 balles de cocons représentant 420.000 kilogrammes de soie grège qui, sauf une petite quantité de cocons à destination de l'Italie, ont été expédiés en France. A l'importation, nos soieries se chiffrent par près de 4 millions et demi de francs, somme qui équivaut à plus de la moitié du total des importations de cet article. Enfin les graines françaises de vers à soie sont très appréciées par les éleveurs syriens qui se fournissent pour la plupart chez nos sériciculteurs du Sud-Est.

Les draps français obtiennent la préférence sur leurs concurrents anglais pour l'article de luxe, mais ces derniers ont plus de succès pour l'article ordinaire. Nos importations en ce genre se montent à environ 2.200.000 francs sur un total de près de 6.200.000.

Nos cuirs sont également très demandés. Malgré la concurrence allemande et autrichienne, ils représentent 60 0/0 de l'ensemble de l'importation (environ 2 millions de francs sur un total qui n'atteint pas 4 millions).

Pour les tissus de coton et de laine, les envois français restent stationnaires, tandis qu'on enregistre une augmentation considérable pour les produits similaires anglais.

La parfumerie, les savons, les armes (fusils de chasse et revolver), les articles de mode, les tuiles de Marseille, la verrerie, constituent des articles d'importance relativement secondaire. Quant au sucre français, son importation a sensiblement diminué devant la concurrence très vive que lui font les sucres autrichiens.

Plusieurs de nos compatriotes sont établis à Beyrouth en qualité de commissionnaires ; l'un d'eux y a fondé un grand magasin de nouveautés très achalandé, et la représentation des fabriques françaises est toujours très recherchée par les nombreuses maisons de commission indigènes ou étrangères.

D'une façon générale en effet, nos produits sont très appréciés en Syrie. Ils sont particulièrement recherchés pour tout article soigné, solide et de bon goût. Nos fabricants auraient donc tort d'essayer d'introduire des marchandises de qualité inférieure, même à des prix très réduits. L'article français peut être cher, mais il doit être bon.

Dans ces conditions, et surtout si l'on considère que notre langue est universellement parlée et écrite dans le monde des affaires, il semble que le commerce français doit prendre en Syrie un plus grand développement. Il faut pour atteindre ce but non seulement que nos négociants entretiennent sur place de bons représentants, mais surtout qu'ils prennent l'habitude de faire visiter par des voyageurs leur clientèle étrangère. Ceux-ci se rendraient compte par eux-mêmes des besoins et des goûts du public oriental et, plus directement intéressés à la réussite des affaires, ils auraient chances de réussir là où le représentant a échoué. Tels sont les conseils donnés à nos exportateurs dans le rapport auquel nous nous référons et qu'ils auraient grand profit à écouter.

*Navigation française* — Indiquons pour clore cette revue de notre activité économique en Syrie que la part prise par le pavillon français dans le mouvement du port de Beyrouth est considérable. Si le temps n'est plus où « la bannière de France » avait une sorte de monopole de la navigation dans les mers d'Orient, nous pouvons cependant être fiers du rang que nous y tenons encore. Ce résultat est entièrement dû à la Compagnie des Messageries maritimes dont les paquebots sont, sauf de rares exceptions, les seuls navires français fréquentant le port de Beyrouth. Elle a établi un double service sur la Syrie, l'un hebdomadaire par le Sud de la Méditerranée (Alexandrie, Port-Saïd et Jaffa), l'autre, bi-mensuel, par le Nord (Naples, Le Pirée, Constantinople et Smyrne). Ces navires gagnent Beyrouth les premiers en neuf, les seconds en douze jours. Avant de retourner à Marseille, ils vont toucher les uns les escales de Caïffa et Jaffa, les autres celles de Larnaca (Chypre), Mersine, Alexandrette, Lattakié et Tripoli de Syrie et reviennent une seconde fois à Beyrouth. Ainsi, en l'espace d'un mois, six paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes entrent dans le port de Beyrouth deux fois chacun au moins, car lorsque l'occasion s'en présente ils effectuent parfois des voyages supplémentaires. Pour assurer ces services, la compagnie dispose de quatre paquebots pour la ligne du Sud et de trois pour celle du Nord. Leur tonnage varie de 5.600 à 8.900 tonnes. Bien que ces navires, d'un type trop souvent démodé, rencontrent une vive concurrence de la part des

(1) *Le Mouvement commercial du port de Beyrouth en 1910*, par M. MATHIEU, secrétaire-archiviste du consulat général de France à Beyrouth.



bateaux italiens ou autrichiens, d'une construction beaucoup plus récente, ils continuent à être très appréciés par la clientèle syrienne. L'attachement traditionnel des Syriens pour le drapeau français entre certainement pour beaucoup dans cette préférence qui se manifeste notamment chez les émigrants à destination des deux Amériques, dont le nombre est depuis quelques années très considérable.

Les traversées effectuées par les seuls navires de la Compagnie des Messageries maritimes suffisent à nous assurer de beaucoup le premier rang, au point de vue du tonnage, parmi les différents pavillons qui fréquentent le port de Beyrouth. Le tonnage français représente en effet à peu près les 25 0/0 du tonnage général des bateaux envoyés à Beyrouth. Cependant, en ce qui concerne le nombre, les bateaux anglais l'emportent quelque peu sur les nôtres. Mais, qu'ils appartiennent à la « Prince Line », ou qu'ils soient des cargo-boats ou des charbonniers, ils sont toujours de dimensions très inférieures à celles de nos paquebots.

Voici d'ailleurs un extrait du tableau du mouvement du port de Beyrouth pour 1910 (1) :

	Nombre	Tonnage
Vapeurs français.....	464	406.871
— anglais.....	227	295.194
— italiens.....	138	282.731
— russes.....	172	225.422
— autrichiens.....	406	218.748

En rapprochant cette statistique de celle des années précédentes, on constate en outre avec plaisir que le tonnage français est en légère augmentation depuis quelques années ; il n'était en effet que de 324.814 tonnes en 1907.

## ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT

DES

# IDÉES RÉFORMISTES EN CHINE

L'Européen qui traite superficiellement des choses de la Chine en vient toujours à parler de son immobilité séculaire. C'est la plus grave des erreurs et le Père Huc l'a déjà signalée, en 1862, dans son ouvrage, *L'Empire chinois*. Aucun pays ne fut le théâtre de plus de luttes intestines, de plus d'évolutions sociales, politiques et religieuses.

Sans doute étonnerait-on beaucoup de nos socialistes en leur apprenant qu'on fit en Chine, dès le XI<sup>e</sup> siècle, deux tentatives de collectivisme d'Etat. Les théories de Karl Marx ont été, en effet, non seulement énoncées, vers l'an 1060, par le lettré Ouang Ngan Cheu, mais encore

appliquées par l'empereur Chen Tsoung qu'elles avaient séduit. Ces deux essais eurent d'ailleurs des conséquences désastreuses et la mémoire de Ouang fut vouée à l'exécration publique.

Mais il ne s'agit, en cette étude, que de l'évolution réformiste qui a abouti à la grave crise actuelle.

Ce n'est que depuis un quart de siècle qu'il a pu être question de réformes chez les Chinois. L'humiliation de leur défaite par les Japonais et le triomphe grandissant de ces derniers en ont déclenché le mouvement. Ces préludes à un changement politique admis, puis espéré, se sont manifestés sous deux aspects principaux : la réforme pacifique, tentée en 1898 par K'ang Yu Ouei, et la réforme révolutionnaire, dont Sun Yat Sen est demeuré le chef incontesté.

\* \* \*

L'invasion japonaise avait appris aux Chinois à douter de l'invulnérabilité de leur dragon symbolique. C'était en 1895. Après trois années de tergiversations avaient paru des édits impériaux dénotant le souci d'apporter, aux institutions désuètes, quelques changements adaptés aux nécessités modernes. Un de ces édits, dont la date correspond à notre 11 juin 1898, déclarait qu'il était urgent de modifier « les méthodes de gouvernement inaugurées par les dynasties des Choung et des Ming, lesquelles, après tant de siècles, ne révélaient plus rien de pratique ou d'avantageux pour l'Empire ».

Peu de jours après, la *Gazette de Pékin* insérait un décret annonçant que l'attention de l'empereur avait été attirée sur un fonctionnaire appelé K'ang Yu Ouei, apte à faire face aux difficultés de la situation. Ce lettré était l'auteur de deux ouvrages intéressants : *La Réforme en Russie* et *La Réforme au Japon*. On sait avec quel zèle le jeune empereur Kouang Siu, conquis par l'éloquence de son nouveau conseiller et désireux de marcher sur les traces glorieuses de Pierre le Grand et de Mutsu Hito, fit paraître coup sur coup des édits bouleversant de fond en comble les vieilles coutumes : abolition des compositions littéraires pour l'obtention du grade de mandarin ; création de bureaux pour l'étude des questions administratives et agricoles ; fondation de collèges où devaient être enseignées les sciences occidentales ; abolition des sinécures ; établissement d'un vaste budget central destiné à permettre la suppression de l'achat des charges, qui auraient été désormais rétribuées par l'Etat, etc.

K'ang Yu Ouei réalisait son grand rêve ; mais il avait compté sans les récriminations du clan réactionnaire et sans l'énergie dominatrice de la vieille souveraine Tseu Hi qui, effrayée par cette révolution inattendue, accourut en hâte de sa retraite, reprit le pouvoir en mains et rapporta toutes les décisions libérales qui venaient d'être jetées en pâture aux amoureux de modernisme. Chose étrange : c'est le même Yuan Chi Kai, aujourd'hui temporisant entre le pouvoir régulier et la confiance des rebelles, qui avait pris sur lui,

(1) *Le Mouvement commercial du Port de Beyrouth en 1910.*



en 1898, de dénoncer comme néfaste l'attitude progressiste de l'empereur Kouang Siu.

K'ang Yu Ouei, condamné à mort, réussit à s'échapper. La vie du réformateur interrompu s'est, depuis, écoulée à Singapour, à Penang et aux Indes, où une pension lui est servie par le gouvernement britannique. Il faut considérer K'ang Yu Ouei comme le type classique du lettré chinois, imprégné des idées de la vieille école des Trois Livres Canoniques. Il s'en rapportait à Confucius et à Mencius comme un chrétien s'en rapporte au Nouveau Testament. La vérité n'existait que dans leurs écrits et la faiblesse de l'empire chinois ne pouvait résulter que de la mauvaise interprétation de leurs textes. Il serait curieux de le retrouver aujourd'hui et de voir si onze années de contact intime avec la vie coloniale anglaise ont pu altérer ou modifier ses convictions.

\*  
\*  
\*

La réforme nationale, traditionnelle et politique a eu deux autres apôtres influents : Tchang Tche Tong, ancien vice-roi des deux Hou, et Liang Tche Tch'ao.

Le premier avait publié, dès 1898, une brochure intitulée : *L'Exhortation à l'étude*, dans laquelle il recherchait les moyens de relever la puissance et le prestige de son pays. Comme K'ang Yu Ouei, il était soucieux, tout en ouvrant les portes au progrès, de conserver les traditions séculaires : « les connaissances chinoises et étrangères, écrivait-il, doivent être combinées ; et seulement ce qu'il y a de bien chez les Européens doit être incorporé dans ce que possède déjà la Chine. »

Tchang Tche Tong résidait dans cette même région qui se trouve être aujourd'hui le cœur de la révolution. Il faut croire que ce n'est pas sans avoir étudié les notables et la population dont il avait la haute direction administrative qu'il s'était décidé à formuler des propositions à cette époque si nouvelles sous le pinceau d'un mandarin.

Toutefois, comme nous le disait un de nos plus actifs représentants dans le Céleste Empire, M. Réau, à l'heure actuelle consul à Han-keou, ce que Tchang Tche Tong et K'ang Yu Ouei désiraient emprunter à l'Europe, c'était justement ce qu'en leur qualité de lettrés chinois, pénétrés de l'esprit confucéen, ils méprisaient le plus en soi tout en l'estimant nécessaire au salut de l'Empire : c'étaient les armes, les canons, les flottes, les troupes disciplinées. M. Raoul Allier, dans une conférence sur Tchang Tche Tong, disait aussi : « Le vice-roi des deux Hou aime vraiment beaucoup de choses venant des étrangers, mais il les aime surtout dans la mesure où elles pourront lui permettre de lutter un jour contre eux. »

Liang Tche Tch'ao, plus ardent, était, il y a quelques années, très populaire dans les provinces du Sud. Chez les Célestes comme chez nous, le Midi envahit l'arène politique. Editeur

d'un journal à Canton, où il exposait éloquemment les doctrines de son maître K'ang Yu Ouei, Liang dut se réfugier au Japon après le retour au pouvoir de l'impératrice. Là, mis en contact avec le parti révolutionnaire, il abandonna la cause de K'ang Yu Ouei pour celle de Sun Yat Sen.

Ne citons qu'en passant un pamphlet paru en anglais à Hong-kong, en 1899, sous le titre *La Réforme en Chine* et signé du docteur Ho Kai, membre influent de la colonie cantonaise de Victoria. Celui-ci en appelait nettement à l'intervention étrangère : « Nous croyons, déclarait-il, qu'il appartient à la Grande-Bretagne de prêter appui à la Chine pour qu'elle entre dans la voie des réformes et d'opérer, s'il le faut, la pression nécessaire sur le gouvernement de Pékin, etc. » Mais n'insistons pas sur ce pamphlet qui peut avoir été pris plus au sérieux par les autorités de Hong-kong que par les compatriotes du signataire et arrivons au parti de la réforme à main armée.

\*

Vers 1895, après le traité désastreux de Shimoseneki, le trône impérial, en même temps qu'il faisait timidement certaines concessions libérales, dénonçait, comme contraire au bon esprit social, les idées suggérées par la *Jeune Chine* au moyen de pétitions et de campagnes de presse. L'édit promettait des sanctions rigoureuses contre ceux qui ne se soumettraient point.

Le comité de la Jeune Chine, à la tête duquel se trouvait Sun Yat Sen, fit immédiatement connaître à ses adhérents « que la voie était fermée aux essais conciliants et qu'il y avait lieu de remplacer la persuasion par la contrainte. » Le mouvement en faveur de la réforme révolutionnaire date de cette proclamation.

Un premier soulèvement, destiné à s'emparer de Canton, échoua en octobre 1895, par suite de malentendus. Sun Yat Sen put prendre la fuite ; mais sa tête fut mise à prix. En 1900, après une période d'accalmie et de préparation de cinq années, une bataille meurtrière eut lieu à Oueitcheou, sur le Si-kiang. Dix mille insurgés y tinrent tête aux troupes impériales commandées par l'ancien chef des Pavillons noirs, Lieou Young Fou (Liou Ving Foc). Dès ce moment, les révolutionnaires ont pour consigne de ne se livrer à aucun pillage, de se concilier l'appui des habitants et même des missionnaires. Leurs drapeaux portent la devise : « Protégeons les étrangers et détruisons les Mandchous ! »

Cette seconde tentative, pour être plus sanglante, n'en avorta pas moins comme la première. Les journaux de Hongkong ne se cachèrent point pour déplorer l'échec des révolutionnaires :

« N'oublions pas, imprimait l'un d'eux (1), que parmi les insurgés se trouvent des membres du parti qui, un jour, reformera la Chine ; malgré leur association à des intérêts peu recommandables, ce sont les hommes sur lesquels nous

(1) *Hongkong Daily Press*, du 31 octobre 1900.



comptons pour relever l'Empire chinois. Ils ont choisi un mauvais moment pour protester contre la corruption de la Chine officielle. Mais la propagande de leurs chefs est bonne et il serait criminel de notre part de permettre qu'on les supprimât. »

Sun Yat Sen dut s'enfuir de nouveau ; il combina sur le champ un troisième complot qui devait débiter, trois mois plus tard, en pleine fête de l'an nouveau (ou plutôt de l'an descendant pour parler comme les Chinois) par un coup d'audace : l'assassinat simultané du vice-roi et de tous les mandarins des deux Kouang, réunis dans la pagode de l'empereur pour les cérémonies rituelles. Il fut découvert avant même qu'il eût reçu un commencement d'exécution. Citons pour mémoire les deux tentatives infructueuses d'invasion à main armée par le Tonkin vers le Kouang-si en 1907 et vers le Yun-nan en 1910.

Sun Yat Sen (ou, en langage pékinois, Souen Yi Tsien) est actuellement âgé de quarante-cinq ans ; c'est un homme de taille moyenne, svelte, nerveux, ayant une franchise âpre dans le regard. Né aux îles Sandwich d'un père cantonais, il fit ses études à Honolulu, puis aux Etats-Unis et parle couramment l'anglais. Il vint en Chine de bonne heure, séjourna à Tien-tsin, puis à Hongkong où il étudia la médecine, pendant cinq ans. Ayant obtenu le diplôme de licencié en médecine, il alla s'établir à Macao, mais s'y heurta au refus des autorités portugaises de le laisser exercer sa profession. C'est à Macao qu'il commença de se mêler au mouvement politique de son pays et créa le parti de la Jeune Chine.

On sait comment, à la suite de l'échec de 1895, il s'enfuit à Honolulu chez son frère et, de là, gagna Londres par l'Amérique. On a maintes fois raconté, aussi, comment le ministre de Chine en Angleterre le fit enlever au beau milieu de Hyde Park et amener prisonnier à la Légation. Sun Yat Sen parvint, par l'entremise d'un des serviteurs chargés de le nourrir, à faire connaître sa situation à ses amis du dehors. Le gouvernement anglais, avisé, intervint et exigea sa mise en liberté.

Depuis cette époque, Sun Yat Sen s'était établi au Japon, où il avait complété ses études médicales. Il y est devenu le docteur Tokono. Comme il s'habille à l'européenne et a renoncé au port de la natte, il n'a pas de peine à passer pour un sujet du mikado. Il effectue des voyages incessants en Amérique, où il se trouvait lors de l'explosion révolutionnaire récente, à Hongkong et à Singapour, où les autorités anglaises professent une sympathie particulière pour le jeune « patriote chinois ». Le zèle de sa propagande ne se relâche jamais ; il a su trouver en Australie, à San Francisco, aux îles Sandwich, au Tonkin, au Japon et dans le détroit Malais, auprès des négociants chinois fortunés, des ressources considérables, qui lui ont permis d'organiser son parti.

Ce fut à Hongkong que je le rencontrai pour la première fois, en 1904. Il me confia qu'il considérait les théories de K'ang Yu Ouei et de

Tchang Tche Tong comme de puérides utopies.

— « Ce sont, me dit-il, des réformateurs de la famille des fabricants de cercueils. L'abcès mandchou a besoin du bistouri et non de l'emplâtre ! »

Le programme de Sun Yat Sen tient en trois articles principaux :

1° Suppression de la dynastie étrangère des Manchous ;

2° Etablissement soit d'une monarchie héréditaire fondée sur des principes rappelant la monarchie britannique, soit d'une République fédérale ;

3° Réforme des institutions en prenant pour modèles les Etats européens et en s'inspirant de l'œuvre accomplie au Japon depuis la suppression du Shogunat.

Sun Yat Sen envisage néanmoins la possibilité d'autres combinaisons qui pourraient être imposées par les circonstances, comme, par exemple, la création d'une *République chinoise méridionale* qui comprendrait les provinces situées au Sud du Fleuve Bleu, en y ajoutant le Seu-tchouan, très acquis aux idées de progrès. C'est ce que vient de tenter, pour son compte, le général Li Yuan Heng.

— « Je serais très heureux, dis-je au médecin révolutionnaire, que votre belle Chine, qui a inventé tant de choses avant que l'Europe ne les connût, occupât enfin une place digne d'elle parmi les grandes nations. »

Sun Yat Sen me répondit :

— « Les premiers nous avons construit des routes pavées ; mais on ne les a jamais réparées depuis la chute de la dynastie des Ming ! Nous avons inventé la boussole ; mais nous ne savons pas mieux nous diriger pour cela ! Nous avons inventé l'imprimerie ; mais on nous interdit de lire tous les livres ou journaux qui examinent d'un peu trop près les agissements de nos fonctionnaires !

« Les mandarins détiennent tous les pouvoirs sans qu'on puisse en appeler de leurs décisions. Leurs paroles font loi. L'extorsion des fonds par les autorités est une véritable règle d'Etat ! Il est à peine croyable, poursuit Sun Yat Sen en s'animant un peu, il est à peine croyable que le vice-roi des Deux-Kouang, administrateur d'un territoire plus étendu et plus peuplé que votre France, reçoive seulement, comme salaire officiel, la somme dérisoire de quinze cents francs, si bien que pour vivre et rester à son poste il doit avoir recours à l'extorsion des fonds et à la vente des décisions de la justice ! Nos mandarins sont donc officiellement contraints à voler ! Ils n'en constituent pas moins l'autorité ultime dans toutes les questions de l'ordre social, politique et judiciaire ! »

Puis, nous parlâmes de l'Europe et de nos systèmes administratifs. Incidemment, le leader révolutionnaire chinois me parla avec un tel enthousiasme du « Grand Napoléon » que la pensée me vint qu'il gardait en réserve, au fond de son programme politique, un quatrième article dont il avait négligé de m'entretenir. Napoléon est



d'ailleurs devenu un des héros favoris de la jeunesse chinoise, comme en témoigne cette strophe d'un *Hymne à la Liberté*, populaire à Canton, et dont un Père missionnaire de Pokfulum a bien voulu me communiquer une traduction :

Au vingtième siècle, que tous travaillent  
 A ouvrir une ère nouvelle;  
 Que d'une voix unanime tous les hommes virils  
 Appellent la réforme du ciel et de la terre;  
 Que jusqu'au pic Kouang-Loun l'âme du peuple ru-  
 Washington, Napoléon, ô vous, fils de la Liberté, [gisse!  
 Venez vous incarner en eux!

Je revis Sun Yat Sen une seconde fois, à Hanoï, en 1907. Il s'y dissimulait, tantôt boulevard Gambetta, tantôt chez un commerçant cantonnais du quartier annamite, où il recevait de nombreuses visites de compatriotes, vêtus comme lui à l'européenne. Les gens d'Hanoï, assez portés à cette époque à voir partout des officiers japonais, regardaient avec méfiance ses allées et venues, ne se doutant guère que ces jaunes conspiraient contre le Fils du Ciel. Sun Yat Sen, en effet, préparait l'invasion du Kouang-si par Long-tcheou, avec l'aide d'un capitaine d'artillerie français en congé. La tentative échoua comme les précédentes. Sur la demande du gouvernement chinois, le Gouvernement général de l'Indochine prit même des mesures de surveillance étroite contre les conjurés établis au Tonkin. Ils durent rejoindre Hongkong, plus hospitalier à leurs entreprises.

..

Tous ces soulèvements, qui obéissent évidemment à un mot d'ordre venu du Comité central, sont facilités par l'organisation des Sociétés secrètes, parmi lesquelles la *Société du Ciel et de la Terre*, la *Triade* et les *Vieux Frères* sont les plus agissantes. Les deux dernières, autrefois rivales, se sont réunies, en 1906, sous la haute direction de Sun Yat Sen.

La cour et Yuan Chi Kai ignorent moins que personne le rôle de ces associations, puisque ce sont elles que le pouvoir utilisait jadis chaque fois qu'il devenait indispensable de canaliser le mécontentement populaire en le déchaînant contre les « diables étrangers ». Le comité de la Jeune Chine a déjoué cette tactique. N'en déduisons toutefois pas que ses membres soient prêts à toutes les concessions vis-à-vis des Européens; ils sont simplement résignés à tous les ménagements jusqu'à ce qu'ils aient obtenu gain de cause.

Que si, en effet, la Jeune Chine triomphe, son ambition sera de recréer une Chine exploitée par les Chinois, à l'exclusion des Européens. Sans doute ses dirigeants ont-ils une vue plus élevée de la question; leur connaissance des mœurs européennes leur ont montré la possibilité de la coopération internationale, dans un même pays, sous l'égide d'un code modernisé. Mais ils risqueront, s'ils entrent trop vite dans cette voie, de perdre l'appui des sociétés secrètes; car beaucoup de celles-ci, surtout parmi les plus riches, telles que les *Amis de la mort complète*

au Yun-nan, la *Rénovation de la Chine* et l'*Amour de la Patrie* à Canton, avaient surtout été créées dans le but de racheter aux étrangers les concessions de mines et de chemins de fer que leur avait concédées un gouvernement détesté.

La situation, en vérité, est complexe et nous comprenons que Yuan Chi Kai, soit par ambition, soit par amour de son pays, cherche à gagner du temps.

EMILE LUTZ.

## LA RÉVOLUTION CHINOISE

Notre dernier Bulletin a noté les origines et les premiers succès du mouvement insurrectionnel chinois, les efforts du gouvernement pour s'y opposer d'abord par la force des armes, puis ses tentatives pour en arrêter l'essor en faisant les concessions les plus larges à la politique constitutionnelle.

Depuis, dans les provinces insurgées comme au sein du gouvernement, des faits nouveaux se sont produits. Il en est résulté un état de choses plus complexe mais qui, dans son ensemble, n'est pas si obscur qu'il le semble au premier abord. D'un côté, le mouvement insurrectionnel n'a cessé de s'étendre et de se développer. Successivement, et sans grande effusion de sang, plusieurs villes ont été prises; les chefs révolutionnaires, partout où ils purent déloger les impériaux, lancèrent des proclamations d'indépendance; l'on compterait aujourd'hui quatorze provinces qui ont ainsi rompu avec le pouvoir central.

D'un autre côté, la Cour, sentant l'empire lui échapper, a décrété, dans le même temps, les mesures les plus propres, pensait-elle, à rallier à sa cause les esprits réformistes; une constitution monarchique libérale a été précipitamment octroyée et Yuan Chi Kai s'est vu chargé de former un ministère d'hommes nouveaux, à l'exclusion des membres de la famille impériale; ces deux derniers événements ont une telle importance que, si l'insurrection désarmait, il serait permis de dire qu'une révolution réelle a été accomplie.

Nous allons examiner d'abord les faits d'ordre insurrectionnel et, en second lieu, la répercussion à Pékin du soulèvement des provinces.

### Le mouvement séparatiste.

Qu'y a-t-il de sérieux dans ce mouvement? L'indépendance proclamée est-elle véritable, réelle, ou n'est-elle qu'un geste? Ce n'est pas, en tout cas, la population qui, par la voix de représentants ayant un mandat ferme à cet effet, a



signifié qu'elle entendait cesser toutes relations avec le gouvernement central; c'est bien plutôt des groupes révolutionnaires qui, après quelques simulacres de combat et devant la retraite assez inexplicable des autorités, annoncèrent que les cités et les régions dont ils s'étaient rendus maîtres ne reconnaissaient plus la loi de Pékin. Le silence de la masse est passé pour un acquiescement.

C'est ce caractère que l'on reconnaît au mouvement séparatiste, quand on suit la marche et les péripéties de l'insurrection.

Née sur les rives du Yang-tseu, l'insurrection se propagea d'abord dans les vallées du fleuve. Après la prise de Han-yang, de Han-keou, de Wou-chang, les 12, 13 et 14 octobre, Tchang-cha, capitale du Hou-nan, tomba, le 21, aux mains des insurgés; le 24, Kieou-kiang, importante cité du Kiang-si, fut enlevé aux autorités impériales; le 31, Heng-tcheou, centre de transit du Hou-nan, se donna à la révolution. Dès lors, dans toutes les provinces où parvient la nouvelle des séditions, des comités secrets unis aux sociétés « constitutionnelles », entrent en lutte avec les représentants du pouvoir qui, d'ordinaire, se laissent facilement dépouiller de leur autorité. Le 30, le vice-roi des deux Kouang approuva les propositions des sociétés populaires relatives à l'autonomie militaire et financière du pays; aussitôt Canton se proclama indépendant. Cet exemple sera désormais suivi. Le 2 novembre, Changhaï passe aux comités révolutionnaires qui, la veille, avaient annoncé au consul d'Angleterre leur intention d'assurer l'administration de la cité chinoise; il n'y eut qu'un semblant de résistance à l'arsenal de Kiang-ngan; le soir même, le drapeau de la révolution — rouge avec un coin blanc — fut hissé sur la ville,

Changhaï ayant ainsi conquis son autonomie, toute la province du Kiang-sou fut abandonnée par les impériaux. Déjà, depuis quelques jours, Nan-tchang, capitale du Kiang-si, obéissait aux conseillers de ses assemblées. A son tour, Nankin, capitale du Kiang-hoai, s'agita; les révolutionnaires attachaient un grand prix à la conquête de cette cité, en raison de son rôle historique et aussi parce qu'elle était la métropole de l'importante vice-royauté du Liang-kiang (Kiang-sou, Kiang-si et Kiang-hoai). Dès que le vice-roi de Nankin n'eut plus le pouvoir de tenir en respect les politiciens et leur clientèle, il télégraphia à Pékin que, s'il n'était pas immédiatement secouru, il renonçait à lutter; Pékin lui répondit de capituler, ce qu'il fit. Mais, peu de jours après, la garnison mandchoue, sous le commandement du maréchal tartare Tie Leang, qui fut ministre de la Guerre sous le règne de Tseu Hi, extermina une partie de la population et renversa le « directeur » républicain.

Ces massacres déterminèrent une recrudescence de l'insurrection, qui avait déjà bénéficié, si l'on peut dire, des actes de sauvagerie et de vandalisme commis à Hankeou lors de la reprise de la ville, le 29 octobre, par les troupes du Nord.

Beaucoup de « constitutionnels » encore loyalistes avaient été outrés de la conduite de ces troupes, et le général Wou Lou Tcheng ne craignit pas de rendre responsable de leurs méfaits le commandant en chef, le généralissime Yin Tchang. Le 6 novembre, Wou paya de sa vie cette accusation téméraire: une trentaine de soldats mandchous pénétrèrent dans sa tente et le tuèrent à coups de feu. Aussitôt, le bruit se répandit que cet assassinat avait été commis à l'instigation de Pékin. Il est vrai que Wou, aux yeux des dynastiques, passait pour avoir pris une part active au *pronunciamento* du 28 octobre, qui, plus que l'insurrection elle-même, força le Trône à capituler. L'on se rappelle que le décret du 30 octobre avait donné satisfaction aux principales revendications des militaires: octroi prochain d'une constitution, exclusion du gouvernement des membres de la famille impériale, amnistie générale; Yuan Chi Kai était ensuite nommé premier ministre; comme autre garantie, Wou était désigné pour gouverner le Chan-si. Il semble vraisemblable que les clans mandchous, exaspérés de voir le Trône céder aux menaces, firent tuer, après un nouvel acte de révolte, le membre le plus actif et le plus audacieux de la Ligue militaire.

Cet assassinat indisposa de nouveau l'armée. Il y eut des actes d'indiscipline, des mutineries, en si grand nombre que le général Chang, de la 20<sup>e</sup> division, désespérant de rétablir l'ordre et lui-même hésitant sur l'attitude à prendre, envoya sa démission au gouvernement. C'est alors qu'il fut question de l'exode de la cour; abandonnée par les dernières troupes fidèles, impuissante à décider Yuan Chi Kai à prendre la présidence du gouvernement, la famille impériale prit ses dispositions pour partir; pendant plusieurs jours, vers le 10, un train fut sous pression aux ateliers de Tong-chang.

Mais Yuan Chi Kai arriva à Pékin le 13 novembre; dès lors le régent et ses frères renoncèrent à prendre avec l'empereur la route de Jehol. La cour se ressaisissait, pleine de confiance dans la politique qu'allait pratiquer le nouveau premier ministre. Mais était-il possible de réparer les « cassures » de l'empire? Depuis le commencement du mois le démembrement se poursuivait: à l'Est, dans le Chan-tong, dans le Fou-kin, dans le Ngan-houei, au centre, dans le Honan, au Sud-Ouest, dans le Yun-nan, enfin en Mandchourie, les assemblées élues et les Comités politiques s'étaient érigés en gouvernements autonomes.

Ainsi sur les dix-huit provinces qui composent l'empire, quatorze semblent avoir répudié la domination mandchoue; en outre, la Mandchourie elle-même, avec ses trois provinces, s'est également livrée vers le 17 octobre aux clubs politiques. Resteraient donc fidèles: le Chen-si, le Kan-sou, le Kouei-tcheou et le Tche-li. Les trois premières sont trop enfoncées dans les terres et trop privées de moyens de communications pour participer d'emblée à l'agitation des grands centres. On ne saurait cependant dire qu'elles n'ont



pas bougé. Le 25 octobre et les jours suivants il y eut dans le Chen-si, en contact direct avec le Seu-tchouan, si profondément troublé depuis la tentative de nationalisation des chemins de fer, des troubles du côté de Si-ngan-fou: des agitateurs de diverses sortes firent appel aux musulmans du Kan-sou, on ignore dans quel but. Il est possible aussi que tôt ou tard la population chinoise du Kouei-tcheou soit influencée par les sociétés populaires du Yun-nan. Quant au Tche-li, d'un jour à l'autre il peut s'y produire de graves séditions; les assemblées locales se sont maintes fois déclarées pour une politique résolument réformatrice, et récemment elles ont approuvé le gouverneur du Chan-tong qui réclamait l'abdication des Mandchous.

Pareille dislocation avait eu lieu à l'époque des Taï-pong; et peut-être même faut-il remonter aux premières années de la conquête mandchoue, quand les divers héritiers des Ming étaient acclamés empereurs par le Centre et le Sud, ou aux époques plus lointaines des princes feudataires, pour voir un empire aussi morcelé, dans un tel état de désagrégation. Aussi semblerait-il que ce soit moins à la genèse, à la formation d'une république chinoise que l'on assiste qu'à la constitution d'une infinité d'Etats indépendants; et l'on croirait volontiers que les révolutionnaires ou les constitutionnels, attachés en dépit de leurs divergences d'idées au maintien de l'unité nationale, n'ont pas prévu les conséquences dernières du mouvement qu'ils ont déclenché.

Il se peut fort bien qu'il y ait dans un ensemble de régions, à tant de points de vue si dissemblables, une tendance centrifuge, pour ainsi dire, dont n'ont peut-être pas exactement conscience réformistes et révolutionnaires. En tout cas, ce qui est patent, c'est que l'empire se disloque, c'est qu'un fait séparatiste existe; à quoi, il est vrai, les partisans de la lutte contre le gouvernement central répondront que l'indépendance des provinces est momentanée, qu'elle cessera le jour même de l'abdication des Mandchous et que, d'ailleurs, les provinces séparées sont étroitement unies entre elles, si bien que leurs conseillers, élus aux différents conseils institués par le programme de 1908, s'apprentent à s'assembler pour constituer le gouvernement de la Chine libérée des Mandchous et du système autocratique.

On annonce en effet que cette conférence aura lieu prochainement à Changhaï; le général insurgé Li Yuan Houg et les comités du Hou-pei, qui ont donné le signal de la révolution, insistent pour qu'elle se tienne à Wou-chang. Cette initiative due, croit-on, à Wou Ting Fang, ancien représentant de la Chine à Washington, pourrait être considérée comme un symptôme rassurant; elle manifeste la volonté de mettre un terme à l'anarchie provincialiste. Depuis qu'il en est question quelques hauts et réputés mandarins comme Cheng Pao Ki, gouverneur du Chan-tong, Tchang Ming Ki, vice-roi du Kouang-tong, comme Tang Chao Yi, ancien ministre des communica-

tions et grand ami du Yuan Chi Kai, inclinent à prendre parti pour la future assemblée antidynastique.

C'est le 12 novembre que les chefs républicains de Changhaï invitèrent les directeurs révolutionnaires des quatorze provinces indépendantes à choisir des députés parmi les membres élus du « Sénat provisoire » de Pékin, des conseils provinciaux, municipaux et d'arrondissements. Ces désignations, aussitôt faites, furent ratifiées par les commandants militaires des régions insurgées. Le 20, un grand nombre de délégués étaient arrivés à Changhaï; on a déjà fait connaître l'opinion de quelques-uns sur les quatre grandes questions que les organisateurs de la conférence ont inscrites à l'ordre du jour: organisation du régime républicain, statut constitutionnel, règlement électoral, choix du siège du pouvoir central. Les uns ont manifesté une préférence pour la forme d'une république fédérative, pour une constitution américaine; les autres ont proposé le système suisse, la création d'un directoire exécutif. En ce qui concerne le droit de vote, on est presque unanimement d'avis de le fixer en tenant compte du degré d'instruction et de la valeur de la propriété. Quant à la capitale de la République, beaucoup désirent qu'on choisisse Nankin.

Que sortira-t-il de cette Assemblée, qui paraît prendre des allures de « convention nationale »? Aura-t-elle les lumières nécessaires pour mener à bien ses délibérations? On peut en douter. Et si elle arrive à prendre des décisions, celles-ci seront-elles admises par tous les insurgés? Déjà se font jour des jalousies locales. Quantité de questions sont susceptibles de provoquer des conflits entre les représentants pénétrés avant tout de sentiments particularistes. Il est vrai que cette députation provinciale a été choisie parmi les membres les plus réfléchis et les mieux informés des associations « constitutionnelles » et « parlementaires », parmi ceux qui menèrent la bataille de 1910-1911 et firent maintes fois le voyage de Pékin pour, à coup de pétitions, forcer la main au régent et obliger le trône à avancer l'heure des grandes réformes. Au cas où des qualités sérieuses de législateurs leur feraient défaut, ils ont du moins déjà une expérience politicienne.

Durant ces deux années d'agitation autour du trône, tous ces « politiques » manifestèrent la plus vive impatience du joug autocratique. Détenteurs d'un mandat populaire, les autorités nommées par décret impérial ne comptaient pas à leurs yeux, et ils n'étaient pas loin même de contester la légitimité de l'autorité souveraine, quand elle s'opposait à leurs démarches et contrecarrait leurs vues. L'ambition de ces notables, de ces lettrés, de ces marchands, de ces anciens élèves d'universités étrangères, investis de la confiance d'un vague collège électoral, était de prendre directement part au pouvoir. Impuissants, malgré leurs efforts et leur menées, à changer d'un coup l'ordre des choses et outrés, inquiets des mesures réactionnaires de l'été dernier — restriction des droits du



« Sénat provisoire », nomination à la présidence de cette assemblée d'un mandchou, fermé aux idées de progrès d'un ancien Boxeur, il était fatal que ces monarchistes constitutionnels d'hier vinsent à l'idée républicaine.

On s'est demandé si tous ces partisans de la République avaient une notion bien nette de cette forme de gouvernement; non sans doute, car ils sont loin d'être tous des légistes. Mais République signifie pour tous suppression de la souveraineté impériale; ce n'est pas un concept difficile à saisir, et qui demande à être approfondi. Cette perspective leur fait entrevoir la possibilité d'assouvir leur ambition sans entrave, de transformer, de réformer le vieil empire à leur fantaisie. On s'explique ainsi que les rangs du parti de Sun Yat Sen aient subitement grossi, et à un tel point que ces républicains de la première heure, submergés par tant d'éléments divers, se perdent un peu dans la masse.

L'Assemblée de Changhaï, il faut donc s'y attendre, proclamera la République. Devant un tel acte, que fera le gouvernement de Pékin? Sa politique de ces dernières semaines ne le laisse guère entrevoir.

#### Le gouvernement de Yuan Chi Kaï.

Après l'humiliant édit du 30 octobre (1) et la nomination de Yuan Chi Kaï au poste de premier ministre, le gouvernement demanda au Tseu Tcheng Yuan de lui présenter au plus vite un projet de Constitution. En dépit de la gravité des événements, plusieurs membres de la famille impériale, les princes Tsai-tao et Tsai-siun notamment, penchaient pour la résistance, pour une politique intransigeante. Le prince King, qui a été de tout temps réformiste ou conservateur suivant les circonstances, demandait au contraire que « toutes les lois en opposition avec les méthodes constitutionnelles fussent immédiatement abrogées et qu'il fût procédé sans retard à l'élection des membres du Parlement ». C'est l'avis qui prévalut. Le Tseu Tcheng Yuan s'entoura des lumières du prince Pou-loun, son ancien président, et le 3 novembre la rédaction du projet était terminée; la nouvelle Constitution fut édictée sur-le-champ. En voici le texte :

L'Assemblée nationale a adressé au trône une pétition soumettant les dix-neuf principes d'une Constitution monarchique, et demandant à l'Empereur de jurer devant le temple de ses ancêtres de les octroyer au peuple, afin de protéger le peuple et d'affermir les fonctions de l'Empire.

Nous en reconnaissons l'importance et nous les octroyons. Nous choisirons un jour pour prêter devant le temple de nos ancêtres le serment et le porter sur papier jaune à la connaissance de tout l'Empire.

Ces principes devront servir de base à la Constitution lorsque l'Assemblée nationale en rédigera les termes.

ARTICLE PREMIER. — La dynastie Ta Tsing règnera à perpétuité.

ART. 2. — La personne de l'Empereur sera inviolable.

ART. 3. — Les pouvoirs de l'Empereur seront limités par la Constitution.

ART. 4. — L'ordre de succession sera déterminé par la Constitution.

ART. 5. — La Constitution sera formulée et adoptée par le ta-tchen-youane; elle sera promulguée par l'Empereur.

ART. 6. — Le pouvoir d'amender la Constitution appartient au Parlement.

ART. 7. — Les membres de la Chambre haute seront élus par le peuple, qui les choisira parmi les personnes le plus particulièrement éligibles.

ART. 8. — Le Parlement élira et l'Empereur investira de ses fonctions le premier ministre, qui proposera les noms des autres membres du cabinet, que l'Empereur investira aussi de leurs fonctions.

Les princes impériaux ne seront pas éligibles aux fonctions de premier ministre, de membres du cabinet, ni de chef administratif des provinces.

ART. 9. — Si le premier ministre, étant mis en état d'accusation, ne dissout pas le Parlement, il devra démissionner, mais un même cabinet ne pourra pas dissoudre le Parlement plus d'une fois.

ART. 10. — L'empereur aura le contrôle direct de l'armée et de la marine. Toutefois, pour les affaires intérieures, ce pouvoir sera, dans son exercice, soumis à certaines conditions spéciales que le Parlement déterminera; autrement il serait interdit à l'Empereur de l'exercer.

ART. 11. — Des décrets impériaux ne pourront pas remplacer les lois, sauf dans les circonstances d'extrême nécessité. Les décrets-lois pourront, dans des conditions spéciales, être promulgués dans ces circonstances, pourvu qu'ils ne portent que sur l'exécution d'une loi ou sur les mesures qu'une loi aura autorisé le pouvoir à prendre.

ART. 12. — Aucun traité international ne sera conclu sans le consentement du Parlement, mais l'Empereur pourra conclure et déclarer la guerre quand le Parlement ne siègera pas, quitte à obtenir ultérieurement l'approbation du Parlement.

ART. 13. — Les actes du Parlement établiront les règlements d'administration publique.

ART. 14. — Si le Parlement n'approuvait pas le budget, le gouvernement ne pourrait pas *proprio motu* recourir aux douzièmes provisoires. Le gouvernement ne pourra pas non plus ajouter des dépenses au budget quand celles-ci n'auront pas été votées; en outre le gouvernement ne pourra pas adopter des mesures financières extraordinaires non prévues au budget.

ART. 15. — Le Parlement fixera les dépenses de la maison impériale, ainsi que toutes les augmentations ou diminutions de la liste civile.

ART. 16. — Il ne pourra y avoir antinomie entre la Constitution et les règles concernant la famille impériale.

ART. 17. — Les deux Chambres organiseront un tribunal administratif.

ART. 18. — L'Empereur promulguera les décisions du Parlement.

ART. 19. — D'ici à l'ouverture du Parlement, le ta-tchen-youane agira en conformité des articles 8, 9, 10, 12, 14, 15 et 18.

Pour juger du succès de la campagne politique de ces dernières années et de l'insurrection actuelle, il suffirait de confronter cette rédaction avec le préambule du programme constitutionnel de 1908 (1). A cette époque il était dit que le souverain conserverait, sous un régime représentatif, le pouvoir absolu; aujourd'hui le trône s'efface, s'annule devant le Parlement. La promulgation de ces principes nouveaux décida Yuan

(1) *Asie française*, p. 436.

(1) *Asie Française*, avril 1911, p. 175.



Chi Kai à accepter les fonctions de président du Conseil. Arrivé à Pékin le 13 novembre, le 16 son ministère était fait. Il a pris ses collaborateurs d'abord parmi ses familiers de 1907 et 1908, à l'époque où il gérait le Tsong-li-Yamen; ensuite du côté des « constitutionnels »; enfin dans le groupe réformiste, que l'on croyait bien oublié, de 1898 : Leang Ki Tchao bras droit de Kang Yeou Wei durant les « cent jours » réformistes d'il y a treize ans, a reçu la vice-présidence du ministère de la Justice. C'est un gouvernement, on le voit, assez bariolé; sa caractéristique, c'est qu'il est « chinois », l'élément mandchou n'étant représenté que par le ministre des Vassaux ou des Colonies.

On aurait pu croire qu'avec l'avènement du ministère Yuan Chi Kai, la situation s'améliorerait. Il n'en a rien été. Et d'ailleurs la politique qu'entend faire celui qu'on a appelé hyperboliquement « dictateur », « rédempteur » ne s'est pas manifestée clairement. Des nombreuses interviews publiées de lui, il ressort que le chef du gouvernement n'agira pas directement contre les sécessionnistes. Il se propose, a-t-il dit à M. Rodès, d'entamer des pourparlers avec les insurgés : « Si ces pourparlers n'aboutissent pas, on s'en remettra à la décision de l'Assemblée nationale ». Et comme on lui demandait pour quelle date cette assemblée serait convoquée, il répondit que les délégués provinciaux se réuniraient prochainement pour décider quel sera le gouvernement, monarchiste ou républicain; il ne manqua pas de dire que l'établissement de la République lui paraissait pour l'heure un rêve irréalisable. Mais puisqu'il se prononce contre le régime républicain, pourquoi attend-il, pour agir, la sentence d'une assemblée qui, vraisemblablement, sera contraire à ses sentiments?

On n'aperçoit donc pas que Yuan Chi Kai ait une ligne politique bien nette. On croit saisir que, pour ramener l'ordre, il compte sur des négociations habilement conduites, sur les divisions intestines, et... sur le temps. Convaincu de l'efficacité de cette méthode, il ferait tous ses efforts pour durer et pour assurer la sécurité de Pékin et de la dynastie. Son programme gouvernemental serait donc purement négatif; c'est ce qui explique son mépris du Tseu-Tcheng-Yuan, où il n'a pas encore paru. Cette assemblée d'ailleurs ne renferme en ce moment que peu de conseillers élus, la plupart n'ayant pas répondu au décret de convocation, afin de manifester par leur absence leur hostilité à l'égard du gouvernement et de la dynastie.

Tandis que Yuan Chi Kai demeurerait systématiquement inactif ou, du moins, conciliant, les révolutionnaires, mollement combattus depuis la reprise de Han-Kéou et de Nankin, se préparaient à jeter 15.000 hommes sur cette dernière ville, qu'ils considèrent comme le pivot de la Révolution; 4.000 soldats de Canton s'embarquèrent pour coopérer à ce siège, où les républicains escomptaient une grande victoire, qu'ils remportèrent en effet les 29 et 30 novembre; après

quoi ils demandèrent un armistice de trois jours.

#### L'idée de république.

Au milieu de ce bouleversement de l'Empire chinois, il n'est pas commode de démêler les tendances diverses, les idées, les sentiments qui se heurtent, les intérêts qui sont en jeu. On croit cependant distinguer ceci, c'est que, dans un grand nombre de provinces belligérantes, l'idée de république exerce une certaine force attractive.

Avant les premiers troubles du Hou-pei les groupes *Ko-ming-tang*, initiés aux doctrines politiques de l'Occident, étaient seuls à parler du « gouvernement du peuple par le peuple »; les associations qui s'étaient constituées autour des assemblées représentatives, durant ces deux dernières années de réformes gouvernementales, et qui comprenaient des militaires autant que des civils, se refusaient à reconnaître la nécessité de supprimer l'autorité impériale. Mais, après l'insuccès de leurs dernières requêtes au Trône et la politique équivoque du régent pendant le premier semestre de cette année, leur loyalisme fut fortement ébranlé. La capitulation des Mandchous, dès les premiers succès révolutionnaires, hâta l'évolution d'un grand nombre de monarchistes constitutionnels vers les théories des *Ko-ming-tang*, si bien que l'on serait tenté de dire qu'en face des Mandchous et de leurs derniers fidèles il n'y a plus que des républicains. Mais le conflit n'a cette netteté qu'en apparence.

Du côté des insurgés, tous ceux qui se proclament républicains n'ont certainement pas une notion bien claire de la doctrine dont ils se réclament. Beaucoup d'ailleurs paraissent convertis au républicanisme parce que, dans le désarroi général, ils se croient tenus d'arborer la seule étiquette en circulation. Ils ne sont plus monarchistes constitutionnels, car quel monarque acclamer? Un Mandchou? Est-ce encore possible, l'insurrection étant avant tout antidynastique? Un Chinois? Parmi les rares hommes d'Etat en vue, pas un n'oserait, semble-t-il, se faire couronner? On se déclare donc pour un système de gouvernement qui écarte cette difficulté: le choix d'un chef héréditaire. Et comme il apparaît qu'une république fédérative, prônée par les *Ko-ming-tang*, assurerait le maintien des libertés locales, respecterait le particularisme provincial, on n'hésite plus à passer de ce côté de la barricade.

C'est le Dr Sun Yat Sen qui le premier, comme on le sait, acclimata en Chine l'idée de république. Lors du dernier passage à Paris de cet agitateur, il y a quelques jours, nous avons retrouvé dans les propos qu'il nous tint les idées, les théories contenues dans sa « Solution de la question chinoise » (1903), dans son discours de Tokyo (1907), dans son « *Ko-ming fan-liou* », ou guide de l'insurrection (1908) et dans les nombreux et copieux articles, qu'il a écrits ou inspirés, du *Min pao* (« Journal du peuple ») publié à Tokyo (1905-1909). « Rendre à la race chinoise la faculté de



s'administrer, de se gouverner ; établir un régime républicain adapté à l'état politique du pays ; faire des réformes sociales au fur et à mesure du développement économique », tels sont toujours les trois points de son programme. Il est toujours partisan aussi d'une séparation très nette des trois pouvoirs ; mais il leur ajoute un pouvoir de contrôle ou, plutôt, il rétablit une institution traditionnelle de la Chine qui, selon lui, est sortie de sa fonction : « Autrefois en Chine on examinait avec soin et l'on pesait les capacités ; mais, sous la monarchie absolue, les destitutions et les promotions dépendent du caprice des souverains. »

Sun Yat Sen, après quatre jours passés à Paris, durant lesquels il a gardé l'incognito, sans toutefois négliger de renouer d'anciennes relations et de s'en créer de nouvelles, s'est embarqué à Marseille le 24 novembre à destination de Changhai. Il y arrivera sans doute après la réunion de la conférence des délégués provinciaux où se décidera, dit-on, l'avenir politique de la Chine ; il y trouvera un état-major imposant de républicains à la tête duquel se trouve Wou Ting Fan. Ce personnage, natif du Ngan-houei, docteur de Pékin, a été secrétaire du Tsong Li Yamen de 1898 à 1900, et ministre à Washington, où son amitié avec Carnegie contribua à le rendre célèbre. On cite de lui de nombreux traits d'originalité qui provoquent quelque sourire ; tout le monde connaît en Chine son association végétarienne et sa ligue d'abstinence des cigarettes. Il y a encore de l'originalité dans le fait qu'il a été nommé « ministre des Affaires étrangères de la République » après que la Cour eut pensé lui donner le Tsong Li Yamen, à la place de Leang Touen Yen, dans le ministère du prince King. Au poste qu'il occupe aujourd'hui à Changhai, il est chargé de représenter les « provinces républicaines » dans toutes les questions relatives aux Affaires étrangères ; sa désignation, a-t-il dit, n'est pas provinciale, mais nationale ; d'après lui, la Chine est « unie ». Le 14 novembre, il a lancé un appel intitulé : « A nos amis étrangers » qui se termine ainsi :

La dynastie mandchoue a été jugée par un peuple patient et pacifique, et trouvée coupable. Ses promesses passées n'ont jamais été tenues ; celles qu'elle a faites pour l'avenir n'ont donc aucune valeur et ne méritent pas de retenir l'attention.

Le verdict populaire est que la dynastie doit disparaître.

C'est à cet « appel » que semble avoir répondu Yuan Chi Kai, le 21, par un message « au peuple américain » :

La forme de gouvernement qui peut convenir aux Etats-Unis, où tout le monde comprend les problèmes gouvernementaux, serait excessivement dangereuse pour la Chine, où il semble qu'il n'a existé comme gouvernement qu'une monarchie patriarcale dont la mollesse même inspirait au peuple peu de respect pour le gouvernement et encore moins de compréhension de ses devoirs envers lui.

On a déjà démontré que l'agitation qui a lieu actuellement en Chine en vue de l'établissement d'une république n'avait éveillé dans les masses qu'une idée : c'est que le gouvernement populaire est synonyme de « pas d'impôt, pas de gouvernement ».

Mon amour pour la Chine et pour le peuple chinois est certainement aussi grand que celui de n'importe quel partisan de la république. Ma sincérité pour la cause des réformes, j'en ai déjà fait la preuve, ce n'est pas par l'amour de la renommée que j'ai entrepris cette tâche, mais seulement dans l'espoir de tirer la Chine du chaos où elle se débat actuellement et de rétablir l'ordre. Cette tâche est aussi ingrate qu'elle est considérable ; je suis l'objet des soupçons, des critiques, des attaques de tous les partis, mais je n'en reste pas moins plein d'espoir d'arriver à un compromis qui donnera satisfaction à tous ceux qui sont sincèrement désireux de conserver l'intégrité de l'empire et de rétablir la paix.

Yuan Chi Kai dans ce message paraît croire que le parti républicain chinois est né de l'admiration des Etats-Unis, sans doute parce que Sun Yat Sen a été élevé chez les Américains et a fait de fréquents séjours sur le territoire de l'Union, et que Wou Ting Fan a de puissantes amitiés de l'autre côté du Pacifique. Mais un tel jugement ne serait pas tout à fait juste. Il y a parmi les chefs républicains des admirateurs de la constitution anglaise, des idées libérales françaises, de la méthode d'organisation allemande, voire même de l'esprit public suisse ! Il y a aussi quelques traditionalistes qui estiment que, dans l'héritage de la vieille Chine, quelque chose mériterait d'être conservé.

Mais si tant de préférences se manifestent, comment tout ce monde s'entendra-t-il ? C'est une question qui se posera plus tard, quand il s'agira, au cas où l'insurrection serait victorieuse, de fonder un gouvernement stable. Pour le moment on se contente d'établir des gouvernements provisoires, et l'on semble y réussir. Les vice-rois ou gouverneurs qui y consentent, comme ceux du Foukien, des deux Kouang, du Chan-tong, du Kiang-sou, sont nommés présidents de la République ; en cas de refus de leur part, les assemblées, associations et comités locaux nomment des présidents pris dans leur sein ; il est procédé de même pour les autres autorités. Comme nous le disons plus haut, cette substitution de pouvoirs s'est faite presque partout sans à-coups. Les révolutionnaires aussitôt maîtres d'une cité créent cinq départements : gouvernement militaire, civil de législation, commercial, des rapports étrangers ; en général, jusqu'ici, ils ont administré le plus tranquillement du monde, au dire des agents diplomatiques et des colonies étrangères.

Grâce à tous ces « directoires », l'anarchie est tenue en respect ; mais est-ce un état de choses qui peut durer longtemps encore ? La désagrégation de l'empire, quoique plus apparente que réelle, est toujours une éventualité menaçante.

ALBERT MAYBON.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.



## LES VARIATIONS DU Gouvernement général de l'Indochine

Les décrets de réorganisation administrative et financière de l'Indochine, promulgués le 20 octobre dernier, constitueront-ils une base définitive de notre politique dans ce pays? On ne saurait l'espérer puisque, dans l'exposé des motifs qui accompagnait ces décrets, on nous a laissé entrevoir que plusieurs des réformes préconisées ne doivent être accomplies que lorsque l'expérience du gouverneur général lui aura permis d'en arrêter définitivement l'esprit et la lettre. En d'autres termes, on n'a pas voulu imposer à M. Sarraut un programme complet de réformes immédiates, qui auraient eu pour conséquence de troubler l'harmonie que les institutions actuelles avaient constituée, et on a voulu simplement lui donner un cadre plus souple qui lui permette de réaliser par étapes la politique rêvée par l'administration centrale et de proposer lui-même, si toutefois il le juge à propos : 1° la réorganisation des différentes administrations locales; 2° la constitution de délégations financières; 3° la suppression des budgets provinciaux.

Il semble d'ailleurs que l'on se soit mépris sur la vertu curative des textes et que l'on attende beaucoup d'une modification de quelques mots. Or, nous nous proposons de montrer que si l'Indochine a vécu jusqu'à présent avec un bagage législatif assez mince, de profondes modifications ont pu néanmoins être apportées dans les principes directeurs de son gouvernement. Jusqu'à ce jour, il n'avait pas paru essentiel de lui constituer une sorte de charte, qui aura notamment pour effet de créer une certaine confusion dans les esprits et de faire naître des espérances qui, en pratique, ne pourront peut-être pas être réalisées.

On sait que jusqu'en 1898 l'existence des différents pays de l'Indochine, la Cochinchine mise à part, fut assez précaire, et que les tentatives d'organisation avaient échoué. Cependant, dès 1887, le département s'était préoccupé d'assurer un statut à sa colonie et de lui fournir les moyens légaux nécessaires à son développement économique. On conçut alors l'idée d'une première union indochinoise qui aurait réuni la colonie de Cochinchine et les protectorats du Cambodge, du Tonkin et de l'Annam, sous l'autorité d'un gouverneur général, mais les décrets préparés dans ce but ne survécurent pas au ministère qui les avait élaborés, et de 1888 à 1891 l'Indochine demeura inorganisée et en proie à l'anarchie administrative, politique et financière.

Enfin, un décret du 21 avril 1891 organisa le gouvernement général, et pendant vingt ans, il ne parut pas essentiel de modifier ce texte, malgré les bouleversements apportés dans l'administration de la colonie. Le décret de 1891 était en effet suffisamment imprécis pour permettre aussi bien

une politique nettement décentralisatrice et complètement différente dans les quatre pays, qu'une politique fortement centralisée. Or, pendant les six premières années, le gouvernement général ne fut qu'un organe de contrôle supérieur; chacun des pays conservant son autonomie financière, les impôts indirects continuèrent à différer suivant les pays, ainsi que les modes de perception. Le fait d'avoir, par un décret, créé une uniformité dans l'organisation administrative de l'Indochine ne se trouvait nullement réalisé dans la pratique, et le résultat final était qu'au début de l'année 1897, l'état des finances était déplorable même en Cochinchine, où la richesse pourtant se multipliait sans efforts.

D'un coup de baguette magique, la vie va être ramenée en Indochine, les cinq pays vont participer à une œuvre commune, soit la mise en valeur de l'empire indochinois, et cependant, malgré l'effort énorme qui leur sera demandé à cet égard, chacun d'eux conservera suffisamment de ressources pour subvenir à son propre entretien. Que s'est-il donc passé? Le décret de 1891 n'a pas été modifié, et si un nouveau texte régit l'Indochine, il ne paraît pas devoir à lui seul expliquer cette transformation radicale. Le décret du 31 juillet 1898, qui porte création d'un budget général, sera désormais la charte financière de l'Indochine, et il aura pour effet de bouleverser complètement l'économie ancienne. Mais ce décret ne vise que les finances proprement dites, il ne concerne pas les pouvoirs du gouverneur général, et cependant ceux-ci vont se trouver singulièrement agrandis. Jusqu'en 1898, le lieutenant-gouverneur de Cochinchine et les résidents supérieurs d'une part, les chefs des différentes administrations locales d'autre part, ont été des maîtres omnipotents; dorénavant, ils ne seront plus que des organes recevant une impulsion supérieure. De 1898 à 1902, le gouverneur général est tout, lui seul commande et lui seul contrôle; c'est à son nom que les nouveaux directeurs généraux préparent les taxes et modes de perception uniformes pour tous les pays de l'Indochine, et dressent, jusque dans ses moindres détails, le plan d'exécution des travaux à accomplir sur les fonds d'emprunt. Cette uniformité on la veut partout, le gouvernement général sera encore grossi d'autres directions pour les services civils, pour l'agriculture, les postes et télégraphes, etc.

Dans un rapport qu'il adressait au département un mois après son arrivée M. Doumer s'exprimait ainsi (1) :

« Il n'y a pas lieu, pour atteindre ce but, de rechercher le moins du monde l'uniformité dans l'organisation administrative des divers pays qui constituent notre colonie indochinoise. Les habitudes, les mœurs des populations qui les composent sont différentes; notre prise de possession s'est faite ici et là dans des conditions dissimilaires: nous avons trouvé des gouvernements,

(1) *Situation de l'Indochine, 1897-1901*, p. 2.



des administrations plus ou moins fortement constituées, que nous avons, dans certains cas, conservées presque intégralement ou partiellement, ou bien encore que nous avons fait disparaître. C'est de tout cela qu'il faut bien tenir compte pour exercer notre action sur ces contrées. Mais si l'organisation de l'administration française doit varier, encore faut-il qu'il y ait partout une organisation sérieuse et solide, apte à poursuivre l'œuvre de colonisation que le pays s'est proposée par l'occupation de ces régions lointaines, lesquelles doivent être exploitées et mises en valeur, autant pour le profit des races appelées à bénéficier de la civilisation française, que pour la puissance même de la France. »

Or, cette organisation forte a bien été constituée, mais par contre on a peut-être perdu de vue que les cinq pays de l'Indochine, différents par leurs mœurs et par leur langue, appelaient aussi des différenciations dans leur administration.

S'il est aisé de présenter en quelques mots la physionomie générale de cette période, il est, par contre, plus difficile de résumer la politique depuis 1902; non pas que M. Beau ait, en fait, abandonné l'œuvre de son prédécesseur; par certains côtés, il en a même fortifié les principes centralisateurs puisqu'il crut nécessaire de constituer une direction générale de l'enseignement et une direction du trésor; mais il fallait, pour empêcher les excès mêmes de ce régime centralisateur, tout autant et plus peut-être que pour réprimer les résistances des administrations locales, la ferme volonté de M. Doumer.

M. Klobukowski vit le danger et tenta de le conjurer; il essaya, de 1908 à 1910, d'opérer une première décentralisation administrative. La nécessité de réagir contre le développement exagéré pris par les administrations centrales aux dépens des administrations locales était devenue si flagrante, que le dernier gouverneur général en avait fait la formule principale de son programme de réorganisation. Mais l'erreur consista à penser qu'il suffirait de décréter la suppression de l'ancien régime pour que la décentralisation s'opérât d'elle-même. Si puissants que demeurent les pouvoirs du gouverneur général, ils n'étaient cependant pas suffisants pour que ses volontés soient aussi promptement obéies; et M. Klobukowski devait en faire la pénible expérience. Ayant décidé la suppression des directions générales dans une proclamation faite au lendemain de son arrivée, il devait s'apercevoir, deux ans et demi après, que cette œuvre n'avait pu être réalisée que pour les deux directions les plus inoffensives: celles de l'agriculture et de l'enseignement. C'est que, comme l'a exposé dans le dernier bulletin M. Robert de Caix, le mal provient d'une tout autre origine: il ne suffit pas de changer les attributions, il faut réformer les mœurs administratives.

\* \*

Le manque d'unité de vue, qui est la caractéristique de notre politique indochinoise, est parti-

culièrement éclatant dans ce fait qu'à cinq reprises différentes, dans une période de quinze ans, les gouverneurs généraux ont différé de sentiment sur la nécessité ou l'inutilité d'un secrétariat général: institué en 1895, le secrétariat général est supprimé en 1897, rétabli en 1902 et supprimé une seconde fois en 1906. Puis, par le décret du 20 octobre 1911, le secrétaire général, sinon le secrétariat général, est rétabli.

Le décret du 25 février 1895 prévoyait que le résident supérieur du Tonkin serait en même temps secrétaire général de l'Indochine, et qu'il serait appelé à ce titre à remplacer par intérim le gouverneur général. Il était toutefois peu rationnel de donner au résident supérieur des pouvoirs plus étendus qu'à ses collègues; aussi, un des premiers actes de M. Doumer fut de mettre fin à cette situation baroque. Cependant, deux ans après, on s'apercevait qu'il était nécessaire de constituer, au-dessus des résidents supérieurs, un organisme destiné à donner plus d'unité à l'autorité administrative dans les cinq pays, et c'est alors que fut créée la Direction des services civils, dont le rôle était toutefois strictement limité. M. Beau, désirant accroître les pouvoirs du directeur des Services civils, celui-ci prit le titre de secrétaire général, et il devint, en même temps qu'ordonnateur du budget général, le supérieur des différents chefs de service, qui devaient réclamer son contreseing avant de faire approuver leurs projets par le gouverneur général. En fait, de 1903 à 1906, le secrétaire général engloba si bien toutes les attributions, que le gouverneur général fut réduit à un rôle purement nominal. Ce fut la perte du secrétariat général qui fut supprimé à la fin de 1906, sous prétexte d'économie; ses services administratifs furent remis au gouvernement général; quant à ses services financiers, ils subsistent dans une nouvelle Direction générale des finances et de la comptabilité.

La suppression du secrétariat général avait au moins une conséquence fâcheuse: celle de soulever de graves difficultés au sujet du remplacement par intérim du gouverneur général. La question s'est posée trois fois, au départ de M. Beau et lors des deux voyages en France de M. Klobukowski. Les tiraillements dont l'Indochine a été l'objet à cette occasion militaient suffisamment pour un nouveau rétablissement du poste de secrétaire général, appelé à remplacer par intérim le gouverneur général.

Voilà qui est fait depuis le 20 octobre dernier, mais l'expérience du passé a empêché de préciser le rôle du principal coadjuteur du gouverneur général. La Direction générale des finances, créée en 1906, n'en subsiste pas moins, mais le décret du 26 octobre qui a nommé M. Malan secrétaire général de l'Indochine, le délègue pendant deux ans dans les fonctions de directeur des finances, ce qui revient à dire que le nouveau titulaire du poste de secrétaire général reprend, dans la pratique, les attributions financières de son prédécesseur de 1906.



Quant à ses attributions administratives, le décret du 20 octobre 1911 ne les a pas précisées, et en disant que le gouverneur général pourra déléguer au secrétaire général tout ou partie de ses pouvoirs, on veut évidemment laisser entendre que le chef de la colonie saura s'inspirer des circonstances.

\* \* \*

En résumé, il n'était pas à souhaiter que le nouveau gouverneur général fût enserré dans un réseau de textes qui lui auraient enlevé toute initiative et qui, loin d'être un soutien, auraient pu souvent gêner son action.

Si le contrôle de la métropole doit s'exercer d'une façon minutieuse sur les actes du gouverneur général, il n'en est pas moins certain que l'Indochine doit avoir une politique propre, et que la plus grande liberté doit être laissée au chef de la colonie pour en décider les principes directeurs. Depuis que l'Union indochinoise a été constituée, telle a bien été la règle de conduite qui a été suivie, et si le gouverneur général a péché par excès d'indépendance, c'était au département des Colonies à mieux surveiller son action, et à lui donner en temps utile de salutaires conseils. Mais on s'est déshabitué en Indochine à interroger sans recevoir de réponse, et il faut bien reconnaître que l'administration centrale est au moins aussi coupable que le gouvernement général du malaise constaté en ces dernières années. Ce n'est donc pas seulement en modifiant un texte, mais en réformant les mœurs administratives, aussi bien dans la métropole que dans la colonie, que l'on peut parvenir à réaliser une amélioration.

ROBERT DALCAN.

## CHEMINS DE FER

### DE LA PRESQU'ILE INDOCHINOISE

On a pu trouver, dans les deux derniers numéros de ce Bulletin, août et septembre 1911, les résultats statistiques du service de nos chemins de fer Indochinois. Presque en même temps, paraissaient aussi les rapports concernant l'exploitation des lignes ferrées au Siam et dans les États confédérés malais. Nous allons les résumer ici, afin de permettre des comparaisons qui sont, malheureusement, loin de nous être favorables.

*Siam.* — La longueur totale des lignes en exploitation en l'année 129 (1909-1910) était de 932 kilomètres, soit :

	Kilomètres
Bangkok-Korat.....	264,1
Ban Paji-Pang Tong Pung.....	446,7
Bangkok-Petriu.....	63,4
Embranchement de Bangkok au Menam.....	6,5
Bangkok Noi-Pechaburi.....	151,4
	<hr/>
	932,1

(Il n'est pas tenu compte dans les statistiques du Service des lignes de Bangkok-Paknam-Bangkok 15 kilomètres, de Bangkok-Tachin 32 kilomètres et de Ta Rua-Phra Bat 19 kilomètres qui sont des entreprises privées.)

Le capital engagé dans la construction de ces lignes atteint 58.877.760 ticaux, soit 110 millions 690.188 francs (le tical étant compté au taux de 1 fr. 88).

Les recettes brutes ont été de 4.526.765 ticaux, en augmentation de 222.073 (5,18 0/0) sur l'année précédente.

Les dépenses d'exploitation se montent à 1 million 788.496 ticaux en augmentation de 82.294 (4,82 0/0).

Les bénéfices nets s'élèvent, par suite, à 2.738.769 ticaux en augmentation de 140.779 ticaux, desquels il faut déduire 320.698 ticaux comme contribution au « Renovation fund ». Il reste donc comme bénéfices nets 2.417.571 ticaux, donnant un revenu de 4,10 0/0 au capital engagé.

Les estimations de recettes ont été dépassées de 306.765 ticaux et celles de dépenses inférieures de 110.909 ticaux.

Le coefficient d'exploitation reste à 39,54.

Le transport des passagers a donné 2.798.323 ticaux (62,40 0/0), soit une moyenne de 0,89 tical par personne et un trajet moyen de 44,58 kilomètres. Ceux de 3<sup>e</sup> classe entrent dans le total pour 98,54 0/0.

Le trafic des marchandises a porté sur 364.819 tonnes (36,05 0/0) et 137.699 têtes de bétail. C'est une augmentation notable sur l'année précédente, laquelle se répartit, d'une façon à peu près égale, sur toutes les lignes.

399.167 ticaux ont été dépensés pour divers travaux : extension de la gare de Bangkok, agrandissement des ateliers de Makasan; logements pour le personnel à Bangkok, Ban Dara et Utaradit; aménagement de quais militaires à Korat; construction de magasins; et établissement de concasseurs à Chongkeh, etc., etc.

Si l'on examine le détail des marchandises transportées, ce qui donne une idée à peu près exacte du mouvement commercial intérieur du royaume, on peut faire les constatations suivantes :

Le *paddy*, contrairement aux prévisions qui paraissaient les plus autorisées, arrive comme importance de trafic, en toute première place. Les lignes de Korat, du Nord et de Pechaburi en ont transporté, à Bangkok, 124.291 tonnes, tandis que les rizeries de la capitale réexpédiaient par rail sur Paknam Pho 1.825 tonnes de riz.

Ensuite viennent, par ordre d'importance parmi les divers articles, les pierres et les bois d'œuvre.

Bangkok exporte par les diverses lignes : l'opium, les *atapés* (1), la noix d'areck, les briques et tuiles, la tôle ondulée (surtout vers Korat), le ciment, les noix de coco (1.292 tonnes), les étoffes et vêtements, le pétrole (3.607 tonnes, dont moitié pour Paknam Pho), la sauce de poissons

(1) Feuilles de palmiers d'eau qu'on emploie pour les toitures des cases.



(kapi), les pommes de terre, l'alcool, le sel (3.668 tonnes, dont moitié sur Paknam Pho), le sucre et le tabac. Elle reçoit : le charbon de bois (principalement de Ban Taklee entre Lophburi et Paknam Pho; le coton venant du Nord de Paknam Pho (de 6 tonnes en l'année 127, le trafic est passé à 471 tonnes en 129); le bois de chauffage; des peaux et cornes (1.836 tonnes provenant de Korat et de Paknam Pho); des résines de Korat; de la gomme laque des gares de Korat, Paknam Pho, Ta-sao et Utaradit; les pierres de la ligne de Korat; du bétail venant surtout de Lophburi et de Petriu; des porcs provenant de Korat; enfin des poissons de Pechaburi.

*Etats confédérés malais.* — La longueur totale des lignes en exploitation, en l'année 1910, était de 539 miles, c'est-à-dire environ 862 kilomètres, soit :

Prai-Frontière de l'Etat de Johore.....	318 3/4 miles
Ligne de la côte Est.....	403 3/4 —
Ipoh-Tronoh.....	45 —
Tapah road Teluk Anson New warwes....	17 —
Kuala-Lumpur-Port Swettenham.....	27 —
Seramban-Port Dickson.....	24 —
Tampin-Malacca.....	21 1/8 —
Taiping-Port Weld.....	7 1/8 —
Kuala-Lumpur-Batucaves.....	5 1/4 —

539 miles

Le capital engagé était de 51.335.128 dollars des Straits Settlements dont la valeur est d'environ 2 fr. 60; soit 133.471.332 francs. On pourrait y ajouter 448.955 dollars pour les lignes de services automobiles en correspondance avec les trains, mais nous n'en avons pas tenu compte dans nos tableaux.

Les recettes brutes ont été de 5.997.508 dollars en augmentation de 13,11 0/0 sur l'année précédente.

Les dépenses d'exploitation atteignent 3.761.277 dollars en diminution de 2,11 0/0 sur l'exercice 1909.

Les bénéfices nets s'élèvent, par suite, à 2.236.231 dollars en augmentation de 1,17 0/0

par rapport à 1909. Ils donnent donc un revenu de 4,35 0/0 au capital engagé. Si l'on additionne les bénéfices réalisés par le réseau tout entier, depuis son ouverture, on obtient la somme respectable de 21.178.044,68 dollars.

Le coefficient d'exploitation reste, cependant, à 60,82 % avec une tendance marquée à baisser.

Le nombre des passagers a été de 9.034.529, en augmentation de 1.771.699 unités.

Le trafic des marchandises a atteint 653.663 tonnes et 74.699 têtes de bétail.

Le schéma du réseau siamois rayonne autour de Bangkok qui est le nœud vital du royaume; celui du réseau des Etats confédérés malais offre des dispositions toutes différentes. Actuellement la ligne principale part de Prai (le port continental de Penang) et longe le versant occidental de la dorsale. Elle dessert les régions moyennes, riches de leurs mines d'étain et de leurs plantations de caoutchouc, et atteint la frontière méridionale où elle rejoint le rail des chemins de fer de Johore qui la prolongent jusqu'à Singapore. Un embranchement en construction et en partie exploité, pénètre dans une région symétrique sur le versant Est. Quant aux autres lignes, elles se détachent de ce « main road » pour aboutir aux différents ports Malacca, port Dickson, port Swettenham, Teluk Anson, Port Weld ou à de gros centres industriels comme Tronoh. L'étain et le caoutchouc fournissent la majeure partie du trafic et aussi le riz, les approvisionnements et les fournitures nécessaires à une population toujours croissante d'immigrants dont les produits du pays sont loin de pouvoir satisfaire les besoins.

\* \* \*

*Statistiques comparées des trois réseaux de la Péninsule Indo-chinoise.* — Avec les données qui précèdent et celles que nous trouvons dans le rapport du service des chemins de fer de l'Indochine française, nous pouvons établir le tableau suivant :

	Réseau de l'Indochine française	Réseau siamois	Réseau des Etats confédérés malais
Développement du réseau.....	1.327 km.	932 km.	862 km.
Capital engagé.....	226.000.000 fr.	110.690.188 fr.	133.471.352 fr.
Prix de revient par kilomètre.....	170.309 —	118.766 —	154.839 —
Bénéfices de l'année 1910.....	355.707 —	4.515.033 —	5.814.200 —
Revenu du capital engagé.....	0,15 %	4,10 %	4,35 %
Coefficient d'exploitation.....	95 %	39,51 %	60,82 %

Il ressort bien de ces chiffres que nos lignes Indo-chinoises ont été tracées sur des données politiques plutôt que dans un but purement commercial.

Notre réseau est inachevé, il est vrai, mais peut-on espérer après l'expérience de ces dernières années, que la soudure des tronçons actuels donnera des résultats beaucoup plus satisfaisants?

Le schéma du réseau siamois, avec ses lignes

convergeant vers le seul port outillé du royaume, est commercialement très normal. De même, celui du réseau malais qui a ouvert ou va ouvrir des régions que les industries minières et caoutchoutières ont rendu éminemment prospères. En ce qui concerne notre colonie, il semble que la configuration géographique de nos possessions ait dû faire envisager une combinaison de ces deux conceptions : deux systèmes de réseaux conver-



geant vers nos deux ports principaux Saïgon et Haïphong et une ligne de raccordement qui eût été, en même temps, une voie de pénétration. Pour remplir ce dernier but, celle-ci devait évidemment quitter les plaines de l'Annam, que les cultures indigènes suffisent à mettre en valeur, et gagner les terres libres du plateau laotien qui manquent de main-d'œuvre et de débouchés. Comme les « main road » du réseau malais elle aurait dû atteindre les régions minières que jalonnent les exploitations, plus ou moins heureuses par suite de l'absence totale des voies de communication, de la Rivière Noire, du Pak Hin Bun et d'Attopeu, les plateaux comme le Tran Ninh, le Cammom, celui des Boloven où on peut créer de grandes plantations et développer l'élevage du bétail, pour rejoindre Saïgon par Tay Ninh. Enfin elle aurait pu comme les lignes malaises jeter des embranchements vers les ports de la côte et les biefs du Mékong.

Evidemment ce tracé schématique aurait été coûteux, mais il permettait des espoirs que ne semblent pas devoir donner les lignes de notre futur réseau dont on ne paraît plus poursuivre l'achèvement avec autant d'enthousiasme. Peut-être, d'ailleurs, serait-il encore temps d'y revenir et de réaliser ce projet, en partie tout au moins. Abandonnant résolument la route mandarine qui longe la côte, il semble que, de Vinh, le rail pourrait gagner les plateaux laotiens par un des tracés déjà étudiés et redescendre de là vers le Sud, se tenant à égale distance de la montagne et du fleuve, à travers des régions maintenant inertes et qui cependant pourraient devenir vivantes.

Ainsi on arriverait sans doute à améliorer le rendement d'un outillage très coûteux et qui ne paraît pas destiné à développer la richesse de notre colonie.

Le prix de revient de nos lignes ferrées donne évidemment à réfléchir. Nous dépassons de beaucoup sur des réseaux malais et surtout siamois, mais il faut dire que nous nous trouvons en face de difficultés plus considérables. Il semble donc que nous devions d'autant plus strictement nous en tenir aux tracés qui paraissent devoir donner des rendements immédiats ou des ressources diverses à notre colonie. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le trafic actuel devrait être quintuplé pour qu'elle soit à peu près dégrevée des charges qu'elle a assumées pour l'établissement de ses voies ferrées.

*Soudure des réseaux.* — Les constatations qui précèdent ne sont évidemment pas de nature à faire envisager avec sérénité, en ce qui nous concerne, la continuation de notre effort. Mais les événements nous mènent le plus souvent au delà du but que nous nous sommes fixé et il est surtout dangereux de ne pas voir et prévoir ce qui doit se passer hors de chez nous.

Deux réseaux de lignes ferrées voisines paraissent inévitablement destinées à se souder pour le plus grand profit, d'ailleurs, l'un de l'autre, parce qu'ils augmentent ainsi considérablement leur rayonnement mutuel. Cela sera chose faite

d'ici peu pour les réseaux siamois et malais. Le premier prolonge activement sa ligne du Sud, qui, au delà de Pechaburi, par elle-même ou ses embranchements de Nakhon Sri Thammarat, Trang et Singora, desservira toutes les provinces siamoises de la presque île malaise. Mais, on sait qu'elle doit, dès à présent, se souder à la ligne de la côte est que le réseau malais construit, non moins activement, à travers les Etats de Pahang, de Trengganu et de Kelantan. D'autre part, à Penang, qui, dans cette affaire, paraît avoir été fortement désavantagée au profit de Singapore, on mène campagne pour obtenir une nouvelle soudure par la côte ouest, c'est-à-dire en prolongeant la « main road » actuelle du réseau, de Prai par Province Wellesley, et les Etats de Kedah et de Perlis jusqu'à Trang. Cette campagne réussira certainement et on peut tenir comme certain que les deux grands ports de la Malaisie anglaise se trouveront ainsi mis, avant peu, en communication directe par rail, avec le centre de la péninsule indochinoise.

Actuellement, les lignes ferrées qui rayonnent autour de Bangkok s'arrêtent dans quatre directions divergentes à des points qui ne peuvent être que des terminus provisoires, sans qu'il y ait, cependant, de plan bien arrêté pour la date à laquelle on pourra entreprendre leurs prolongements et la direction de ceux-ci.

Celle du Nord qui doit atteindre Xieng Mai et, peut-être, Xien Sen sur le Mékong, au Nord du parallèle de Luang Prabang et à la frontière de la Birmanie anglaise est arrêtée à Deng Chai, à 223 kilomètres de Xieng Mai. Un petit embranchement qu'elle jette de Ban Dara sur Sawankalok paraît être, en outre, l'amorce d'une ligne se dirigeant vers Raheng, sur la route de Mulmein dans la Birmanie anglaise. Evidemment on peut concevoir que les Anglais essaient, un jour ou l'autre, d'atteindre le Yunnan par cette voie, celle de Bahmo ayant été reconnue impraticable. Mais le réseau birman n'atteint pas encore Mulmein et la construction d'une voie ferrée entre cette ville et Raheng sera des plus coûteuses. Peut-être, cependant, lorsque le rail siamois atteindra Xien Sen, les Anglais se décideront-ils à le pousser à travers leur territoire de Xien Tong vers la haute vallée du Mékong, et alors la jonction Mulmein-Raheng entrerait utilement en question; mais ce sont là des éventualités que les difficultés du terrain rendent très hypothétiques ou tout au moins très éloignées. En tout état de choses, notre ligne du Yunnan a tout le temps de s'asseoir et de prospérer avant que le rail prolongé au delà de Xieng Mai se soit déroulé sur les 800 kilomètres qui le séparent d'une de nos stations yunannaises actuelles.

La ligne de l'Est, la première construite, s'arrête depuis longtemps à Korat, centre du Laos siamois, d'où rayonnent les pistes de chars par lesquelles les caravanes y apportent de tous les points de la périphérie les divers produits du pays. Cet outillage paraît, jusqu'à maintenant, très suffisant, étant donné que chez nous le



Mékong ne constitue pas une voie commerciale assez avantageuse pour le concurrencer, non seulement pour les besoins du Laos siamois, mais encore en partie du nôtre. Si nous voulions changer cette situation, il faudrait de notre côté créer un outillage au moins semblable, mais nous sommes, il faut l'avouer, fortement handicapés : par l'avance prise, par les contingences géographiques et par les difficultés du terrain. La solution la plus avantageuse serait un embranchement du réseau du Haut-Annam venant aboutir au grand bief navigable du moyen Mékong. Il aurait l'avantage d'ouvrir les plateaux de la chaîne annamitique à la colonisation européenne qui paraît devoir y trouver un terrain d'action autrement profitable que dans les plaines qu'elle dispute aux indigènes ; mais les études faites ont démontré que sa construction sera des plus difficiles et on ne paraît pas s'être arrêté sérieusement à ce projet. Si, cependant, on était amené à la construire pour les raisons que nous avons données plus haut, il est à croire que le gouvernement siamois prolongerait à son tour dans la direction du point terminus de notre embranchement Annam-Laos sa vieille ligne Bangkok-Korat. Il maintiendrait ainsi les positions acquises et cela d'autant plus facilement que le rail, chez lui, ne trouverait aucune difficulté et que les travaux ne dépasseraient pas le prix de revient moyen de ses lignes actuelles.

Ainsi peut-être se fera une soudure de notre réseau Annam-Tonkin avec le réseau siamois. Hanoï serait dès lors à quatre jours de Poulou Penang et à vingt-quatre jours de Marseille. Mais cette considération seule n'est pas de nature évidemment à faire envisager la possibilité prochaine de ce raccordement.

Une deuxième soudure plus probable se produira sans doute, dans un avenir plus rapproché, sur notre frontière cambodgienne.

La ligne Phnom Penh-Battambang paraît chose décidée. On hésite, il est vrai, entre deux tracés. Passera-t-elle par le Sud ou le Nord des lacs. On paraît pencher vers la première solution, la seconde serait cependant de beaucoup la meilleure, la valeur des territoires traversés n'étant nullement comparable. Qu'on nous permette une petite digression à ce sujet.

Tout d'abord, la nécessité de faire partir ce tronçon de Phnom Penh est des plus discutables. Il ne pourra rester isolé et on sera amené fatalement à le relier aux lignes cochinchinoises. Le tracé qu'on devrait adopter dans ce cas traverserait des terrains difficiles et d'ailleurs très bien desservis par voie d'eau. Il serait préférable à notre avis de le faire partir de Kompong Cham qui pourrait être facilement relié à Tây Ninh par la riche plaine du Thbong Khmum et continuerait de là sur Saïgon en traversant une région au sol facile qui s'enrichit actuellement par ses plantations d'arbres à caoutchouc. Un embranchement Kompong Cham-Phnom Penh relierait la grande ligne à la capitale cambodgienne et permettrait aux marchandises de provenances diver-

ses d'arriver à ce port que l'on ne peut manquer d'aménager, enfin, en vue du gros trafic qui lui est destiné.

De Kompong Cham, le tracé devrait rejoindre vers Kompong Thom l'ancienne chaussée cambodgienne et la suivre en passant par Angkor jusque dans le district de Svay Chek, c'est-à-dire sur une longueur de plus de 200 kilomètres. Sur tout ce parcours, entre Kompong Thom et Svay Chek, on pourrait certainement utiliser les terrassements de l'ancienne chaussée cambodgienne tracée par longs segments rectilignes et cela diminuerait on le comprend, d'une façon considérable, les frais de premier établissement. Il est à croire, également, que les anciens ponts cambodgiens, le Spean Praptös, le Spean Dong Kes, le Spean Srêng, etc., etc., pourraient, avec quelques réparations, donner passage au rail. Si l'on voulait bien, d'ailleurs, confier ce travail à un homme de goût qui rétablisse ces ouvrages avec leur aspect primitif, on ferait de cette ligne, au point de vue pittoresque, une voie unique au monde, une avenue digne des ruines si imposantes d'Angkor. Quel que soit cependant l'intérêt que présente l'archéologie cambodgienne, il serait mal venu, après les constatations qu'on a trouvées plus haut, de faire entrer son intérêt en ligne de compte pour établir le tracé d'une voie ferrée. Si celui dont il est question ici était adopté, il est bien certain que les voyageurs riches qui sont nombreux maintenant le fréquenteraient assez volontiers, mais on ne peut aller jusqu'à dire que cette clientèle serait nombreuse au point d'influer d'une façon heureuse sur le coefficient d'exploitation. Des raisons plus payantes militent donc en faveur de ce tracé par le Nord des lacs.

Il est incontestable que les surfaces cultivées y sont considérablement plus étendues et que la population y est plus dense, que la région est plus salubre et se prêterait mieux aux entreprises agricoles. A ce sujet, nous croyons avoir quelque raison de croire que cette ancienne voie cambodgienne, utilisée par le tracé que nous préconisons, n'était pas seulement destinée à assurer les communications entre Angkor, la vieille capitale et les provinces de l'Est et de l'Ouest. On peut constater, en effet, qu'elle se maintient, à peu près exactement, sur la limite de la zone des savanes incultes qui entourent le Tonle Sap et sont annuellement recouvertes d'une telle nappe d'eau qu'elles ne peuvent être aménagées en rizières. Elle forme, en somme, comme un barrage entre ces savanes et les cultures, barrage d'ailleurs percé de ponts et de ponceaux pour permettre la circulation des eaux, mais disposés, semble-t-il, de telle sorte qu'ils permettent de la régler. Une étude plus approfondie de cette question amènerait ainsi, sans doute, à conclure qu'en aménageant les débris de l'ancienne chaussée en plate-forme d'une voie ferrée, on pourrait, en même temps, améliorer au point de vue rendement agricole les vastes plaines de l'amont.

La question vaut certainement d'être étudiée. A cette considération d'un caractère général on



peut ajouter celle-ci : que le tracé par le Nord du lac passerait à proximité des riches gisements de fer du Phnom Dek, traverserait la région bien arrosée du Phnom Kulen appelée à devenir un centre de plantations et donnerait accès aux gisements aurifères qu'on signale dans le district de Svay Chek. Enfin, par Sisophon ou Mongkol Borei on pourrait jeter un embranchement vers Battambang.

Le tracé par le Sud, presque aussi long, est incontestablement très loin de se présenter dans des conditions aussi heureuses et aussi pratiques, car sur tout son parcours il ne traverse guère que la vallée de Pursat qui ait quelque intérêt.

Nous nous excusons de ce plaidoyer qui n'est peut-être pas tout à fait à sa place ici mais quelle que soit la solution adoptée, si nous poussons nos rails jusqu'à la région de Battambang, nous tendons la main au Siam et il paraît douteux qu'il nous boude. Lorsque les locomotives françaises siffleront au disque, du côté de Sisophon, les locomotives siamoises venues par la voie de Petriu prolongée ne tarderaient pas à leur répondre du côté de Vatana.

Cette ligne Saïgon-Svay Chek (ou Sisophon) ne rencontrant pas de régions plus difficiles que celles à travers lesquelles se sont développés les réseaux siamois et malais, il n'y a pas de raison valable pour que son prix de revient soit majoré et que son rendement soit beaucoup plus défectueux. C'est une voie de pénétration et l'expérience actuelle démontre que celles-là seules sont payantes. Toutes ces raisons nous font considérer cette soudure comme inévitable. Peut-on craindre qu'elle amène un déplacement du mouvement commercial vers Bangkok? L'objection a été posée. Elle se résoudra certainement par la négative si le port de Phnom Penh est convenablement aménagé et on peut même espérer que la nouvelle voie drainerait vers ce point le trafic assez considérable de bétail que fait la province d'Ubon. Il serait, en effet, bien plus avantageux pour les marchands de bœufs et de buffles du Laos siamois d'amener leurs troupeaux à nos gares, placées à quelques journées des cols des Dangrek, que de les pousser pendant des semaines sur la route de Petriu, comme ils le font aujourd'hui.

La soudure Sisophon-Vatana, en dehors des facilités d'un ordre général, d'ailleurs peu importantes, qu'elle procurerait à notre colonie, paraît donc devoir lui être plus utile que nuisible et, quoi qu'il en soit, si nous construisons nos chemins de fer du Cambodge, elle paraît inévitable.

Le roi, l'aristocratie siamoise ont créé et entretiennent au Siam un mouvement nationaliste qu'on aurait tort de ne pas vouloir constater. Nos voisins améliorent et complètent leur outillage militaire. L'aménagement de quais militaires, à la gare de Korat, indique d'une façon assez précise qu'ils entendent garder leurs frontières. Il paraît donc hors de doute que cette préoccupation seule serait assez puissante pour les amener à répondre à notre ligne cambodgienne

vers le territoire de Battambang par le prolongement de leur ligne Bangkok-Petriu vers Vatana, le long de la vallée de Pachim.

\* \*

Tel nous paraît être l'état actuel de la question des voies ferrées dans les différents réseaux de la péninsule indochinoise. Nous sommes, évidemment, très fortement dépassés; surtout si l'on considère que le réseau malais commencé en 1884 a été construit sans emprunt, avec les réserves seules de la colonie et que le réseau siamois, commencé en 1892, se complète d'une façon si heureuse avec un prix de revient tellement abaissé, qu'il ne peut manquer d'attirer notre attention. Cependant, il n'est pas de mauvaise situation qui ne puisse s'améliorer et, si nous ne pouvons songer à enrichir nos réserves avec les bénéfices réalisés sur l'exploitation de nos lignes actuelles, peut-être pouvons nous espérer diminuer, en établissant nos voies nouvelles dans des conditions plus économiques et suivant des tracés étudiés au point de vue surtout du rendement, les lourdes charges dont nous grèvent les anciens.

Commandant E. LUNET DE LAJONQUIÈRE

## Le Mouvement arabe

ET

### LA CONSTITUTION OTTOMANE<sup>(1)</sup>

LES ESPÉRANCES — LA RÉALITÉ

Lorsque, au mois de juillet 1908, un régime constitutionnel fut établi en Turquie, le réveil des diverses nationalités composant la population de l'empire parut inévitable.

Sous le règne d'Abdul Hamid, en effet, le despotisme qui appesantissait sa main de fer sur ces races multiples, tout en entretenant avec soin leurs dissensions, avait réussi à les annihiler aussi bien isolément que collectivement. En vue de plaire au maître, force leur était de répudier ostensiblement toute tendance ethnique et de se faire passer pour les plus fidèles sujets de la Porte. Tout sentiment nationaliste se trouvait ainsi atrophié chez ces races qui n'avaient pas oublié ce qu'il en avait coûté aux Arméniens pour avoir tenté de manifester le leur au grand jour.

Mais, après la chute de l'ancien régime, l'ère constitutionnelle et les idées de liberté et d'égalité qu'elle ne pouvait manquer de répandre, semblaient de nature à encourager les aspirations nationalistes des races asservies. Si, en raison de leur infériorité numérique, certaines d'entre elles pouvaient estimer qu'il était de leur intérêt de persévérer dans leur attitude de soumission

(1) Le rôle que l'Angleterre peut être amenée à jouer dans le mouvement arabe sera volontairement passé sous silence dans cette étude.



de jadis, d'autres n'allaient sans doute plus se croire tenues à la même réserve et réclameraient une participation plus large au pouvoir.

Les Arabes, surtout, étant donné leur importance numérique, paraissaient devoir les premiers chercher d'une façon particulièrement énergique à acquérir une autonomie susceptible de leur procurer plus de bien-être, en même temps que d'augmenter leur rôle politique, sans que cependant ce désir impliquât de leur part une pensée d'émancipation complète.

Certaines personnalités du monde arabe avaient fondé à ce sujet de grandes espérances, et leurs prévisions étaient partagées par quelques spécialistes des questions orientales. Ce sont les espérances que la proclamation de la Constitution ottomane avait ainsi fait concevoir que nous voudrions chercher à résumer dans la première partie de ce travail, afin d'examiner ensuite dans quelle mesure les événements ont répondu à cette attente.

\* \* \*

Un des principaux arguments des Arabes consistait à faire valoir qu'au point de vue numérique ils l'emportaient sensiblement sur les Turcs, leurs dominateurs. Il est difficile de contrôler l'exactitude de cette assertion. Dans un pays d'où toute statistique est bannie, les évaluations sont fatalement quelque peu laissées à la libre appréciation de chacun, et il n'est guère d'exemple que ceux qui sont appelés à les utiliser n'aient pas tiré parti de cette lacune en faveur de la cause qu'ils servaient. C'est ainsi qu'en Syrie, où la diffusion de l'instruction doit cependant atténuer les exagérations de ce genre, on prétend généralement que, sur une population totale d'environ 29 millions d'âmes, l'empire ottoman compterait au moins une dizaine de millions d'Arabes, tandis que l'élément turc atteindrait à peine 7 à 8 millions, à condition encore de comprendre dans ce chiffre les Kurdes et les Circassiens.

Une masse de cette importance peut facilement élever la voix et se montrer un jour exigeante. Cette éventualité paraissait d'autant plus à envisager, que le mouvement arabe avait pris naissance bien avant qu'il ne fût question de l'établissement en Turquie d'un régime libéral. L'effervescence de cette partie de la population n'est pas un fait nouveau, et l'attention de l'Europe a été sérieusement attirée sur cette question par les écrits de Négib bey Ayoury en 1905, suivis peu après de l'étude de M. Yung sur *La Révolte arabe*.

Aux yeux des nationalistes, la proclamation de la Constitution ne pouvait que développer très rapidement les tendances déjà existantes. N'avait-elle pas posé le principe de l'égalité entre tous les Ottomans? Les Arabes en viendraient donc fatalement, disaient-ils, à exiger que ce principe fût strictement appliqué et que la balance fût tenue au moins égale entre les Turcs et eux. C'est ce qu'à cette époque un journal syrien exprimait en ces termes, qui paraissent aujourd'hui quelque peu naïfs : « La Constitution nous a accordé à

tous égalité de droits et de garanties politiques. Qui peut nous empêcher dès lors de revendiquer nos droits légalement, c'est-à-dire sans offense pour personne et avec une âme de sincère patriote ottoman? » Aussi, est-ce en s'appuyant sur l'esprit, comme sur la lettre de la Constitution, qu'ils devaient revendiquer l'égalité de traitement, notamment l'accès aux emplois publics. Si, passant outre à cette prétention, l'élément turc persistait à recruter presque exclusivement dans son propre sein ministres, valis et autres hauts fonctionnaires, les Arabes, se rendant compte qu'en définitive aucun changement n'avait été apporté à l'ancien état de choses, ne tarderaient pas à se demander si le régime nouveau, dont on avait fait briller à leurs yeux tous les avantages, n'était pas un simple mirage et s'ils ne s'étaient pas laissé leurrer par de fallacieuses promesses. Leur état de sujétion ne pouvait alors manquer de leur en sembler plus lourd à supporter et plus injuste, et il n'aurait pas été surprenant que, sous l'empire de cette désillusion, ils aient donné libre cours à leur mécontentement.

D'un autre côté, on a fait remarquer que la masse musulmane arabe, dont on n'a pas besoin de rappeler ici l'importance toute particulière, — ne serait-ce qu'au point de vue numérique, — était assujettie aux Turcs, non seulement par les liens d'une domination coercitive, mais encore et surtout par une idée toute religieuse. Les Mahométans ne voient-ils pas dans le sultan de Constantinople le khalife du Prophète, l'ombre de Dieu sur la terre? Il est celui à qui leur religion même leur commande obéissance et fidélité. Or, en dépit des marques de déférence apparente dont les Jeunes-Turcs ont tenu à entourer la personnalité du souverain, il était indéniable que la Constitution, restreignant les pouvoirs de l'ancien monarque théocrate, subordonnant son action à celle des Chambres et des ministres, devait porter une sensible atteinte à son auréole religieuse et l'abaisser aux yeux de son propre peuple. En diminuant ainsi le prestige du sultan, il était donc à craindre que le régime nouveau eût pour effet de dénouer graduellement les liens unissant les sujets ottomans au trône, les doctrines dont il s'inspirait paraissant de nature à ébranler profondément les assises fondamentales de l'ordre social islamique. Il semblait permis d'en conjecturer que les Arabes musulmans, s'ils s'étaient jusqu'ici presque toujours fait un devoir de conscience de se soumettre à la toute-puissance d'une sorte de demi-dieu, encore que n'appartenant pas à leur race, se résoudraient sans doute moins facilement à témoigner la même subordination à un groupe d'étrangers envers lesquels leur religion ne leur commandait aucun respect et ne les astreignait à aucune obéissance.

L'élément chrétien, de son côté, n'étant plus, grâce au régime constitutionnel, tenu à la même réserve que jadis, ne pourrait certainement pas se défendre de prêter tout son appui aux revendications nationales de ses compatriotes musulmans. Et la fusion entre ces deux éléments jus-



qu'ici rivaux — sinon ennemis — devait être facilitée et même encouragée par les principes de la Constitution qui abolissaient désormais toute différence religieuse et appelaient indistinctement sous les drapeaux tous les enfants de la patrie ottomane.

Fort de son importance et consciente des droits que devait lui concéder l'ère nouvelle, la race arabe semblait donc appelée, dès qu'elle aurait eu le temps de se ressaisir, à se grouper pour faire entendre ses revendications. Peu de temps après la proclamation de la Constitution, il n'a pas tardé à paraître qu'un certain mouvement se produisait dans ce sens. Dans quelques localités comme Alep se créèrent des comités dits d'« Union arabe ». On supposait que ces exemples ne seraient pas longs à être suivis et que les groupements de ce genre deviendraient de plus en plus nombreux. La presse, de son côté, prit une allure nettement nationaliste, et différents organes se firent, d'une façon d'ailleurs très modérée, les interprètes des aspirations de leur race.

Enfin les Arabes n'avaient-ils pas au Parlement des représentants pour appuyer légalement leurs prétentions ? Plus de soixante députés avaient été envoyés par eux à la Chambre et il semblait que, tôt ou tard, tous seraient amenés à se constituer en groupe, d'autant plus que leurs électeurs, fondant sur eux de grandes espérances, étaient pour la plupart impatients de les voir unir leurs influences dans un but commun. Le jour où, joints par un même esprit de solidarité, les députés arabes formeraient au sein du Parlement un parti distinct, les revendications qu'ils feraient entendre devraient être prises en sérieuse considération.

Il restait à espérer, pour le succès de ces aspirations, qu'il ne tarderait pas à surgir une personnalité assez haute et audacieuse et jouissant d'assez de prestige pour prendre avec fermeté la tête du mouvement. La venue opportune d'un pareil personnage ne devait pas sembler impossible car il n'en manque pas parmi cette race d'esprits cultivés et de tempéraments énergiques. Chacun sait que la Syrie en particulier, patrie d'élection de l'intellectualité arabe, compte de nombreux hommes aussi avisés qu'influents et à qui un contact parfois très fréquent avec la civilisation européenne a donné une grande hardiesse de pensée en même temps que le goût de l'action. Pour ne parler que de ceux qui se trouvent à Paris, n'avait-on pas vu Chukri Ghanem, l'auteur applaudi d'Antar, plaider éloquemment la cause de ses compatriotes opprimés et Rechid Bey Moutran fonder un comité pour travailler à l'indépendance syrienne ? Peut-être aussi le signal viendrait-il de l'Égypte, la voisine plus avancée encore en civilisation où l'on suit avec grand intérêt tout ce qui se passe dans le monde arabe. Pourquoi ne serait-ce pas parmi les Égyptiens, qui possèdent quelques hommes réellement supérieurs et plus rompus à l'exercice du pouvoir, que se trouverait le libérateur ?

Ceux qui estimaient qu'un tel mouvement était

prochain cherchaient à prévoir quelle serait l'attitude qu'il inspirerait au gouvernement des Jeunes Turcs. Si toute revendication d'une des races composant l'Empire ottoman devait être pour l'élément turc un problème toujours délicat à résoudre, à plus forte raison celles de la nation arabe se poseraient-elles pour lui sous la forme d'un dilemme fort embarrassant. Les Turcs feraient-ils droit à ses prétentions ? Dans ce cas, ils risqueraient fort de perdre la prépondérance acquise par droit de conquête et d'être débordés : c'était le suicide de la souveraineté turque. Si au contraire, imbus de leur supériorité, ils ne pouvaient se résigner à abdiquer leur domination exclusive, il était alors à craindre de les voir provoquer un violent mécontentement dont les conséquences pouvaient être pour eux pleines de dangers. Ce sont ces idées que, dans une lettre datée de Paris le 28 janvier 1909, Rechid Bey Moutran exprimait ainsi : « Ou bien les Turcs tenteront loyalement d'appliquer la Constitution dans toute son intégrité et, en ce cas, le pouvoir ne saurait tarder à leur échapper pour passer aux mains des Arabes beaucoup plus nombreux qu'eux, ou bien ils s'efforceront d'en fausser les rouages, de manière à en confisquer les bienfaits au profit exclusif des leurs. Alors, sans contredit, ils provoqueront un mouvement séparatiste ». Cette seconde hypothèse lui semblait d'ailleurs plus vraisemblable, car il estimait que « les Turcs ne renonceraient jamais à dominer les autres races et ne pourraient persévérer dans la voie de l'équité et de la vraie tolérance. »

Les partisans de l'autonomie arabe s'attendaient donc à un soulèvement. Aussi suivirent-ils avec la plus grande attention les différentes rébellions qui eurent lieu vers cette époque et en particulier celles qui se produisirent parmi les peuplades bédouines, fraction la plus turbulente de leur nation. Le danger qu'ils signalaient était loin d'être imaginaire, disaient-ils, puisque les événements qu'ils avaient prévus commençaient à se produire. C'était en effet du côté de Maan des nomades qui détruisaient avec acharnement la ligne du Hedjaz à mesure que les soldats envoyés sur les lieux s'efforçaient de la rétablir, c'était l'insécurité croissante de la route entre la Mecque et Médine qui obligeait les pèlerins à effectuer un long détour pour éviter un passage devenu impraticable, des troubles également dans l'Irak, l'apparition dans le Assyr d'un nouveau Madhi qui fanatisait la population, un peu plus tard, l'insubordination des Druses du Hauran qui nécessitait une longue expédition, enfin c'était surtout la révolte du Yémen, à leurs yeux le véritable foyer de l'indépendance arabe, où couvait toujours une rébellion impossible à réprimer. Ces troubles leur paraissaient précurseurs d'une révolte plus générale et ils se plaisaient à y voir le signe de l'effervescence de la nation arabe, impatiente de secouer le joug des Turcs et de revendiquer ses droits.

\* \* \*

Depuis plus de trois ans que ces espérances ont



été exprimées, qu'en est-il advenu et dans quelle mesure ont-elles été réalisées ? Les Arabes ont-ils obtenu une amélioration de leur sort et une participation au pouvoir proportionnelle à leur importance ? Il n'en est rien : leur situation n'a nullement été modifiée à leur avantage et leur rôle politique continue à être aussi modeste que jadis. — Leurs députés se sont-ils constitués en un groupe ethnique fortement uni pour faire entendre les revendications de leur race ? Ils ne l'ont pas osé : beaucoup d'entre eux, ayant dû leur élection au patronage des Comités Jeunes Turcs n'ont pas voulu se retourner contre leurs protecteurs ; d'autres, peu confiants, ont craint de s'attirer inutilement des ennuis en mécontentant les détenteurs du pouvoir : les ambitieux n'ont pensé qu'à flatter ces derniers, les pusillanimes ont été terrorisés par eux et c'est ainsi qu'à tous, le souci de leurs intérêts personnels a fait oublier la cause nationale qu'ils étaient appelés à servir. — Qu'ont fait de leur côté ceux que l'on espérait voir devenir les promoteurs et les chefs du mouvement ? Aucun homme réellement supérieur ne s'est révélé qui s'imposât à tous ; aucun n'a eu assez de hardiesse ni d'abnégation pour se risquer sans arrière-pensée dans la mêlée. Ceux qui ont tenté d'agir et d'émouvoir l'opinion publique l'ont fait isolément, sans plan mûrement réfléchi, chacun de son côté. Aussi n'ont-ils pas tardé à être discrédités par leurs manœuvres maladroitement, d'autant plus qu'ils n'ont pas su éviter de se compromettre dans le parti réactionnaire. Il est vrai que leur passé ne les y rattachait que trop souvent, comme le fameux Izzet Pacha qui avait voulu un moment chercher à jouer, de sa retraite d'Égypte, le rôle d'agitateur. — Les Arabes se sont-ils alors soulevés en masse pour menacer un gouvernement qui ne leur avait pas donné satisfaction ? Aucunement : les rébellions dont il a été question plus haut se sont au contraire produites avec moins de fréquence et ont eu une tendance manifeste à se calmer, laissant presque partout les Turcs maîtres de la situation.

Ce tableau montre que les espérances conçues par les Arabes ont été réduites à néant ; il n'enregistre que leurs déceptions. Un pareil état de choses tient-il à ce que les Turcs aient témoigné d'un certain esprit de conciliation en se disant disposés à faire quelques concessions dans un avenir plus ou moins éloigné ? La réalité serait plutôt le contraire. Il faut cependant reconnaître que, dans les premiers jours qui suivirent la proclamation de la Constitution, les Jeunes Turcs, encore assez incertains de l'avenir, n'ont pas épargné les promesses afin de maintenir les populations dans le calme et gagner du temps. Mais aussitôt qu'ils se sont ressaisis, ils n'ont pas tardé à les oublier. Certains d'entre eux cependant étaient sincères. On se souvient du groupe qui, sous le nom d'« Union libérale », s'était formé sous la présidence du prince Sabah Eddine et dont le programme, nettement décentralisateur, prévoyait l'octroi aux Arabes d'une autonomie relative. Mais ce parti n'a jamais été qu'une minorité qui,

bientôt devenue suspecte, a été obligée de capituler devant la toute-puissance du Comité Union et Progrès. Or, l'idée directrice de ce dernier est au contraire d'arriver à centraliser à outrance tout le pouvoir entre les mains des Turcs. Ce n'est en effet plus aujourd'hui un mystère pour personne que tel a été le programme adopté par ce parti et encore récemment confirmé par lui, dans sa dernière réunion secrète à Salonique. Il n'y a d'ailleurs là rien qui puisse surprendre : la logique même des événements le voulait ainsi. « La révolution de 1908 ayant été d'abord nationaliste turque », comme l'a très bien souligné récemment encore M. René Pinon (1) ; quoi de plus naturel, dans ces conditions, qu'aujourd'hui pour les Jeunes Turcs « réforme soit synonyme de centralisation (2) ». Le but avoué d'ottomaniser l'Empire cache donc en réalité le dessein de le *turquifier*. Aussi, à présent comme jadis, tous les fonctionnaires sont-ils presque exclusivement recrutés parmi les Turcs, et si Chukri Ghanem a certainement apporté quelque exagération dans ses plaintes en prétendant qu'une centaine d'Arabes seulement étaient employés dans l'Administration ottomane, qui compte près de 15.000 fonctionnaires, il n'en est pas moins très exact qu'il n'y figure qu'un nombre excessivement restreint de ses compatriotes. Ce souci d'exclure les Arabes de la direction des affaires publiques se manifeste d'une façon constante. C'est ainsi que lors de la constitution du Sénat, dont les membres sont nommés par le Souverain, le choix du Sultan s'est pour ainsi dire uniquement porté sur des Turcs, bien que le nombre des députés arabes n'étant que d'environ un quart de celui des membres de la Chambre, il n'y eût aucun prétexte pour justifier une semblable mesure. Celle-ci ne faisait qu'accentuer encore, d'une façon choquante, la rupture de l'équilibre en faveur des Turcs. En outre, malgré d'incessantes réclamations, le gouvernement n'a nullement cherché à nommer dans les provinces habitées par les Arabes des fonctionnaires connaissant leur langue. Cette situation établit une véritable barrière entre gouvernants et administrés. A part quelques exceptions, les valis turcs et leurs subordonnés continuent donc à vivre comme des étrangers au milieu d'une population qui s'irrite de ne pouvoir se faire directement comprendre de ceux qui sont désignés pour la diriger.

Les Turcs sont même allés plus loin. Non seulement ils n'ont, depuis la Révolution de juillet 1908, fait aux Arabes aucune concession, mais il semblerait même qu'en certaines occasions ils se soient montrés envers eux plus durs qu'auparavant. On n'a pas oublié la campagne, relatée en son temps dans ce bulletin (3), qui a été entreprise contre la langue arabe et les efforts tentés pour rendre le turc obligatoire. Les Arabes y ont

(1) « L'Europe et la Jeune Turquie » par M. René Pinon, étude publiée par la *Revue des Deux Mondes* dans son numéro du 1<sup>er</sup> janvier 1911, page 391.

(2) *Idem*, page 383.

(3) *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, numéro de juin 1910, page 286.



été d'autant plus sensibles qu'ils se sont sentis blessés non seulement dans leur dignité nationale, mais aussi, — et très profondément, — dans leur foi religieuse, leur langue étant l'idiome sacré dans lequel est écrit le Coran, sans compter que leur fierté littéraire n'a pas manqué d'en souffrir également, à juste titre. Ne s'en tenant pas là, les Turcs ont même engagé une véritable campagne de dénigrement contre les Arabes. Leur presse — en particulier l'*Ikdam* et même le *Tanine*, alors organe semi-officiel du gouvernement — les a traités avec un mépris marqué. Les plus courtois se contentaient de publier que les Arabes, inspirant en général peu de confiance et étant notoirement de détestables administrateurs, ne pouvaient être admis dans les emplois publics. D'autres n'hésitaient pas à s'écarter de cette modération relative pour les traiter de « nation vile et corrompue ». Qu'ont fait ceux contre lesquels était tenu un pareil langage? Certains, parmi lesquels Chukri Ghanem, ont élevé des protestations dont le résultat n'a guère été que d'aggraver la polémique; les étudiants arabes de Constantinople ont manifesté bruyamment devant les bureaux de l'*Ikdam*; ce journal, suspendu quelques jours, a bientôt reparu sous le nom à peine modifié de *Yéni Ikdam*, et tout est rentré dans le calme.

En définitive, la Constitution n'a donc rien changé à l'ancien état de choses sans que cependant la déception des Arabes les ait poussés à recourir à des mesures violentes pour revendiquer ce qu'ils estimaient être leurs droits nouveaux. C'est le *statu quo* le plus absolu : il est accepté avec plus ou moins de bonne grâce; mais enfin le monde arabe paraît, pour le moment, s'y résigner.

\* \* \*

L'échec des aspirations des Arabes et leur inertie ont des causes profondes dont certaines sont aisées à démêler. Il semble en effet qu'il n'existe pas au monde une population moins homogène, moins unie, moins apte à coordonner ses efforts et à accepter une discipline : c'est la race anarchique par excellence.

La nature elle-même paraît avoir pris plaisir à rendre toute unité impossible dans les régions qu'elle habite. Elles ne constituent en effet aucun ensemble géographique distinct auquel on puisse assigner des limites naturelles. Syrie, Hedjaz, Yémen, Nedjed, Mésopotamie, sans compter la Tripolitaine, constituent une réunion de contrées parfaitement différentes, ayant chacune son caractère propre et dont l'ensemble ne présente aucune cohésion. Montagnes, plateaux, plaines immenses s'y rencontrent, fréquemment séparés par de nombreuses régions désertiques qui établissent entre eux des barrières difficiles à franchir. Les communications sont donc souvent très pénibles et toujours très longues de l'un à l'autre de ces compartiments divers. C'est ainsi que pour se rendre d'Alep à Bagdad, distance qui équivaut cependant à peine au trajet de Paris à Berlin, les

caravanes ne mettent pas moins d'une quinzaine de jours. Aussi les habitants peuplant ces vastes espaces vivent-ils par petits groupes qui restent isolés les uns des autres et prennent rarement contact, au lieu de se pénétrer et de se mélanger pour former un ensemble national.

Cette situation, résultant de la nature du pays, est aggravée par les diverses causes qui viennent encore diviser les populations arabes. Au premier plan de celles-ci, il convient de placer la variété de foi religieuse. Chacun sait que la religion a une importance toute particulière dans ces contrées où elle constitue la véritable nationalité, et l'imagination ardente et mystique de ses habitants a fait de l'Arabie le berceau de la plupart des religions. On y trouve les représentants des croyances les plus diverses dont chacune se singularise souvent à son tour par des variétés de rites, ce qui fait de ces pays un véritable musée des religions. L'antipathie, ou tout au moins le manque de confiance étant de règle entre adeptes de religions ou même de rites différents, le peuple arabe se trouve profondément divisé, et pour ainsi dire à l'infini, par des animosités confessionnelles.

Deux éléments essentiels représentent ces diverses religions, les Musulmans et les Chrétiens.

Il serait inutile d'insister ici sur l'inimitié qui règne entre ces deux groupes fondamentaux. La mésintelligence, pour ne pas dire la haine qui les divise date de loin. Déjà invétérée et pour ainsi dire consacrée par un long passé de luttes et de persécutions, elle a été soigneusement entretenue par les manœuvres de l'ancien régime qui s'était fait constamment une politique d'élargir le fossé séparant les deux éléments constitutifs du peuple arabe. Aussitôt après la proclamation de la Constitution il est vrai, à la faveur d'un enthousiasme d'ailleurs assez factice, Musulmans et Chrétiens ont eu un moment l'illusion qu'ils allaient oublier tout le passé dans une union sincère. Mais l'excitation une fois calmée, cette entente apparente ne pouvait être durable, et l'élément musulman, le premier, est vite revenu à son ancienne intolérance trop profondément enracinée pour disparaître si facilement. Les odieux massacres d'Adana et la répercussion qu'ils ont eue dans le Nord de la Syrie n'ont pas tardé à donner un sanglant démenti aux joyeuses manifestations de fraternité. A Beyrouth, par exemple, en juillet 1908, Musulmans et Chrétiens s'invitaient tour à tour dans leur quartier respectif pour célébrer leur réconciliation. Deux ans ne s'étaient pas passés, qu'aux fêtes du Beïram les Musulmans, en guise d'amusement, tiraient des coups de revolvers sur les voyageurs des tramways libanais. Quelque temps après, aux fêtes orthodoxes de Pâques, ils attaquaient la procession au sortir de la cathédrale. Et c'est ainsi que, à part certaines personnalités des classes éclairées, le peuple revenant aussitôt à ses antiques préjugés, l'inimitié subsiste entière entre Musulmans et Chrétiens, en gardant son caractère d'acuité.



Une semblable désunion se manifeste malheureusement entre les Arabes chrétiens eux-mêmes. Plusieurs siècles de persécutions souffertes en commun ne leur ont pas appris à s'entendre pour essayer de résister à la majorité musulmane qui les opprimait. Non seulement ils se scindent en deux groupes principaux qui se jalourent, catholiques et orthodoxes — ces derniers étant les plus nombreux, — mais chacun se fractionne respectivement à son tour en latins, arméniens, maronites du Liban, grecs-catholiques de Syrie, chaldéens et syriaques de la Mésopotamie, pour les premiers, et grecs orthodoxes, arméniens grégoriens, jacobites, nestoriens pour les seconds. Et ces multiples communautés, bien que ne se différenciant parfois que par des nuances de rite et ne comptant souvent que quelques centaines de mille d'adeptes, sont toutes très préoccupées de maintenir leur particularisme et loin d'être toujours disposées à se prêter un mutuel appui.

La majorité arabe musulmane à son tour, sans être aussi fractionnée, ne laisse pas d'être divisée. Bien que les Arabes soient généralement de rite sunnite, on compte parmi eux de nombreux chiites, surtout dans les régions voisines de la Perse où sont situés Nedjef et Kerbela, les sanctuaires des sectateurs d'Ali et de Hosseïn. Les divisions séparant les adeptes de ces deux rites ne sont pas négligeables : c'est ainsi qu'en Syrie où se trouve un groupe de chiites, principalement dans la région de Saïda et Sour, les musulmans sunnites leur donnent la dénomination spéciale de métualis et paraissent même rejeter toute affinité avec eux.

Ajoutons également que l'orthodoxie musulmane des peuplades bédouines est plus que sujette à caution. A ce groupe, de beaucoup le plus important, et relativement plus homogène, il convient de rattacher les sectateurs de tous les cultes divers et parfois bizarres qui présentent quelques points de ressemblance avec l'Islamisme, sans cependant se confondre avec lui, tels que les Ismaïliens ou « Assassins » de la région de Homs, les Ansariés habitant les montagnes situées au Nord du Liban, les Yézidis de la Mésopotamie, les Druses du Liban et du Hauran, etc.

Enfin, pour compléter cette énumération déjà bien longue, citons encore les israélites arabes répandus dans tous les centres commerçants, mais particulièrement nombreux dans le Haut-Yémen. Une mission que l'Alliance israélite a récemment fait effectuer dans ces contrées a mis à jour l'union dans laquelle ils vivent, en même temps que la condition misérable où les réduit le mépris de leurs compatriotes musulmans (1).

D'autres considérations que des questions religieuses viennent encore augmenter la confusion de la masse arabe. Si la population chrétienne est toujours sédentaire, les musulmans au contraire se divisent en nomades et sédentaires dont

le genre de vie est à tel point différent qu'ils offrent entre eux bien peu d'affinités. A leur tour, les nomades que représentent les peuplades bédouines, sont rebelles à toute cohésion et même à toute apparence de discipline. Ils mènent au jour le jour leur existence errante et à moitié sauvage, tour à tour paisibles bergers ou pillards sans merci, au hasard de la rencontre. Semant la méfiance partout où ils passent et surtout partout où ils s'arrêtent, ils vivent ainsi, en marge de la population, par petits groupes ou par tribus souvent rivales les unes des autres, et qui se font une guerre continuelle. En raison même de leur genre d'existence si irrégulière, ils se trouvent en dehors de toute loi et de tout pouvoir. Aussi ont-ils toujours joui en fait d'une indépendance quasi complète, qu'une expédition armée vient à peine troubler de temps en temps. On comprend que, dans ces conditions, ils vivent indifférents à tout ce qui peut se passer autour d'eux et qu'ils n'aient aucun intérêt à faire cause commune avec leurs coreligionnaires sédentaires; au contraire, ils risqueraient dans une telle aventure de perdre leur seul bien, la liberté.

La race arabe présente donc le spectacle de la population la plus désunie et la plus anarchique. Aucune cohésion n'existe entre ses divers éléments qui offrent encore aujourd'hui toute la gamme des civilisations successives, depuis le Bédouin vivant immuablement de la même façon qu'aux temps bibliques, jusqu'au riche Syrien habitant Paris et devenu un boulevardier du xx<sup>e</sup> siècle, railleur et blasé. Entre ces deux extrêmes, aucune classe moyenne importante, mais des groupes épars et incohérents qui en sont restés chacun à un stade différent de la civilisation.

En présence d'un peuple aussi profondément et diversement divisé, les Turcs peuvent donc avoir la victoire facile, et c'est pour eux un jeu que de le maintenir dans ses dissensions naturelles. Ne sont-ce pas les Arabes eux-mêmes qui fournissent à leurs dominateurs les armes les plus sûres pour les combattre et les faire rentrer dans l'ordre?

Quant aux soulèvements dont on a tant parlé, ce ne sont pas des faits nouveaux et surtout on a cherché à leur donner un caractère et une signification qu'ils n'avaient peut-être pas. On a voulu y voir des signes de l'effervescence d'une race asservie, impatiente de secouer son joug, et l'on s'est efforcé de chercher entre eux une corrélation. Ne faudrait-il pas plutôt les considérer comme des faits locaux, isolés, sans aucune concordance? Il semble, en effet, que les motifs qui provoquent ces révoltes soient en réalité très divers : ici, c'est la cupidité exagérée d'un vali ou tout autre manifestation de l'oppression turque; là, c'est l'ambition d'un chef de tribu; là encore, la rivalité de deux peuplades ennemies. Chaque tribu, chaque notable se considère comme un tout isolé et distinct. Aussi, se révoltent-ils, combattent-ils et se soumettent-ils sans s'inquiéter de leurs voisins, sans aucun plan d'ensemble.

(1) Mission confiée par l'Alliance israélite à M. Yomtob Sémach, directeur de son école de Beyrouth et dont le récit a été publié en 1910.



Chacun ne pense qu'à soi et ne reconnaît aucun chef.

L'examen des événements ne fait d'ailleurs que confirmer cette manière de voir : c'est dans le Nedjed, Ibn Rachid combattant à côté des Turcs contre son rival Ibn Saoud ; le chérif de la Mecque aidant à la répression de la rébellion de l'imam Yahia ; celui-ci entamant des négociations avec ses ennemis sans se préoccuper de la résistance que Saïd Idriss continue à leur opposer dans l'Assyr et enfin, les cheiks du Yémen se hâtant de faire leur soumission dès que les événements leur paraissent prendre pour leurs compatriotes une mauvaise tournure. La masse arabe se trouve donc sans cesse désemparée en face d'une expédition turque.

Cet état de désunion a des causes profondes qu'il faut aller chercher jusque dans le caractère même du peuple arabe. Il est pénible de faire ici le procès d'une race qui ne manque pas de qualités réelles et souvent brillantes, et de n'indiquer que ses défauts, mais ce sont eux qui peuvent en grande partie servir à expliquer la fâcheuse situation dans laquelle elle se trouve. Un des traits dominants du caractère arabe est l'orgueil, un orgueil immense et qui se manifeste à tout propos. Cet orgueil engendre une confiance en soi souvent fort exagérée, une tendance fatale à la paresse et aussi une répulsion marquée et infiniment regrettable pour toute espèce de discipline. Il en résulte également que chaque individu est volontiers disposé à se considérer comme un être isolé, supérieur à ses semblables, qu'il méprise plus ou moins ouvertement. De là un individualisme effréné qui rend impossible toute action commune et provoque au contraire d'incessantes jalousies et des rivalités sans nombre. Un tel orgueil est chez les Arabes non seulement individuel, mais aussi collectif, si l'on peut dire. Ils ont également l'orgueil de leur religion, l'orgueil de leur village, celui de leur famille enfin, et ces différentes manifestations d'un même défaut entraînant les mêmes fâcheuses conséquences, aboutissent à cet émiettement de la population qui a été signalé plus haut. — D'un autre côté, l'extrême vivacité de l'imagination des Arabes n'est pas sans leur nuire. Elle leur a donné le goût des longues discussions, des palabres interminables où la verve de chacun se donne libre cours et dont en définitive il ne résulte rien. Il semble que toute leur activité se soit dépensée dans ces vains discours et qu'elle soit ensuite incapable d'un effort. Ils se contentent d'imaginer au lieu d'agir ; cette indolence naturelle est encore augmentée par l'effet d'un climat souvent amollissant et d'une religion qui les incline vers le fatalisme. C'est l'imagination aussi qui, leur faisant voir un même objet sous ses aspects les plus divers, les rend volontiers inconstants, manquant d'esprit de suite et de patience. Elle leur donne, dit-on, une éternelle jeunesse. N'est-ce pas à dire plutôt qu'elle les a conservés éternellement enfants ? — A ces défauts naturels qui peuvent avoir leurs côtés séduisants, s'en ajoutent

d'autres plus graves dont il serait délicat de parler s'ils n'avaient souvent pour excuse d'être le résultat d'une longue domination étrangère. L'éminent professeur allemand, Martin Hartmann, qui s'est fait un nom dans l'étude des questions islamiques, a écrit : « La tyrannie turque a amené une corruption intellectuelle et morale datant de plusieurs siècles et qui a mâté les Arabes pour longtemps (1) ». N'est-ce pas, en effet, la crainte de l'opresseur qui rend l'Arabe flatteur et obséquieux un moment après qu'on l'ait vu fier et hautain ? Ne sont-ce pas également les procédés auxquels ont eu recours les Turcs pour dominer, qui ont acclimaté chez les Arabes des mœurs trop souvent corrompues et vénales ? Pourquoi enfin se montrent-ils si peu aptes à gouverner, si désireux d'acquérir quelque parcelle d'autorité pour l'utiliser au service de leurs petites rancunes personnelles, si ce n'est parce que les Turcs, en les tenant soigneusement écartés de l'exercice des fonctions publiques, les ont laissés manquer d'expérience et perdre l'habitude du pouvoir ?

Il ne semble vraiment pas, dans ces conditions, que l'on doive envisager l'éventualité d'un mouvement général comme imminente. La masse du peuple est encore loin d'être mûre pour un tel effort d'ensemble, et les hommes qui devront en prendre la tête ne sont pas encore formés.

\* \* \*

La conclusion de cette étude est-elle de nier la possibilité d'un mouvement arabe ? Loin de là. Elle se borne à constater que pour que les Arabes arrivent à unir leurs forces en vue d'une amélioration de leur sort, ils doivent préalablement procéder à une œuvre de réformes qui sera sans doute longue et qui devra tendre à un véritable relèvement de leur race. Ce n'est qu'en faisant rendre à leur pays les richesses qu'il est susceptible de produire afin de lui donner un certain développement économique, en augmentant considérablement le nombre des voies de communications en vue de permettre aux diverses populations de prendre plus facilement contact, et surtout en répandant l'instruction pour relever le niveau intellectuel, constituer une importante classe moyenne éclairée, réformer les mœurs et les préjugés et calmer la violence des passions religieuses, que la nation arabe pourra d'abord prendre conscience d'elle-même et essayer ensuite, avec quelque chance, de modifier sa situation actuelle. Nous ne saurions mieux faire, pour confirmer cette opinion, que d'invoquer encore la haute autorité de M. Martin Hartmann. Celui-ci a donné à peu près les conseils suivants aux Arabes : « Vous avez des cerveaux capables, une langue superbe qui se prête aux créations, un pays admirable dans lequel on peut tout faire. Sachez vous en servir et occupez-vous des choses de l'esprit. La création d'écoles supé-

(1) MARTIN HARTMANN, *Die arabische Frage*, 1909.



rieures destinées à votre race, tel doit être pour le moment le but de votre ambition. Ne parlez pas, mais agissez. »

## Indochine

**La session ordinaire du Conseil colonial de Cochinchine.** — La session ordinaire du Conseil colonial de Cochinchine a été ouverte le 3 octobre.

Le lieutenant-gouverneur a prononcé à cette occasion un important discours dans lequel il a passé en revue les principaux faits de l'année.

M. Gourbeil a notamment attiré l'attention sur les agissements des sociétés secrètes qui ont obligé le gouvernement à sévir en vue d'empêcher toute tentative grave de désorganisation et de désordre. Des condamnations sévères prononcées par les tribunaux ont porté leurs fruits; dans plusieurs provinces des groupements se sont dissous, et les autres sont devenus plus timides.

La récolte de 1911 a été médiocre, mais la Cochinchine s'est trouvée parmi les pays d'Extrême-Orient le moins défavorisés. On sait que la crise générale due à la sécheresse aurait eu pour effet de raréfier le paddy dans notre colonie si le gouvernement, prévoyant le danger, n'avait à temps interdit la sortie des paddys, riz et dérivés. Mais il importe de se mieux défendre à l'avenir contre les caprices des saisons et M. Gourbeil préconise l'introduction de la culture mécanique et notamment l'emploi d'appareils de pompage pe mettant de mieux régulariser la distribution de l'eau dans les rizières.

Un problème qui se pose avec acuité en Cochinchine est celui de la main-d'œuvre. Une commission a été nommée le 14 mars 1911 en vue de rechercher les moyens propres à favoriser l'immigration de la main-d'œuvre agricole indochinoise ou étrangère en Cochinchine. M. Gourbeil nous apprend que cette commission n'a pas encore terminé complètement ses travaux; elle a cependant adopté déjà plusieurs résolutions intéressantes, et, afin de tenter un premier essai, un crédit a été prévu au prochain budget de la Cochinchine.

En ce qui concerne les résultats financiers de l'exercice en cours, M. Gourbeil déclare qu'on doit se montrer très prudent, de nombreux dégrèvements ayant du être accordés par suite de la médiocrité de la récolte.

La même prudence a été observée pour l'établissement des prévisions du budget de 1912. Le total des prévisions de ce budget s'élève à 5.726.550 piastres, ce qui représente un excédent de 164.870 piastres sur le budget de 1911. Quant au budget des dépenses, afin de répondre aux préoccupations du Parlement, il a été établi sur une forme nouvelle: les dépenses de personnel

et celles de matériel ont été nettement séparées et figurent à des chapitres distincts; et c'est ainsi que l'on a pu constater que les dépenses de personnel proprement dit absorbent un peu moins des trois huitièmes du total des crédits.

M. Gourbeil reconnaît que des améliorations doivent être apportées à la répartition des dépenses entre le budget local et les budgets provinciaux, et qu'il est nécessaire qu'un texte précis fixe la catégorie des dépenses auxquelles ces derniers budgets devront pourvoir. Une commission a préparé à cet égard un projet qui sera présenté incessamment à l'approbation du gouverneur général.

On voit que les critiques émises par le département commencent à porter leurs fruits, et que l'on se rend compte dans la colonie de la nécessité de voir clair dans une situation financière qui ne peut être jugée équitablement que si elle est établie d'une façon précise et sincère.

**La question du riz en Indochine.** — L'*Asie Française* a relaté, dans son dernier Bulletin, la mesure prise le 13 septembre 1911 par le lieutenant-gouverneur de Cochinchine en vue d'interdire l'exportation des riz, paddys et dérivés.

La même interdiction a été faite au Cambodge, au Tonkin et en Annam, par arrêtés des 25 septembre et 2 octobre. Toutefois, en ce qui concerne ces deux derniers pays, il a été décidé que les exportateurs, qui avaient en magasin des quantités de riz prêtes à être chargées à bord des navires se trouvant en rade et qui pourraient justifier de contrats de fret ou d'engagements pris avec les armateurs, auraient la faculté de faire procéder au chargement. Il est utile de faire remarquer que pareille possibilité n'avait pas été accordée aux exportateurs de Cochinchine, car dans ce pays les sorties se font en masse et à la même époque; on pouvait donc redouter que l'interdiction demeurât lettre morte, si on avait prévu une aussi grave exception.

En Annam, la récolte a été médiocre, et au Tonkin, à la suite d'inondations survenues dans le courant de septembre, on prévoyait que la récolte du dixième mois serait à peu près nulle dans un certain nombre de provinces, notamment celles de Phuc-yen, Vinh-yen et Bac-ninh. Par ailleurs, diverses régions ont également souffert des ravages causés par l'inondation; d'autres, au contraire, ont été éprouvées par la sécheresse, car si les pluies ont été torrentielles dans la haute région, elles ont été rares dans le delta.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas tant la crainte de la disette que la nécessité d'empêcher la sortie des riz sur d'autres pays d'Extrême-Orient qui ont fait interdire l'exportation, aussi bien de l'Annam et du Tonkin que de la Cochinchine. Le prix du picul de paddy (64 kg.) a atteint et dépassé 15 piastres sur les marchés de Hongkong et de Changhai, et on imagine qu'à ce taux rémunérateur les courtiers chinois de Cholon se seraient empressés d'expédier les plus grandes quantités possibles, sans prendre garde que la marchan-



dise ainsi raréfiée ne suffirait pas à la consommation locale. Si on compare les prix habituellement pratiqués à cette époque de l'année sur le marché de Cholon, on constate qu'ils étaient les suivants :

août 1908.....	2 p. 68	le picul
— 1909.....	2 70	—
— 1910.....	2 80	—

c'est-à-dire qu'ils variaient assez peu d'une année à l'autre ; or, dans la première quinzaine du mois d'août dernier, le paddy valait déjà 3 p. 40 le picul, et au début de septembre, sur une demande inusitée, les prix montaient rapidement à 7 et 8 piastres.

Toutes les personnes au courant des choses économiques d'Indochine ne sont pas d'accord sur l'efficacité des mesures qui tendent à interdire complètement la sortie du riz en cas de mauvaise récolte. Certains pensent que pareilles mesures n'amènent pas, en réalité, la baisse espérée et, tout en gênant les transactions avec l'extérieur, favorisent l'accaparement intérieur. Il semble bien cependant que, dans le cas présent, étant donné le cours exceptionnel de 7 et 8 piastres, l'interdiction de sortie décidée par le lieutenant-gouverneur a été une mesure de prudence. On a pu objecter que si la récolte a été médiocre, le cultivateur en avait tiré néanmoins un bénéfice supplémentaire, la hausse des prix compensant très largement la rareté de la marchandise. Cet argument ne vaut pas, car, en définitive, c'est le courtier chinois qui, seul, avait profité de la hausse des prix : nous ne devons pas oublier, en effet, que le prêt sur récolte est pratiqué en Cochinchine sur une très large échelle et il n'importe pas au producteur que son prêteur vende le paddy plus ou moins cher. L'Annamite doit d'ailleurs, en toutes hypothèses, se contenter d'un minimum de bénéfices : les Chinois sont, en effet, si fortement organisés en syndicats solidaires les uns des autres, que l'agriculteur est contraint de se soumettre à leurs exigences et de vendre sa récolte à un cours fictif qui n'est pas celui du marché d'Extrême-Orient, mais bien un cours imposé par une minorité toute-puissante.

On verra d'autre part que dans son discours d'ouverture de la session ordinaire du Conseil colonial, M. Gourbeil a déclaré que nous devons nous préoccuper d'introduire en Cochinchine les procédés de culture mécanique et de régulariser la distribution d'eau dans les rizières. On sait également qu'au programme de l'emprunt de 90 millions figurent des travaux d'irrigations à exécuter en Annam et au Tonkin. Ce problème est évidemment primordial dans un pays de monoculture, mais s'il est utile d'étendre la surface des terres cultivées, ne devons-nous pas commencer par défendre les intérêts des producteurs ? La question en vaut la peine si l'on songe que l'exploitation moyenne du riz de Cochinchine se chiffre par 717.000 tonnes pour la période 1901 à 1906 (la production totale étant de 956.000 ton-

nes) et qu'elle a atteint en 1907 le chiffre de 1.264.000 tonnes pour une production de 1.685.000 tonnes.

Sans doute il est bien difficile de libérer complètement le producteur de son asservissement au courtier chinois, mais il paraît possible cependant de contrebalancer peu à peu la puissance de ce dernier. Il serait intéressant notamment de voir se développer le prêt sur récoltes par des établissements français. La Banque de l'Indochine a commencé depuis quelques années à le pratiquer sur les instances du gouvernement, mais on peut redouter que les innombrables difficultés rencontrées ne l'encouragent guère à développer ce genre d'affaires. Il semble que nous devons faire l'éducation de nos protégés à cet égard et leur apprendre à se défier des courtiers chinois. Les mauvais payeurs échappent facilement à notre action, tandis que les Chinois savent toujours les retrouver. Ne pourrait-on pas faire comprendre aux autorités indigènes qu'il est de l'intérêt général d'aider le commerçant français dans cette opération, et qu'en s'adressant à notre intermédiaire le producteur pourra compter sur une plus grande loyauté.

D'un autre côté le monopole chinois est directement lié à la question des transports. Dans une remarquable étude publiée dans le *Bulletin Economique* (1), M. Pouyanne disait à cet égard :

« Il semble bien d'ailleurs, qu'il faille voir dans la possession du monopole des transports la principale raison qui a mis entre les mains des usiniers chinois de Cholon le monopole du décortiquage du riz. Cette situation a été certainement favorisée par la position privilégiée des commerçants chinois qui, ayant des correspondants dans tout l'intérieur, sont en contact permanent sur tous les points de la Cochinchine avec les producteurs de paddys, mais cette position privilégiée serait loin de suffire à elle seule pour leur assurer le monopole d'achat et d'usinage du riz dont ils jouissent, si elle n'était solidement assise sur le monopole des transports. »

M. Pouyanne en déduisait que le seul moyen de lutter contre le monopole chinois de batellerie était d'étendre le réseau des voies ferrées de l'Ouest de la Cochinchine ; le gouvernement pourrait régler le taux général des frets de transport de paddy par voie d'eau, en mettant ses voies ferrées à la disposition des intéressés ce qui serait un moyen de concurrencer le seul mode de transport aujourd'hui pratiqué.

La question vaut en effet la peine d'être posée, et on peut dire qu'elle constitue le seul argument en faveur de la construction des dits chemins de fer.

**L'industrie minière en 1910.** — *Le Bulletin Economique* a publié dans son numéro d'août une étude très bien documentée de M. Brenier

(1) *Bulletin Economique*, juillet août 1911. Les voies d'eau de la Cochinchine, par M. A. POUYANNE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de la circonscription territoriale de Cochinchine.



sur la situation économique de l'Indochine pendant l'année 1910. Ces renseignements sont particulièrement intéressants en ce qui concerne l'industrie minière du Tonkin, qui était encore dans l'enfance il y a quelques années, et qui a pris un essor tout à fait remarquable.

Voici les chiffres des exportations pour les deux dernières années.

	1910	1909
	Tonnes	
Houille.....	243.677	204.716
Zinc.....	18.098	14.022
Etain.....	179	153
Antimoine.....	47	0
Cuivre.....	32	40
Wolfram.....	24	17

Il n'est pas possible de donner encore le chiffre des extractions totales minières au Tonkin en 1910, sauf pour la houille dont l'extraction a passé de 363.000 tonnes en 1909 à 520.000 tonnes en 1910.

Si les gisements houillers du Tonkin sont connus et exploités depuis quelques années, les deux minerais qui viennent ensuite sur la liste des exportateurs, soit le zinc et l'étain, sont d'une exploitation beaucoup plus récente, et pour montrer le développement énorme pris dans l'industrie minière il suffit de rappeler que l'exportation de ces deux minerais n'était en 1905 que de 35 tonnes ; elle s'est élevée en 1906 à 1.670 tonnes, 4.735 tonnes en 1907 et 9.388 tonnes en 1908 ; elle atteint aujourd'hui le chiffre de 18.287 tonnes.

A la fin de 1909 le nombre des concessions en activité était de 1756 pour la houille, 6 pour l'étain, 4 pour le zinc, 1 pour le lignite), ayant extrait ensemble 399.779 tonnes de minerai estimées à une valeur globale d'environ 6.890.000 francs.

Nous n'avons pas encore les chiffres correspondants de 1910, mais ils seront certainement beaucoup plus favorables encore ; et les prévisions pour l'avenir nous promettent une période d'une très grande activité puisqu'en cette seule année 1910 26 concessions nouvelles ont été instituées au Tonkin. Quant aux nouvelles déclarations de recherches en périmètre réservé, elles se sont élevées à 509, chiffre formidable si l'on réfléchit que depuis le début jusqu'à la fin de 1909 le total des déclarations des recherches n'était que de 718.

Par contre, en Annam, l'industrie minière ne paraît pas avoir fait l'an passé de grands progrès. Aucune concession nouvelle n'a été instituée, et on a seulement enregistré 111 déclarations de recherches. On doit signaler que la mine d'or de Bong-mieu, qui emploie 400 ouvriers, a procédé à l'installation d'une usine électrique pour le transport de la force, qui permettra aux broyeurs de fonctionner en toute saison. Malheureusement cette mine a beaucoup souffert des typhons de la fin de l'année.

En résumé, la richesse minière de notre empire indochinois peut donner lieu aux plus légitimes espérances, et il n'est pas téméraire de déclarer

dès maintenant qu'elle pourra un jour être mise en parallèle avec sa richesse agricole.

**Les Annamites en France.** — Le résident supérieur du Tonkin a adressé aux chefs des services locaux du Tonkin la circulaire suivante :

Il m'a été signalé, à différentes reprises, que des indigènes étaient assez fréquemment embarqués à destination de France pour le compte de particuliers, sans qu'aucun papier leur ait été délivré au préalable.

Ces Annamites, laissés parfois sans ressources sur le sol de la Métropole par leurs employeurs qui se refusent à assurer leur retour au Tonkin, se font, au bout de quelque temps, rapatrier comme indigents aux frais de la colonie.

Il ne vous échappera pas qu'il y a là un abus préjudiciable au budget local du Tonkin, celui-ci supportant des dépenses qui doivent, en toute justice, incomber aux employeurs des indigènes en question.

Aussi ai-je décidé qu'à l'avenir aucun Annamite ne pourrait quitter le Tonkin sans être muni d'une autorisation délivrée par la résidence supérieure.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter à la connaissance de MM. les fonctionnaires placés sous vos ordres qu'ils devront, lorsqu'ils désireront emmener en France des domestiques indigènes, me faire parvenir par votre intermédiaire une demande d'autorisation contenant tous renseignements utiles sur les indigènes dont il s'agit. Cette demande devra spécifier en outre, le cas échéant, l'engagement pris par le fonctionnaire de supporter les frais de voyage aller et retour de l'Annamite qui doit l'accompagner en France.

Je vous prie de tenir la main à la stricte observation des prescriptions de la présente circulaire, dont vous voudrez bien m'accuser réception.

## SIAM

**Les tigres de la jungle.** — Sous cette dénomination romantique, il vient de se créer au Siam une sorte d'association nationaliste qui ne peut manquer d'avoir, et à bref délai, quelque action sur l'opinion publique.

Ce nom de « sua pa » (tigres de la jungle) est celui d'un régiment qui, au siècle dernier, se fit remarquer par sa bravoure dans les guerres que le Siam soutint contre la Birmanie.

Les hauts fonctionnaires du Siam sont entrés d'office dans cette association à la tête de laquelle le Roi s'est placé avec le titre de capitaine général. Naturellement tous ceux qui, de près ou de loin, dans le royaume, ont quelques attaches avec les administrations ont suivi un si haut exemple. Un uniforme a été créé, et les occasions n'ont pas manqué de surgir pour le montrer aux populations.

Une conférence est faite toutes les semaines aux membres de l'association, et à Bangkok, le roi ne manque pas d'y assister lui-même. Journalièrement, il y a, en outre, pour ceux à qui leur âge le permet, des exercices corporels, des manœuvres militaires, des marches et des séances d'équitation.

Sa Majesté espère ainsi développer chez ses



sujets la conscience de leur nationalité, leur loyalisme et leurs qualités militaires. Le but est des plus louables, et la manière très appropriée au caractère siamois. Il nous reste à espérer que ceux qui ont pris la tête du mouvement sauront le maintenir dans des limites raisonnables et que l'éveil de la conscience nationale ne sera pas agressif.

On construit actuellement à Bangkok un cercle spécial pour les « Tigres de la Jungle » avec un gymnase et un hôpital.

L'idée royale n'a du reste pas tardé à pénétrer dans les populations. La jeunesse de Bangkok forme déjà un corps qui veut marcher sur les traces des Boy Scouts anglais et on parle d'en organiser de semblables dans chacune des provinces du royaume.

Commandant E. LUNET DE LAJONQUIÈRE.

## Levant

**L'imam Yahia et la Porte.** — Nous avons reçu de Constantinople les renseignements suivants qui complètent et aussi rectifient sur certains points l'information que nous publions le mois dernier concernant les négociations de paix engagées entre l'imam Yahia et la Porte. Il est exact que l'imam Yahia a eu une entrevue avec le général Izzet pacha, au cours de laquelle ont été traitées les conditions d'un arrangement amiable. A la suite de cette entrevue, l'imam Yahia a même adressé au sultan une dépêche — qui a été publiée à Constantinople — pour affirmer sa fidélité au calife. Mais, d'autre part, la Porte n'a pas l'intention de présenter à la ratification parlementaire l'arrangement en question qui demeurera secret, et le *Tanin* a déclaré à ce propos que la réserve de la Porte venait de ce que l'arrangement était surtout favorable à Yahia et était beaucoup moins avantageux pour la Turquie que la convention proposée l'an dernier par l'ancien grand vizir Hussein Hilmi pacha.

En somme, on se dit à Constantinople que l'imam a obtenu, cette fois, ce qu'il voulait, c'est-à-dire l'autonomie, moyennant un simple tribut à payer et la reconnaissance de la suzeraineté et du khalifat du sultan. On fait de plus remarquer que le traité est intervenu au moment même où éclatait la guerre de Tripolitaine, ce qui semblerait indiquer que les Turcs n'ont cédé que pour ne pas avoir deux affaires sur le dos, et l'on ajoute que c'est parce que la Porte considérait dès le début la Tripolitaine comme perdue, qu'elle aurait octroyé l'autonomie aux Arabes de cette région; ce qui semble adroit et vraisemblable et expliquerait bien des choses.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

## Extrême-Orient

### JAPON

**Mort du marquis Komura.** — Le marquis Jutaro Komura, ancien ministre japonais des Affaires étrangères, ancien ambassadeur du Japon à Londres, est mort à Tokyo, le 24 novembre. Le marquis Komura était né d'une famille Samouraï dans la province de Hyuga, en 1855. Il fut un des premiers étudiants envoyés par le gouvernement japonais aux États-Unis pour parfaire leur éducation : il avait alors vingt ans. Gradué de Harvard en 1877, il retourna au Japon avec une connaissance presque unique à cette époque de la langue et de la législation anglaises. Pendant sept ans, il fut attaché au ministère de la Justice et passa au ministère des Affaires étrangères comme secrétaire et ensuite comme sous-directeur du bureau des traductions. De là, il fut envoyé à Pékin comme secrétaire de légation. Chargé d'affaires du Japon à Pékin au moment où éclata la guerre sino-japonaise de 1894-1895, il fut nommé, après la guerre, administrateur civil à Antoung et fut ensuite chargé d'une mission spéciale à Séoul à l'occasion des troubles qui suivirent l'assassinat de l'impératrice de Corée. Il resta deux ans à Séoul, après quoi il revint à Tokyo comme sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, puis il occupa successivement les postes de ministre à Washington, Saint-Petersbourg et Pékin. Il était ministre à Pékin lors du soulèvement des Boxers et du siège des légations, et sa conduite dans cette crise fut en tous points digne d'admiration.

En 1901, le marquis Komura reçut le portefeuille des Affaires étrangères dans le premier cabinet Katsura. Il demeura en fonctions durant toute la guerre russo-japonaise, et pendant les négociations de paix de Portsmouth où il représenta le Japon en qualité de plénipotentiaire. On sait de quelle ingratitude le sentiment populaire japonais récompensa les efforts diplomatiques du marquis Komura et comment la signature de la paix détermina la chute du ministère Katsura. Le marquis Komura fut alors envoyé à Londres comme premier ambassadeur du Japon près la cour de Saint-James et le rôle joué par lui à cette époque fut considérable : c'est alors que fut signé, en 1902, le premier traité d'alliance anglo-japonais, renouvelé depuis, en 1905. Lors de la formation du second cabinet Katsura en 1908, il fut rappelé à Tokyo pour reprendre la direction des Affaires étrangères de l'Empire. Pendant cette seconde période de gouvernement il eut à régler nombre de questions des plus délicates, notamment en ce qui concerne les rapports du Japon et de la Chine, et du Japon et de la Russie. Il présida à l'annexion de la Corée et négocia avec l'Angleterre le second renouvellement de l'alliance anglo-japonaise de juillet 1911, renouvellement nécessité par le traité d'arbitrage anglo-américain. C'est pour la part brillante qu'il avait



prise à l'annexion de la Corée qu'il avait été créé marquis l'an dernier, ayant reçu le titre de baron en 1902 et celui de comte en 1907. Bien que sa santé donnât depuis longtemps des inquiétudes à ses amis, il garda ses fonctions jusqu'à la chute du ministère au mois d'août dernier. Sa mort, survenant quelques semaines seulement après sa retraite, a produit au Japon une très vive émotion, et de très sincères regrets en Angleterre où l'on appréciait beaucoup sa haute distinction, son intelligence et sa courtoisie.

## PERSE

**Rupture des relations russo-persanes; envoi d'un ultimatum et de troupes.** — Les incidents que nous avons signalés dans notre dernière chronique survenus à la suite de la confiscation ordonnée par le medjliss des biens de Choua es Sultaneh, un des frères de Mohamed Ali, ont dégénéré rapidement en une rupture des rapports diplomatiques entre la Russie et la Perse, rupture dont on ne saurait encore, à l'heure actuelle, prévoir toutes les suites. Rappelons brièvement les faits. Sur l'ordre du gouvernement, M. Morgan Shuster avait fait saisir par les gendarmes, commandés par le colonel américain Merrill, les propriétés de Choua es Sultaneh, propriétés affermées à des sujets russes. Une inévitable dispute s'ensuivit entre gendarmes et fonctionnaires russes à la suite de laquelle le gouvernement de Téhéran adressa au ministre de Russie, M. Poklevsky-Koziell, deux notes demandant le rappel du consul général russe et de ses agents. Une tentative de conciliation fut essayée par le ministre de Russie : le gouvernement persan y répondit par une demande d'enquête en commun au sujet de l'incident. M. Poklevsky fut alors invité par son gouvernement à renouveler par écrit, cette fois, ses réclamations à Téhéran. Le 11 novembre, il remit au ministre persan des Affaires étrangères une note accompagnée d'un exposé verbal où il était dit que le gouvernement russe se réservait, au cas où il ne serait pas donné satisfaction « immédiate » à ses demandes, (rétractation des injures aux fonctionnaires russes et substitution des cosaques persans aux gens de M. Shuster, en attendant que l'affaire soit liquidée avec la banque russe), de prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts russes. Par satisfaction « immédiate », la Russie entendait sans doute laisser un délai de quarante-huit heures au moins pour répondre. Sur ces entrefaites le régent et le ministère donnèrent leur démission. Ce que voyant, le ministre de Russie télégraphia à son gouvernement, lequel donna ordre à son ministre de la Guerre, le général Soukhomlinof, d'envoyer un détachement d'environ 4.000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie et quelques sotnias de cosaques. Ce premier détachement devait se concentrer et s'arrêter à Kazvine avant de se rendre à Téhéran si besoin était.

Le 18 novembre, la Russie n'ayant encore reçu aucune réponse à son premier ultimatum — bien qu'il ne spécifiât pas de date précise — le drogman de la légation russe se présenta au ministère des Affaires étrangères persan et informa le chef du département chargé des rapports avec le gouvernement de Pétersbourg, que les relations diplomatiques entre la Russie et la Perse venaient d'être rompues et que les troupes russes continuaient à débarquer. Le ministre des Affaires étrangères démissionnaire, Vossouk ed Daouleh se rendit alors auprès du ministre d'Angleterre, sir G. Barclay, et fit appel à ses bons offices pour obtenir la médiation de son gouvernement en vue d'arrêter la marche en avant des soldats russes jusqu'à la formation d'un nouveau cabinet persan. L'intervention amicale de l'Angleterre eut tout au moins pour résultat d'amener la Perse à accéder aux demandes de la Russie. Un communiqué Reuter a annoncé en effet que la Perse, agissant suivant les conseils de la Grande-Bretagne, avait décidé de se conformer à l'ultimatum russe.

Nous apprenons, disait le communiqué, qu'agissant conformément aux conseils de la Grande-Bretagne, la Perse a consenti à accéder aux demandes contenues dans l'ultimatum russe, et que le ministre de Perse a officiellement informé de ce fait le ministère anglais des Affaires étrangères.

Des ordres ont été donnés pour le retrait des gendarmes de la trésorerie envoyés par M. Shuster dans la propriété de Choua es Sultaneh, à Téhéran. Ces gendarmes seront remplacés par des cosaques persans.

Le gouvernement persan a aussi consenti, par force majeure, à faire des excuses à la Russie pour l'incident Choua es Sultaneh.

Le gouvernement russe ayant été officiellement informé par la Grande-Bretagne de l'acquiescement de la Perse, et vu le fait que la Perse a cédé à la condition expresse que les troupes russes qui avaient pu être envoyées seraient rappelées, on se montre surpris de la réception d'un télégramme de Téhéran annonçant qu'une partie des forces a déjà pénétré en territoire persan.

D'autre part, une dépêche de Téhéran annonçait, en confirmation du communiqué Reuter, que M. Morgan Shuster consentait à retirer les gendarmes de la demeure de Choua es Sultaneh, mais ne remettrait la propriété et les biens de ce dernier qu'à des fonctionnaires persans.

Les choses en sont là pour le moment; la Russie se contentera-t-elle des excuses un peu tardives et forcées de la Perse? Il ne semble pas; car en effet, la Russie considère la situation russo-persane comme compliquée, non pas seulement parce que la Perse n'a pas répondu à la note russe pendant la période qui lui était moralement impartie, ni même avant qu'il eût été nécessaire d'envoyer à grands frais des troupes russes, mais aussi parce que M. Morgan Shuster, en sa qualité d'agent officiel, a fait circuler une communication malveillante pour la Russie.

Cette dernière pourrait maintenant se voir forcée de formuler de nouvelles demandes basées sur le retard que la Perse a mis à répondre et



sur les actes récents de M. Morgan Shuster, dont elle exigerait notamment le renvoi.

L'envoi de l'ultimatum russe a déjà été l'objet de brèves interpellations aux Communes. Le 13 novembre, le comte Ronaldshay a posé la question suivante :

Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères peut-il donner à la Chambre des éclaircissements en ce qui concerne la nouvelle publiée ce matin par la presse, suivant laquelle, samedi dernier, la Russie a intimé au gouvernement persan que si les gendarmes du trésor n'évacuaient pas la propriété de Choua es Sultaneh, et si des excuses n'étaient pas présentées au ministre russe dans les quarante-huit heures, les relations diplomatiques entre la Russie et la Perse seraient rompues ?

M. Acland, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, répondit :

Les événements auxquels la question fait allusion sont exacts. Le gouvernement anglais n'est pas intéressé dans la question particulière qui a donné lieu à la dispute, mais il verrait avec un profond regret toute sérieuse rupture des relations entre la Russie et la Perse.

A la séance du lendemain ce fut le député M. Ponsonby qui demanda au ministre des Affaires étrangères si l'Angleterre ne considérait pas l'envoi de l'ultimatum russe comme une violation de l'accord de 1907. Sir E. Grey calma ainsi ses inquiétudes :

L'accord anglo-russe, a-t-il dit, n'a pu être fait de façon à priver l'un ou l'autre gouvernement du droit de réclamer satisfaction si un de ses sujets ou une de ses propriétés ont été atteints. Le résultat d'un ultimatum basé sur une telle plainte n'est donc pas nécessairement ou en principe une violation de cet accord. Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas à intervenir dans l'incident qui a été l'origine du conflit. Ce serait avec un profond regret que nous verrions la rupture des relations entre la Russie et la Perse, mais les questions soulevées par les derniers événements survenus en Perse sont trop importantes pour être traitées si ce n'est dans un long exposé qui ne peut être fait en réponse à une question.

\* \* \*

Voici à titre de documents les deux versions différentes données officiellement par les gouvernements russe et persan des incidents qui ont amené l'envoi de l'ultimatum et des soldats de la Russie.

*Version russe.* — La saisie de la maison du prince Choua es Sultaneh, frère de l'ancien chah, et de ses propriétés affermées à des sujets russes, qui a été ordonnée par M. Morgan Shuster et en partie exécutée, a provoqué un conflit avec le consul général russe, M. Pokhitonof. Ce dernier, ayant appris de source privée l'occupation de la maison et de la propriété par les gendarmes, envoya quelques fonctionnaires du consulat pour obtenir que ces gendarmes fussent éloignés. Bien que la légation russe eût déclaré qu'elle ne faisait aucune objection de principe à la confiscation des propriétés appartenant aux partisans de l'ancien chah et demandait seulement que les intérêts des sujets russes qui pouvaient se rattacher à ces propriétés soient garantis, l'envoi des fonctionnaires du consulat a presque abouti à une échauffourée sanglante : car gendarmes et fonctionnaires ont presque levé leurs

fusils pour faire feu et n'en ont été empêchés que par un officier persan qui se trouvait là par hasard.

Le gouvernement persan, par la suite, a envoyé deux notes au ministre de Russie lui demandant le rappel du consul général et de ses fonctionnaires. En vue toutefois de l'absolue correction des autorités consulaires, le ministre a reçu l'ordre de présenter des explications verbales d'un caractère amical au ministre persan des Affaires étrangères, de retourner les notes persanes et d'exiger satisfaction. Le gouvernement persan refusa, demandant une double enquête sur cet incident. Le ministre reçut l'ordre de renouveler ses demandes par écrit et d'ajouter que le gouvernement russe se réservait, au cas où il n'obtiendrait pas satisfaction, de prendre telles mesures qui conviendraient à la protection des intérêts russes.

Le *Novoie Vremia* avait fait suivre le communiqué russe des commentaires suivants :

Tous ceux qui ont pris connaissance de ce document ont dû en retirer l'impression que le gouvernement russe a recouru à peine assez tôt à cette mesure extrême. Il va de soi qu'un empire qui se respecte ne saurait supporter qu'un ministre persan se permit de s'arroger une juridiction disciplinaire sur des agents consulaires russes (comme cela est ressorti d'une des notes du gouvernement persan) ou que le gouvernement persan eût le droit d'exiger le rappel du consul russe simplement parce que celui-ci a rempli son devoir avec dignité, avec calme et avec tact. C'est pourquoi nous avons émis l'hypothèse que peut-être l'ultimatum aurait dû être envoyé non pas samedi à 6 heures du soir, mais un peu plus tôt, après que les soldats persans se furent permis de mettre en joue les agents du gouvernement russe.

Le gouvernement persan a accusé d'inexact le récit communiqué par Pétersbourg et voici comment il a rétabli les faits :

*Version persane.* — Quand le gouvernement persan décida de prendre possession des biens du prince Choua es Sultaneh, frère de l'ancien chah, à cause de son attitude de révolte et de son actif soutien donné à Mohamed, il informa les légations anglaise et russe de ses intentions et décida en même temps que toutes les réclamations étrangères qui s'élevaient au sujet de ses biens seraient réglées par le gouvernement persan qui se tenait pour responsable. A cela le ministre de Russie répondit que tant que la Perse garantirait que satisfaction serait donnée aux réclamations russes il serait satisfait. C'est alors que le gouvernement persan ordonna à M. Shuster, trésorier général, de prendre les mesures nécessaires pour s'emparer des biens en question ; cinq gendarmes et un fonctionnaire furent envoyés à la maison que possédait en ville le prince Choua avec instructions de ne molester aucun membre de sa famille et de faire simplement un inventaire des biens. En même temps, M. Shuster envoya trois gendarmes pour prendre possession de quelque maisons appartenant au prince Choua et situées dans les faubourgs de Téhéran.

Ce qu'apprenant, MM. Petrof et Trepof, secrétaires du consul général de Russie, arrivèrent avec dix cosaques armés et ordonnèrent aux gendarmes persans de quitter la propriété. Les gendarmes demandèrent à en référer à leurs officiers supérieurs, mais les fonctionnaires russes le leur refusèrent et leur dirent que s'ils ne sortaient pas enfin ils tireraient. Les gendarmes persans partirent alors et racontèrent cet incident au trésorier général. MM. Petrof et Trepof se rendirent également avec leurs cosaques aux maisons des faubourgs, désarmèrent les gendarmes persans et les amenèrent de force devant le consul général russe. Ce dernier prit un ton tranchant, mais rendit aux Persans leurs armes et les relâcha.



Le trésorier général informa le consul général russe qu'à 11 heures, le matin suivant, il avait l'intention d'exécuter les ordres de son gouvernement, et qu'à l'heure convenue quelques gardiens, accompagnés de M. Cairns, fonctionnaire américain de son département, seraient dépêchés pour assurer les instructions gouvernementales, mais qu'en raison des expériences des jours précédents le consul général russe était le premier informé de ses intentions. Le consul général, toutefois, refusa cette requête à savoir que les Russes n'interviendraient pas dans les ordres du gouvernement. L'attitude des fonctionnaires du consulat a été l'objet d'une vive protestation de la part du gouvernement persan qui a demandé leur rappel. Ces notes ont été retournées par le ministre de Russie qui, en revanche, demanda des excuses au ministre persan des Affaires étrangères.

### Les Anglais dans la Perse méridionale.

— « La situation intérieure de la Perse, écrivait la *Gazette de Francfort*, est véritablement telle qu'elle fournit aux voisins, non seulement des prétextes, mais aussi des raisons de plaintes... Le recours à quelques Européens et Américains ne saurait à lui seul faire des miracles. » Tandis que les soldats russes pénètrent au Nord prêts à agir au premier signal, les détachements des troupes anglo-indiennes continuent de débarquer dans le Sud pour renforcer la garde des consulats dans la zone d'influence réservée à l'Angleterre. Nous avons déjà signalé l'arrivée des deux premiers escadrons à Bouchir le 27 octobre : ils sont parvenus à Chiraz le 13 novembre. Les 9 et 10 novembre ont débarqué les deux derniers escadrons du 39<sup>e</sup> « Central India Horse ». Sir E. Grey a fait savoir aux Communes que la répartition de ces 400 à 500 soldats entre Chiraz, Bouchir et Ispahan « avait été laissée à la discrétion du représentant de Sa Majesté à Téhéran qui consultera les autorités consulaires locales ».

Un incident semblable à celui soulevé par la nomination du major Stokes a éclaté dans les premiers jours de novembre. M. Morgan Shuster avait nommé un certain M. Lecoffre *pishgar*, c'est-à-dire percepteur d'impôts fonciers et représentant du ministre des Finances pour la province d'Azerbaïdjan. Il devait arriver à Tebriz le 9. Bien que sa famille réside en France et qu'il soit français par beaucoup de côtés, M. Lecoffre est sujet anglais. Il a travaillé autrefois à la Banque impériale de Perse et depuis deux ans était employé au ministère persan des Finances où il prépara l'an dernier un rapport sur les revenus et dépenses, premier embryon de budget. Le ministre d'Angleterre informa M. Shuster que son gouvernement croyait que la nomination d'un Anglais à ce poste entraînerait une protestation de la Russie. Le trésorier général aurait répondu, à en croire le correspondant du *Times*, qu'il se plaisait à reconnaître les légitimes intérêts de la Russie, mais qu'il ne pouvait, comme dans l'affaire Stokes, s'occuper de l'existence des sphères d'influence pas plus que le gouvernement persan. Interrogé aux Communes sur cet incident, sir E. Grey a déclaré : « La nomination constante de sujets anglais dans le Nord de la Perse peut don-

ner l'impression que l'influence russe est déplacée par l'Angleterre. Nous ne pouvons fermer les yeux sur de pareils changements qui sont tout à fait contraires à l'esprit de l'accord anglo-russe et qui, s'ils continuent, provoqueront des mesures de représailles de la part de la Russie. M. Shuster en a été informé. C'est dans l'intérêt de l'indépendance et de l'intégrité de la Perse que ni des sujets anglais ni des sujets russes ne soient nommés à des postes administratifs sur les frontières de la Russie ou de l'Inde. »

**Affaires intérieures.** — La remise de l'ultimatum russe a donc entraîné la démission du régent et celle du ministère que Samsam es Sultaneh présidait depuis l'arrivée au pouvoir de Nassir el Molk (1). Dans les circonstances actuelles, la formation d'un nouveau cabinet ne va pas être chose aisée. On dit que les bakhtiari, afin d'être les maîtres de la situation, veulent comme régent le sardar Assad. La nomination du sipahdar à la présidence du conseil contrebalaçait l'influence croissante des bakhtiari. D'autre part les démocrates veulent être représentés par deux des leurs dans le nouveau ministère. Le medjliss a décidé le 13 de prolonger sa session jusqu'aux nouvelles élections, les députés étant en nombre suffisant pour siéger. Sept nouveaux officiers suédois ont obtenu l'autorisation de prendre part à l'organisation de la gendarmerie persane. Ils ont donc été mis à la disposition du gouvernement et s'apprêtent à partir pour la Perse. Pareille autorisation ne devra toutefois plus être accordée désormais. Les troupes gouvernementales, fortes de quelques centaines d'hommes sous le commandement de l'émir Bahadour, se sont concentrées à Malayir, dans le Louristan, pour opérer contre Salar ed Daouleh qui a levé des troupes à Boudjird. Une dépêche de Téhéran, en date du 19, annonce qu'après un combat de cinq heures Salar ed Daouleh a été battu et a perdu 600 hommes. L'ancien chah lui-même, après plusieurs tentatives sans succès pour forcer l'entrée d'Astarabad, est revenu à Gumesh-Tépé.

Pendant ce temps M. Shuster s'efforce de faire rentrer les toman au trésor. L'intention certes est louable, mais là encore le financier use de procédés qui vont lui faire de nombreux et influents ennemis. C'est ainsi que le prince Firman Firman ayant refusé de payer deux années arriérées d'impôts s'est vu saisir 200 karvars de blé. Ala ed Daouleh, soutenu par Amir Mujahed, frère de Samsam es Sultaneh, est en lutte ouverte avec les gendarmes du trésorier. Le sipahdar a été invité à payer 70.000 toman, une partie de son arriéré. Ces procédés ont jeté la consternation, dit le correspondant du *Times* auquel nous empruntons ces détails, dans les classes élevées : on le comprendra sans peine. Ils sont plus profitables en tout cas pour le régime constitutionnel que ceux qui ont si fâcheusement amené la rupture des relations russo-persanes.

(1) Voir l'*Asie Française* de juillet 1911.



**La politique anglo-russe jugée par M. Shuster.** — Nous avons dit le mois dernier que le trésorier général de la Perse, M. Morgan Shuster, avait fait paraître à Téhéran, le 17 octobre, un rapport d'où il ressortait que l'Angleterre et la Russie étaient hostiles à la régénération de la Perse. Le *Times* publia un « leading » où il regrettait l'attitude prise par le financier américain et où il qualifiait de non fondées ses accusations portées contre le gouvernement anglais. Pour se justifier, M. Shuster a cru devoir adresser au *Times* une longue lettre sur certains faits de la politique anglo-russe, [notés par lui depuis son arrivée à Téhéran, le 12 mai dernier. De ce plaidoyer *pro domo* nous avons cru intéressant d'en détacher quelques passages.

Après que le medjliss lui eut accordé, par une loi datée du 13 juin, pleins pouvoirs en matières fiscales, M. Shuster se mit à l'œuvre. Dès le début, dit-il, il sentit l'hostilité de certaines légations, poussées par celle de Russie, à son plan de réforme. L'arrivée subite de l'ancien chah en territoire persan compliqua encore les choses. Et voici comment le trésorier général raconte la tentative de restauration de Mohamed Ali :

En juillet dernier, au mépris de l'article 11 du protocole du 7 septembre 1909, la Russie et l'Angleterre, et surtout la première, permirent à Mohamed Ali, l'ancien chah, de s'échapper de Russie — c'est-à-dire que la Russie oublia totalement « de prendre des mesures efficaces » pour prévenir l'agitation politique soulevée par lui en Perse. En fait, il passa à travers la Russie avec sa suite, une fausse barbe et un chargement de canons et fusils marqués « eaux minérales », si nous devons en croire le récit *ante mortem* d'un de ses lieutenants Arshad ed Daouleh. Il s'embarqua avec ses fidèles d'un port russe sur un vapeur russe, le *Christoforos*, et débarqua le 18 environ à Gumesh-Tépé sur le sol persan — la flibusterie suivait son cours.

A supposer que cette fuite ait été accidentelle et que les autorités russes chargées des passeports n'aient pas fait bonne garde pour une fois, l'attitude de la Russie dénotait-elle un réel regret ? Au contraire, il est de notoriété publique ici que ses représentants officiels en Perse reçurent la nouvelle du débarquement sans en cacher leur joie, qui plus est, je prouverai qu'ils n'eurent même pas de scrupule à montrer ce sentiment dans les communications officielles adressées aux fonctionnaires du gouvernement persan.

Le 23 juillet le gouvernement persan envoya une note à toutes les légations, les informant qu'une loi venait d'être votée déclarant l'état de siège. La plupart des légations répondirent comme il est d'usage en appelant principalement l'attention sur certaines clauses du traité de Tourko-mantchaï ; mais la légation russe adopta un ton tout à fait différent et inamical, réclamant entre autres choses le droit d'arrêter directement, à tout moment, ce qu'elle appelait « les sujets russes hors la loi, qui pourraient, précisait la note de la légation, prendre part aux événements se déroulant actuellement dans le pays ». Le but évident d'une telle réclamation à ce moment était de permettre à toutes les légations et consulats de Russie en Perse d'arrêter, sur le seul prétexte qu'il était sujet russe, tout combattant persan un peu connu qui aurait pu prendre parti pour le gouvernement contre Mohamed Ali. Si cette menace d'arrêter tous les sujets russes « qui auraient pu prendre part aux événements » avait été exécutée à la lettre, il aurait été nécessaire, comme nous le

verrons plus loin, d'arrêter la plupart des consuls et employés de consulats russes eux-mêmes...

Le 31 juillet, alors que Mohamed Ali venait de mettre le pied sur le sol persan et n'avait pas gagné grand terrain dans sa tentative de reprendre le pays, la Grande-Bretagne et la Russie adressèrent au gouvernement persan l'identique reconnaissance suivante *de facto* de la révolte de l'ancien chah : « Vu que l'ex-chah, contrairement aux fréquents avis à lui donnés par l'Angleterre et la Russie, à l'effet de s'abstenir de toute agitation en Perse, est maintenant débarqué en Perse, le gouvernement anglais (et russe) déclare que l'ancien chah a désormais perdu ses droits à la pension fixée par le protocole. Mais d'un autre côté le gouvernement anglais (et russe) estime que puisque maintenant l'ex-chah est en territoire persan, il ne peut intervenir. Aussi le gouvernement anglais (et russe) déclare que dans le conflit actuel qui s'est malheureusement élevé il ne peut s'interposer en aucune façon. »

M. Morgan Shuster examine ensuite comment les fonctionnaires et représentants officiels de la Russie observèrent la neutralité pendant ces luttes intestines. C'est Rechid ol Molk, sujet persan, ancien gouverneur d'Ardébil, commandant des forces gouvernementales, qui trahit devant une poignée de Shahseven, arrêté, accusé de haute trahison, emprisonné à Tebriz, est délivré par les soldats du consulat russe. C'est Shuja e Nezam, également accusé de haute trahison, que les autorités russes parviennent à faire sortir de prison et à protéger comme appartenant à une compagnie russe exploitant la route Djoulfa-Tebriz. C'est Shuja ed Daouleh défendu à Tebriz par les cosaques. C'est l'installation en grande pompe du chef rebel Modjallal es Sultaneh comme gouverneur d'Ardébil grâce à un subterfuge du vice-consul de Russie. C'est la protection donnée par le consul russe d'Astarabad aux lieutenants battus de Mohamed. C'est l'intervention russo-anglaise à Téhéran en faveur du réactionnaire bien connu Majdid Daouleh.

Le trésorier général examine ensuite la question des protégés russes. « Les consulats et légations russes, dit-il, non seulement réclament des droits absolus en Perse sur tout sujet russe « légal ou illégal », mais encore une sorte de protectorat sur une toute autre classe de personnes, principalement celle des traîtres et réactionnaires bien connus qui sont admis comme sujets persans et contre qui la Russie ne permet pas qu'aucune sanction soit prise sous peine d'encourir sa colère et sa vengeance. » Et M. Shuster cite les cas de la princesse Banoui Uzma d'Ispahan qui n'acquiesce pas d'impôts au gouvernement téhéranien ; du célèbre Kamran Mirza, oncle de Mohamed Ali ; du prince Ezted Daouleh, etc. — Vient ensuite l'affaire Stokes, importante surtout à cause « du principe nuisible que l'Angleterre et la Russie ont mutuellement travaillé à établir avec l'assentiment de la Perse ». Le 22 juillet, le ministre d'Angleterre écrivit à M. Shuster que le commandant Stokes devrait donner sa démission de l'armée indienne avant d'accepter le poste qui lui était offert dans la gendarmerie fiscale. Le 8 août, le gouvernement anglais présentait au ministère des Affaires étrangères de Perse une *note verbale*



« avertissant le gouvernement persan qu'il ne devait pas persister dans la nomination du major Stokes à moins qu'il ne fût pas employé dans le Nord de la Perse. Si le gouvernement insistait, le gouvernement de Sa Majesté reconnaîtrait le droit de la Russie de prendre telles mesures qui lui sembleraient nécessaires pour la sauvegarde de ses intérêts dans la Perse septentrionale ». Autre acte identique le 19 : de son côté, le gouvernement russe envoya au ministère des Affaires étrangères persan un memorandum où il était dit entre autres que « le gouvernement impérial de Russie, pour des raisons déjà exposées au gouvernement de Perse, considérait l'engagement par ce dernier du commandant Stokes comme chef des forces armées — appelées *gendarmérie* — pour la collection des taxes, comme incompatible avec ses intérêts et protestait contre cette nomination. Attendant satisfaction, le gouvernement impérial se réservait le droit de prendre telles mesures qu'il jugerait nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts dans la Perse septentrionale ». Sur ces entrefaites, M. Morgan Shuster écrivit une lettre au ministre d'Angleterre à Téhéran, lettre dont il publia le texte et où il protestait vivement contre l'ingérence des puissances protectrices dans une affaire spéciale et bien définie, dont le medjliss lui avait confié la direction et qu'il avait à cœur de mener à bien :

En repassant les phases de cet incident, ajoute le trésorier, il est manifeste que, à moins que la convention de 1907 ne soit une mystification ou une déception, par ses propres termes elle n'a aucun rapport avec la nomination proposée du major Stokes comme *aide* financier du trésorier général. Premièrement parce que le préambule de ce document, tel qu'il a été universellement publié, reconnaît que la Russie et l'Angleterre s'engagent essentiellement à respecter l'intégrité et l'indépendance de la Perse, et expriment leur sincère désir de préserver l'ordre dans tout le pays et d'y maintenir la paix. Encore est-il qu'un des principaux éléments de souveraineté est de diriger ses affaires intérieures, au moins dans les limites de la loi des nations, et sûrement la nomination de ses propres fonctionnaires par une autre nation ne peut être autrement considérée. Secondement, le véritable objet de la convention était que ni l'une ni l'autre des puissances signataires ne demanderait pour elle-même ou n'appuierait en faveur de ses sujets aucune concession de nature commerciale ou politique — telle que concession pour chemins de fer, banques, télégraphes, routes, transports et douanes, etc. — dans la sphère d'influence de sa voisine.

Mais il ne s'agit pas d'une « concession ». Le commandant Stokes n'est ni une banque, ni un chemin de fer, ni une concession politique ou commerciale d'une espèce quelconque et l'offre qui lui a été faite bénévolement d'un poste au service de la Perse ne peut être, par aucun déploiement d'imagination, converti en une concession « recherchée » ou « supportée » par l'Angleterre...

Le récent envoi de détachements indiens dans la sphère d'influence réservée à l'Angleterre indispose également M. Shuster, qui y voit le prélude d'un envoi plus considérable encore dans le Nord. « Peut-être, continue-t-il, la plupart de ces incidents ne constituent-ils pas absolument un acte de guerre, peut-être quelques-uns d'entre

eux doivent-ils être mis sur le compte d'agents subalternes non autorisés, bien qu'ils aient été rarement, jamais même, désavoués par leur gouvernement respectif : mais qu'ils indiquent un « vrai sentiment amical » de la part de la Russie et de l'Angleterre envers la Perse, je ne crois pas que quelqu'un d'éclairé puisse le soutenir ». Et M. Shuster termine son plaidoyer par quelques considérations sur la répercussion de la politique anglo-russe sur les finances persanes. Cette répercussion est plutôt fâcheuse, à entendre le trésorier.

Si de l'argent est à obtenir pour des améliorations permanentes, il doit être pris à des conditions politiques impossibles, si les chemins de fer doivent être votés, ils doivent s'accorder avec nos vieux amis « les sphères d'influence » ; si des fusils doivent être achetés, il faut les payer à un gouvernement étranger, riche, et aussi trois fois leur prix marqué ; si des fonctionnaires expérimentés doivent être pris au service de la Perse pour hâter son progrès, ils doivent venir d'une petite puissance ou prouver qu'ils sont inoffensifs... Sûrement à cette époque de principes humanitaires et de comités internationaux, la terre de Cyrus est tombée dans des temps mauvais. Toutefois même la rude misère du mendiant et son indifférence au sort ne justifient pas un coup de pied gratuit de notre part.

Le *Times* fait suivre la publication de cette longue lettre de quelques commentaires qui nous semblent être la meilleure réfutation aux arguments de M. Shuster. « Ce n'a pas été sans quelque regret, écrivait le grand journal de la Cité, que nous avons publié la longue lettre dans laquelle M. Morgan Shuster critique la politique russe et la politique anglaise en Perse... Ses critiques tendent à établir qu'à plusieurs reprises la Russie, de connivence avec l'Angleterre, à un moindre degré cependant, est intervenue dans les affaires intérieures de la Perse, pour affaiblir l'autorité du gouvernement constitutionnel et entraver la tâche de réorganisation fiscale de M. Shuster. Sans doute l'Angleterre et la Russie interviennent dans les affaires intérieures de la Perse et elles interviennent d'une façon qui ne serait pas convenable si la Perse était un pays réellement indépendant au sens le plus large de ce mot. La lettre de M. Shuster est entièrement basée sur ce que la Perse est un tel pays. En vérité, et en grande partie par la faute des Persans eux-mêmes, la Russie et l'Angleterre exercent un contrôle sur la Perse comme des tuteurs sur un mineur... L'erreur de M. Shuster est de croire que la Russie et l'Angleterre n'ont pas de droits légaux d'exercer leur autorité en Perse et que l'existence des *sphères* russes et anglaises n'ayant pas été reconnue par la Perse est par conséquent sans valeur. Il prétend, à tort selon nous, que son œuvre serait plus facile si cette autorité et ces *sphères* n'existaient pas ; et il lui est venu à l'esprit de les ignorer, d'où l'inévitable froissement que nous déplorons. » Nous ne sommes pas chargés, continue en substance le *Times*, de défendre l'action de la Russie et de répondre à tous les reproches que lui adresse M. Shuster. Il se peut que quelques-uns



de ses agents aient déployé un zèle intempestif, mais pour qui connaît l'organisation des services russes, surtout dans les pays d'Orient, le gouvernement russe ne saurait en être rendu responsable. Peut-être le trait le plus frappant de tous les reproches dirigés contre l'action anglo-russe est-il l'abus du droit d'asile réservé aux légations, du *bast*, comme on l'appelle là-bas. M. Shuster s'exprime comme si les difficultés qui se présentent à lui étaient suscitées par les deux puissances protectrices. Il semblerait cependant qu'elles ont trop d'intérêts à coopérer à la réorganisation intérieure de la Perse pour qu'elles suivent une politique contraire. « Nous avons accueilli avec satisfaction, écrivait en terminant le *Times*, et ce sera là également notre conclusion, la nomination de M. Shuster et nous espérons nous réjouir de ses succès. Nous regrettons profondément qu'il ait compromis le succès de sa tâche en affectant d'ignorer les intérêts et l'autorité que la Russie et nous-mêmes possédons en Perse. »

## ASIE ANGLAISE

**Enquête sur la situation des fonctionnaires civils dans les Etats confédérés malais.** — Comme nous le disions ici même (Bulletin de février 1911), les autorités locales avaient constaté dans le personnel des services civils un certain découragement dont la cause paraissait être l'infériorité des soldes actuelles, en raison de l'élévation constante du prix de la vie courante dans les Etats, et du taux général des traitements accordés aux employés dans les entreprises commerciales et industrielles.

En 1910 les membres du « Civil service » signèrent une pétition qui motiva l'envoi dans les Etats d'un inspecteur M. R. E. Stubbs. Celui-ci vient de remettre au Secrétaire colonial un rapport très documenté dont il est intéressant de noter certaines considérations qui peuvent être étendues à la situation de nos fonctionnaires dans l'Indochine française.

M. R. E. Stubbs établit, d'abord, qu'il ne peut y avoir aucun doute sur ce point que les dépenses incombant à un fonctionnaire du rang de cadet sont nécessairement beaucoup plus élevées en Malaisie qu'en Angleterre. La raison de cet état de choses n'est pas seulement due à la plus grande cherté des différents articles de consommation courante, mais encore à ce que ledit fonctionnaire est amené, qu'il le veuille ou non, à adopter un train de vie beaucoup plus dispendieux. En Angleterre, il lui serait possible d'équilibrer son budget en économisant de diverses manières; en vivant, par exemple, dans un logement à bon marché, en n'ayant pas de domestiques, et en menant enfin une vie des plus modestes. Tout cela est impossible en Malaisie surtout pour les fonctionnaires mariés. La situation d'un membre

du « Civil service » y est telle qu'il ne peut, pour ces sortes de choses, consulter ses goûts personnels et les nécessités de son budget. Son train de vie doit être celui que mènent dans le pays les gens de sa condition, sous peine de se diminuer aux yeux des non fonctionnaires et des indigènes. Il ne peut, par exemple, se contenter d'un petit logement si même il en trouvait un. Il ne peut pas ne pas avoir un certain nombre de domestiques; il doit faire partie d'un *club* et subir les exigences de l'existence ordinaire des Européens ses compatriotes. S'il est marié ou chargé d'administrer un district son train d'ailleurs sera considérablement augmenté. On doit ne pas oublier, en outre, qu'il y a maintenant, dans les Etats confédérés malais, nombre de colons qui ont acquis une grande aisance, même la richesse, ce qui n'a pas été sans augmenter considérablement le taux de la vie courante.

On doit aussi tenir pour certain que, toutes choses égales d'ailleurs, un homme vivant confortablement et satisfait de la situation qui lui est faite rend plus de services que celui qu'on réduit à une parcimonie gênante.

Il est indéniable, enfin, que le taux de la vie courante s'est accru depuis la stabilisation du dollar, survenue dans ces dernières années. Pour toutes marchandises indigènes le dollar, valant 2 sh. 4 d. son taux actuel, n'a pas une plus grande puissance d'achat que lorsqu'il valait 2 sh. et 1 sh. 8 d. il y a quelques années; encore y a-t-il nombre de dépenses, les gages des domestiques par exemple, qui se soldent aujourd'hui par un nombre supérieur de dollars. Le prix des articles de première nécessité a, d'autre part, augmenté par ce fait que les commerçants doivent prétendre à des bénéfices plus élevés.

Bien que cette théorie ait été soutenue, il est donc impossible d'admettre que la stabilisation du dollar à 2 sh. 4 d. ait été une augmentation de solde pour les fonctionnaires; mais d'autre part, il est certain que l'enchérissement du prix de la vie est pour eux une diminution de traitement. Par suite, à moins qu'on ne considère que les traitements étaient trop élevés avant la stabilisation du dollar, on doit conclure qu'ils sont actuellement insuffisants, dans les grades inférieurs tout au moins.

S'il est nécessaire, cependant, d'augmenter le traitement des fonctionnaires pendant leur séjour en Malaisie, il n'y a aucune raison pour qu'il en soit de même pour leur solde de congé ou leur pension de retraite. Si une augmentation est accordée elle ne devrait porter que sur le traitement des fonctionnaires présents à leur poste. Ce principe est d'ailleurs déjà établi par le décret accordant en 1906 un supplément provisoire de 10 0/0.

Excepté pour les fonctionnaires de la classe V les traitements dans les Etats confédérés malais sont (en dehors des 10 0/0 de suppléments) suffisants et, dans les classes supérieures, plus que suffisants pour les fonctionnaires non mariés. Mais, comme on ne peut, en supposant que ce



soit désirable, restreindre leur recrutement aux seuls célibataires il faut donc songer à faire une situation suffisante à ceux qui sont pourvus de famille.

Il ne s'agit pas, évidemment, de donner à un jeune homme entrant au service, un traitement assez élevé pour qu'il songe à se créer de suite un ménage, mais il paraît désirable qu'il soit mis à même de le faire à un âge raisonnable, c'est-à-dire vers trente ou trente-cinq ans.

Le mariage, en Malaisie, est un luxe coûteux. Tout homme marié doit avoir sa maison particulière montée sur un certain pied, faute de quoi il tombe dans une situation sociale inférieure, ce qui est regrettable pour un fonctionnaire. Il doit avoir un plus grand nombre de domestiques, une voiture pour sa femme ; en un mot son train de vie est doublé. Pour aller en Europe tous les cinq ans il doit mettre de côté 30 liv. st. par an, coût de son passage. Ensuite, arrive le moment où il doit envoyer ses enfants en Angleterre pour leur instruction. Il lui faut alors laisser sa femme près d'eux ou payer quelqu'un pour s'en occuper, c'est-à-dire entretenir deux ménages. Il est donc impossible à un fonctionnaire de songer à se marier avant qu'il ait un traitement de 600 livres.

#### TRAITEMENTS PROPOSÉS

*Cadets.* — 250 livres sterling par an avec logement gratuit.

*Passed cadets.* — 300 liv. st. par an avec logement gratuit.

*Classe V.* — 400 liv. st. par an, complétés par quatre augmentations annuelles de 15 liv. st. et deux de 20 liv. st. avec un supplément annuel de 100 liv. st.

*Classe IV.* — 520 liv. st. par an avec augmentation de 20 liv. st. jusqu'à la solde totale de 600 liv. st., plus un supplément annuel de 125 liv. st.

*Classé III.* — 600 liv. st., en progressant jusqu'à 750 liv. st., avec un supplément annuel de 150 liv. st.

*Classe II.* — 800 liv. st. progressant par cinq augmentations annuelles de 30 liv. st. et une de 50 liv. st. à 1.000 liv. st., avec un supplément annuel de 175 liv. st.

*Classe I.* — 1.050 liv. st. en progressant jusqu'à 1.200 liv. st., avec un supplément annuel de 200 liv. st. Exceptionnellement le *Resident councillor* de Penang et le trésorier des Straits Settlements recevraient des suppléments respectifs de 400 liv. st. et 300 liv. st.

#### STAFF

*Haut personnel. Chef secrétaire des Etats confédérés malais.* — 2.000 liv. st. avec un supplément de 500 liv. st.

*Secrétaire colonial des Straits Settlements.* — 1.500 liv. st. avec un supplément de 350 liv. st.

*Resident de Perak.* — 1.200 liv. st. avec supplément de 500 liv. st.

*Resident de Selangor.* — 1.200 liv. st. avec supplément de 400 liv. st.

*Residents de Negri Sunbila et de Pahang.* — 1.200 liv. st. avec supplément de 300 liv. st.

Pour toutes les classes le supplément provisoire actuel de 10 0/0 serait supprimé.

Il a été tenu compte, dans l'établissement de cette échelle de traitements, des considérations suivantes :

En ce qui concerne les *cadets*, on doit considérer que ces jeunes gens ne tiennent aucune place en vue dans la société, ce qui rend suffisant le traitement prévu pour eux. Ils sont d'ailleurs seulement des stagiaires dont les services n'ont pas encore grande valeur.

Quant aux *Passed cadets*, il paraît désirable de supprimer ce grade et de faire passer les *cadets* directement dans la classe V des fonctionnaires — après trois ans de service — lorsqu'ils ont satisfait à leurs examens.

#### PENSIONS

Le taux des pensions ne devrait excéder pour aucun fonctionnaire, sauf le Chef secrétaire des Etats confédérés malais et le Secrétaire colonial des Straits Settlements, la somme de 1.200 liv. st. Il est à souhaiter qu'on arrête leur accroissement continu et considérable. Etant donné que le plus grand nombre des fonctionnaires en Angleterre se contente d'une pension de 666,13,4 liv. st. après 40 ans de service, peut-on considérer comme insuffisante la pension de 800 liv. st. après 35 ans de service accordée aux fonctionnaires de Malaisie ?

#### CONGÉS A COURTS INTERVALLES

M. Stubbs est partisan des congés à courts intervalles. Il préconise des congés de *six mois* à solde entière tous les *trois ans* et s'élève contre les absences trop fréquemment demandées sous prétexte « d'affaires privées urgentes ».

On doit, cependant, accorder de 10 à 14 jours de vacances par an, en supplément du congé régulier.

Le rapporteur termine enfin, en demandant que, lorsque les *cadets* ont droit à leur congé, il leur soit alloué un passage gratuit aller et retour sur les bateaux de la *Peninsular and Oriental* et qu'il en soit de même pour les fonctionnaires dont le traitement n'atteint pas 300 liv. st. après un séjour de quatre années.

Telles sont les propositions du rapporteur, propositions qui paraissent devoir être adoptées par le Service colonial, tout au moins dans leurs grandes lignes, puisque le gouvernement des Straits Settlements en a tenu compte dans son projet de budget pour 1912. Elles paraîtraient sans doute très avantageuses à beaucoup de nos fonctionnaires, mais il n'en est pas de même parmi leurs collègues anglais et les journaux locaux sont prodigues vis-à-vis M. Stubbs de railleries et de critiques qui sont certainement l'écho du sentiment des intéressés.



**Une question de main-d'œuvre dans les Etats confédérés malais.** — Un différend, qui s'était élevé entre huit coulis chinois et le directeur d'une plantation, vient d'être jugé devant le tribunal de Tanjong Malim. Il ne laisse pas d'être intéressant pour ceux qui suivent la question de la main-d'œuvre en Malaisie et même dans tout le Sud de l'Asie, laquelle menace de rester longtemps encore le domaine de l'actualité.

Les huit Chinois dont il s'agit appartenaient à la catégorie des Sinkeh. On appelle ainsi les coulis recrutés en Chine et engagés par contrat pour une période fixe.

Le contrat, qu'ils avaient signé en Chine et qui leur avait été clairement expliqué lors de leur arrivée à Singapour, les astreignait à fournir trois cents journées de travail dans le délai de douze mois; mais au cas où le nombre de journées exigées n'aurait pu être fourni dans la période indiquée, les journées complémentaires devaient être faites par les contractants avant qu'il se soit écoulé vingt-quatre mois. Les accusés, d'une part, prétendaient avoir satisfait aux clauses de leur engagement en séjournant pendant dix mois, soit trois cents jours, sur la plantation: « Dix mois du calendrier, disent-ils, font plus de trois cents jours, et on ne doit pas retrancher de ce total les dimanches, les journées d'hôpital, de maladie ou de prison que nous n'avons pu employer à notre fantaisie. »

Naturellement, le directeur de la plantation réclamait ses trois cents journées de travail effectif, faisant valoir que les soixante-cinq journées restant pour accomplir les douze mois prévus dans le contrat devaient suffire amplement aux diverses éventualités énumérées plus haut, sauf pour quelques exceptions auxquelles la prolongation de douze mois prévue dans le même document donnait entière satisfaction. Il faisait valoir, en outre, que les prévenus avaient été entièrement éclairés sur leurs obligations par le protecteur des Chinois auquel ils avaient d'ailleurs refusé d'obéir. L'inspecteur de police n'avait enfin pas été plus heureux avec eux et ils avaient continué, malgré ses injonctions, à refuser tout travail.

La cour donnant raison au directeur a prononcé une peine de quatre mois de « rigorous emprisonnement » contre les huit accusés. L'un d'eux, qui était considéré comme le chef de cette petite mutinerie, s'est en outre vu appliquer une peine supplémentaire de quatre mois du même « rigorous emprisonnement », cela sur la demande du protecteur des Chinois qui assistait à l'audience comme témoin.

Cette petite affaire met, comme on le voit, très pittoresquement en scène certains côtés de la vie économique en Malaisie. Elle nous fait saisir sur le vif certains caractères de la main-d'œuvre chinoise et nous explique pourquoi on lui préfère la main-d'œuvre hindoue ou javanaise, moins expérimentée mais plus souple.

Dans un discours prononcé récemment à Londres au banquet « des Etats confédérés malais »,

sir J. Anderson, haut commissaire du gouvernement, a d'ailleurs constaté ceci: « 60.000 coulis sont arrivés des Indes en 1910 contre 28.000 en 1909. Ceci est une réponse à ceux qui prétendaient que le travail dans les plantations malaises était redouté par nos sujets de la grande péninsule. Ces 60.000 coulis ont en effet été recrutés par nos anciens coulis eux-mêmes qui revenus dans leurs villages pouvaient donner à leurs compatriotes tous les renseignements voulus sur la situation qui leur serait faite en Malaisie. »

**Rapport du directeur de l'agriculture sur les plantations de caoutchouc (année 1910) dans les Etats confédérés malais et les Straits Settlements.** — Nous extrayons de ce document peut-être un peu trop officiellement optimiste les quelques données suivantes, qui ne laissent pas, cependant, de donner la physionomie exacte de l'industrie caoutchoutière dans la grande colonie anglaise de la presqu'île malaise.

*Le « rubber boom ».* — L'année 1910 sera marquée d'une pierre blanche dans les fastes de l'industrie du caoutchouc. Les hauts prix atteints par cette matière dans les premiers mois de l'année et la réalisation par les porteurs d'actions européens de leurs valeurs de plantation ont produit ce qu'on a appelé le *rubber boom*, au cours duquel lesdites valeurs ont été poussées à des prix extrêmes. Cette industrie a cependant traversé victorieusement cette période si agitée et c'est là une preuve irrécusable de sa solidité.

Les prix du caoutchouc ont subi au cours de cette année mémorable les fluctuations les plus déconcertantes. Partant de 7 shillings par livre anglaise en janvier, ils atteignaient 8 sh. 2 d. en février, 9 sh. 7 d. en mars et enfin 11 sh. 10 1/2 d. en avril. Ce fut l'arrêt du mouvement de hausse; ils retombèrent à 8 sh. 5 d. en juillet et 5 sh. 5 d. en décembre, après être descendus jusqu'à 4 sh. 9 d. en octobre. Si l'on considère cependant que le prix de revient, bien qu'augmenté depuis que les sociétés ont clos leur bilan de l'année dernière, ne dépasse pas actuellement 1 sh. 6 d. par livre, on peut constater qu'il reste pour les bénéfices une marge suffisante pour bien augurer de l'avenir de cette industrie, même si les prix retombaient au taux pratiqué en octobre 1910.

*Développement des plantations.* — A la faveur du *rubber boom*, un grand effort a été fait pour accroître la surface des plantations.

48.813 acres = 19.525 hectares ont été plantés, en 1910, dans les Etats confédérés malais, contre 28.905 acres = 11.562 hectares en 1909 et 41.813 acres = 16.725 hectares en 1908. C'est le sultanat de Negri-Sembilari qui tient la tête du mouvement, distançant Perak qui était en avant en 1909.

Si l'on considère la totalité des territoires anglais de la presqu'île, la surface complantée en arbres à caoutchouc en fin 1910 était donc :

De 245.774 acres = 98.309 hectares pour les



Etats malais seuls, et de 362.823 acres = 145.129 hectares pour l'ensemble.

Les premiers sont en accroissement de 25 0/0 sur l'année 1909 ; les seconds, de 23 0/0.

*Production.* — En ce qui concerne les seuls Etats de la confédération, la production a augmenté de 100 0/0, 12.563.220 livres contre 6.083.493 en 1909, et a été quatre fois plus forte que celle de 1908.

Ce chiffre de 12.563.220 livres ne concorde pas, il est vrai, avec les statistiques des douanes ; il est même supérieur de 400.000 livres aux quantités exportées (12.212.526 livres). Mais il n'en est pas moins exact ; la différence représente, en effet, les stocks en séchoir et en magasin dans les plantations à la fin de ladite année 1910. Ils sont surtout importants dans Perak, où nombre de plantations fabriquent maintenant le *blanket crepe* au lieu du *thin crepe*, ce qui demande une plus longue période de séchage.

L'augmentation signalée plus haut se répartit dans les proportions suivantes entre les divers Etats :

Selangor, 90 0/0 ;  
Perak, 110 0/0 ;  
Negri-Sembilari, 100 0/0.

Enfin Pahang apparaît dans les statistiques officielles avec un stock de 2.483 livres, ce qui cependant ne paraît pas le chiffre véritable, puisque le service des douanes donne, pour cet Etat, un chiffre d'exportation sensiblement supérieur.

En envisageant maintenant la totalité des territoires anglais de la presqu'île malaise, on constate que la production d'ensemble s'est également accrue de 100 0/0, passant de 3.000 tonnes en 1909 à 6.400 tonnes en 1910. La province Wellesley, qui gagne 50 0/0, et Johore, 100 0/0, tiennent la tête du mouvement. Enfin, Kelantan et Kedah entrent pour la première fois en ligne de compte dans les statistiques du service de l'agriculture avec une exportation globale d'environ 19 tonnes.

*Avenir de la production.* — Bien qu'il soit difficile de prévoir exactement le chiffre de la production future de la Malaisie anglaise, on peut cependant tabler sur les quantités suivantes :

En 1911.....	10.000.000	de livres
1912.....	15.000.000	—
1913.....	15.000.000	—
1914.....	20.000.000	—

si la main-d'œuvre est assez abondante pour suffire aux différents travaux que réclament les plantations créées au cours des deux dernières années.

La production doit ensuite s'accroître d'une façon constante pendant les quatre années qui suivront, à moins qu'il ne provienne d'ici là des événements obligeant à abandonner une partie des surfaces complantées ; après quoi elle aura atteint son maximum, qui doit être en 1916 de 65.000 tonnes, en ne considérant que les plantations actuelles.

*Catch crops.* — Les cultures secondaires faites

dans les plantations sont de deux sortes, désignées par les planteurs sous les noms de *catch crops* et *cover crops*. Les premières sont des cultures destinées à fournir un revenu pendant les quatre ou cinq premières années, en attendant que les arbres à caoutchouc soient entrés en production. Ces cultures ne sont pas à encourager. Elles retardent la croissance des arbres et ne donnent des bénéfices que pendant quelques années, après quoi leurs débris sont le refuge des parasites qui attaquent les racines, et leur arrachage, devenu nécessaire, est une cause de grosse dépense.

La principale de ces cultures secondaires est, en Malaisie, celle du caféier qui n'occupe cependant que 6 0/0 de la surface des plantations alors qu'elle en couvrait, en 1909, jusqu'à 10 0/0. Dans les Straits Settlements le pourcentage reste, d'autre part, à 28 0/0 contre 40 0/0 l'année précédente. Evidemment la pratique démontre de plus en plus le désavantage de cette méthode.

*Cover crops.* — Ces cultures sont faites entre les arbres à caoutchouc, dans le but de réduire les dépenses d'écobuage et elles sont maintenues jusqu'à ce que les caoutchoucs soient arrivés à un développement tel qu'ils détruisent par eux-mêmes les mauvaises herbes poussant autour d'eux. Lorsque la main-d'œuvre est insuffisante pour entretenir une plantation en parfait état, cette méthode est à recommander parce que ces cultures courent moins de dommage que la végétation naturelle et ne nuisent pas trop aux arbres. On ne connaît cependant aucune plante qui puisse être recommandée sans restriction pour cet usage et rien ne vaut, en somme, l'écobuage soigneusement effectué, quand on dispose d'une main-d'œuvre suffisante. Il semble, en tous cas, qu'on devrait donner la préférence à une légumineuse dont on pourrait surveiller le développement et qui donnerait des bénéfices assez élevés pour compenser les frais de culture. Des essais sont faits actuellement avec le « ground nuts » par le service de l'agriculture.

*Récolte.* — La saignée des arbres mérite quelques observations. Malgré certaines nouveautés introduites sur le marché, les instruments les plus en faveur sont encore les plus simples, la gouge droite ou courbe et le couteau de maréchal ou *jeboug*. Tous deux se valent et leur utilisation plus ou moins avantageuse dépend de l'habitude qu'en a le coolie. Partout où la surveillance européenne est suffisante et la main-d'œuvre stable, la saignée des arbres est bien faite en Malaisie et le renouvellement de l'écorce se produit très normalement. Là où l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, l'aubier est souvent blessé. Le dommage causé par cette mal-façon se fait sentir quatre ans après lorsqu'il y a lieu de saigner à nouveau l'écorce qui s'est refaite d'une façon irrégulière et qu'il est difficile d'entailler à nouveau sans augmenter le dommage. Quelques-uns des vieux arbres, dans les plantations malaises, restent de vivants témoignages des conséquences d'une mauvaise saignée, mais il serait injuste de trop le reprocher aux initiateurs



de cette culture car ils ont dû faire leur apprentissage par tâtonnement; il n'en reste pas moins que lorsqu'on doit procéder aux premières saignées il faut, profitant de l'expérience acquise par les anciens, considérer que la production future dépend de cette opération initiale. Il est spécialement à recommander que toute plaie faite à l'aubier soit immédiatement enduite de coaltar; on marque ainsi d'un signe visible les incisions mal faites et on prévient l'invasion des champignons et des insectes.

Des saignées trop complètes sont nuisibles surtout aux jeunes pieds et bien que cette méthode ait été assez communément adoptée lorsque sont arrivés les gros prix du caoutchouc elle n'est pas à recommander. Elle ne permet pas, en effet, la reconstitution de l'écorce tous les trois ans, et quoique, pour des raisons quelconques, tous les planteurs n'aient pas cru devoir l'abandonner, ceux qui persistent n'en reconnaissent pas moins les désavantages.

*Préparation du caoutchouc.* — La préparation du caoutchouc est encore dans une période de tâtonnements; ni les vendeurs, ni les acheteurs ne savent d'une façon sûre quelle est la sorte la meilleure. Il serait à désirer qu'on puisse trouver une méthode simple et cependant suffisamment précise pour analyser les livraisons au sortir des magasins. Peut-être faudrait-il s'inspirer de la méthode du polariscope en usage dans les plantations à sucre; cependant cette épreuve ne doit nécessairement pas porter sur l'aspect de la matière, sa couleur et son apparence générale ne pouvant être jugées qu'après la vulcanisation.

L'usage de préparer le caoutchouc par l'enfumage tend maintenant à se généraliser. Dans beaucoup de plantations, on construit des ateliers où on préparera la feuille au lieu et place de l'ancien crépé. Ces ateliers d'enfumage sont divisés en deux étages: l'étage supérieur est destiné à recevoir le caoutchouc suspendu en larges bandes tel qu'il sort des cylindres; à l'étage inférieur, on entretiendra des feux allumés sous les ouvertures pratiquées dans le plancher médian. Les cosses de coco paraissent devoir être le combustible le plus avantageux et le plus facile à trouver dans le pays. Aussi les plantations qui ont des cocotiers comme culture secondaire retirent-elles de ce fait de gros bénéfices. Il n'est, du reste, pas douteux que la demande n'atteigne de grandes proportions au cours des prochaines années. Ce mouvement vers l'enfumage du caoutchouc paraît, au service de l'agriculture, devoir être grandement encouragé, car il est avéré que le caoutchouc fumé est plus résistant et de meilleure qualité.

*Maladies du caoutchouc.* — Deux maladies cryptogamiques doivent attirer tout spécialement l'attention des planteurs de caoutchouc: celle qui attaque les racines, due au *Fomes semistostus*, et celle connue sous le nom de *die back*, due au *Thyridaria (Diplodia) tanda*.

La maladie des racines est très commune dans les plantations et cause la perte d'un grand nombre d'arbres par acre chaque année. Elle diffère

heureusement des maladies causées aux racines par d'autres cryptogames, en ceci que les *Fomes* ne se propagent pas rapidement dans le sol ailleurs que sur les plants qu'ils ont attaqués. Il s'ensuit qu'un traitement énergique des arbres infestés doit débarrasser la plantation en quelques années. Le service de l'agriculture, par ses avis et les moyens en son pouvoir, est venu en aide aux plantations contaminées qui lui ont été signalées et celles-ci ont pu lutter avec de bons résultats.

Le *die back* a paru aux mycologues être dû au même champignon qui attaque les cacaos dans la plus grande partie du globe. Dans les bonnes plantations où les arbres sont vigoureux, cette maladie n'est pas à craindre encore; cependant ne faut-il pas négliger d'en surprendre l'apparition. Le *Diplodia* est connu depuis nombre d'années sans qu'on ait jamais eu à constater qu'il ait causé des pertes sérieuses autrement que sur les arbres mal venus et prédisposés à son attaque. Il faut surveiller toute blessure produite par quelque cause que ce soit, couper les branches attaquées et, même mieux, les branches voisines; on a pu, par ces moyens, éviter de grandes pertes dans certaines plantations malaises. Lorsque les arbres manquent naturellement de vigueur, soit par manque de drainage, soit par toute autre mauvaise condition du sol, le *Diplodia* est à redouter et on doit enrayer sa propagation en remédiant le plus possible à ces défauts.

Quant aux insectes nuisibles, c'est le *Termes gestroi* qui attire actuellement le plus communément l'attention. Les entomologistes du service ont, à ce point de vue, étudié de nombreuses concessions et donné les conseils nécessaires.

Les insectes perceurs sont également à redouter; ils se logent d'abord dans les parties mortes de l'arbre et de là attaquent les vivantes, causant ainsi de grands ravages. Les blessures faites à la saignée sont, comme il a été dit plus haut, les points les plus particulièrement sujets à leurs attaques et ceux sur lesquels il faut, par suite, porter surtout l'attention.

Un autre phénomène doit être considéré comme une maladie: c'est la formation de grosses loupes ligneuses et couvertes d'écorces sur les vieux arbres. Elles paraissent dues à un effort de végétation provoqué par quelque fait extérieur, le plus souvent une blessure légère pendant la saignée, ne serait-elle qu'une légère écorchure de l'aubier. Ces loupes ne causent évidemment pas la mort de l'arbre, mais elles en diminuent la valeur et elles deviennent une gêne pour la saignée méthodique des sujets.

---

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Ottavi, consul général, est placé à Damas;



## MINISTÈRE DE LA GUERRE

## Troupes coloniales.

## INFANTERIE

**Chine.** — MM. les *capit.* Defontaine et Dardenne sont désig. pour le 16<sup>e</sup> rég.

**Annam-Tonkin.** — MM. le *chef de bataill.* Quérette ; les *capit.* Cellier, Grosjean et Moreau ; les *lieut.* Dessemond, Rousset, Lofficier, Dupuy, Salel, Vonau et Carbon ; le *sous-lieut.* Renault sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. les *capit.* Tournié et Castaing ; les *lieut.* Tulasne, Gressin et Cattet sont désig. pour la Cochinchine.

## ARTILLERIE

**Cochinchine.** — MM. les *lieut.* Hanck et Antoni sont désig. pour la Cochinchine.

## Officiers d'administration.

**Cochinchine.** — M. l'*offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.* Jacob est désig. pour la Cochinchine.

## CORPS DE L'INTENDANCE

**Cochinchine.** — M. le *sous-intend. de 1<sup>re</sup> cl.* Augé est désig. pour la Cochinchine.

## Officiers d'administration.

**Annam-Tonkin.** — MM. les *offic. d'admin.* Marret-Cleyet et Giordana sont désig. pour le Tonkin.

## CORPS DE SANTÉ

**Chine.** — M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Broquet est nommé directeur de l'Institut bactériologique de Tien-tsin.

**Annam-Tonkin.** — M. le *pharm. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Olivier est désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. le *méd. ppal de 1<sup>re</sup> cl.* Capus et le *pharm.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Mirville sont désig. pour la Cochinchine.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Navarre est désig. pour les Nouvelles-Hébrides ;

MM. les *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Brochard et Savignac sont nommés aux îles Wallis.

## MINISTÈRE DE LA MARINE

## ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

**Extrême-Orient.** — M. le *contre-amiral* Calloch de Kerillis est nommé au command. de la division navale d'Extrême-Orient.

## ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Extrême-Orient.** — M. le *capit. de vaiss.* Bousicaux est nommé au command. de la marine en Indochine ;

M. le *capit. de vaiss.* Vergoz est nommé au command. du *Dupleix* ;

M. le *capit. de fréq.* Lagrenée est nommé chef d'état-major de la division navale d'Extrême-Orient ;

MM. le *lieut. de vaiss.* Malavoy et l'*enseigne de 1<sup>re</sup> cl.* d'Harcourt sont nommés aides de camp et MM. les *enseignes de 2<sup>e</sup> cl.* Delahaye et Roulier, officiers d'ordonnance du contre-amiral command. la division navale d'Extrême-Orient ;

M. le *mécanic. inspect. de 2<sup>e</sup> cl.* Cahuet est nommé mécanic. de division à bord du *Dupleix* ;

M. l'*enseigne de 1<sup>re</sup> cl.* Terme est désig. pour la *Foudre* à Saïgon ;

M. l'*enseigne de 1<sup>re</sup> cl.* Boisson est désig. pour le *Mousquet* à Saïgon ;

M. l'*enseigne de 1<sup>re</sup> cl.* Serpette est désig. pour les torpilleurs de Saïgon ;

M. l'*enseig. de 1<sup>re</sup> cl.* Manin est désig. pour l'*Argus* ;

M. l'*enseigne de 1<sup>re</sup> cl.* Chateteau est désig. pour la *Vigilante*.

**Levant.** — M. le *lieut. de vaiss.* Lavabre est désig. pour le *Jules-Ferry* à la Sude.

## CORPS DU COMMISSARIAT

**Cochinchine.** — M. le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Laubion est nommé commiss. des torpilleurs de Saïgon ;

M. le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Audoyer est désig. pour Saïgon ;

M. le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Gonssolin est désig. pour le *Dupleix*, comme commiss. de division.

## CORPS DE SANTÉ

**Extrême-Orient.** — M. le *méd. en chef de 2<sup>e</sup> cl.* Chastang est désig. pour le *Dupleix*, comme méd. de division.

## MINISTÈRE DES COLONIES

M. Malan, secrétaire général du gouvern. de l'Indochine, est délégué dans les fonctions de directeur des finances ;

MM. Laguarrigue de Survilliers et Le Conte sont nommés inspecteurs de 3<sup>e</sup> cl. des colonies.

Sont nommés élèves à l'école coloniale, section spéciale de la magistrature coloniale, sous-section de l'Indochine, MM. Moquet et Wachet ;

M. Outrey (Ernest) est nommé résident supérieur au Cambodge ;

M. Châtel (Y.-C.) est nommé administ. de 5<sup>e</sup> cl. des services civils de l'Indochine ;

M. Detieux (M.-L.-E), rédacteur de 1<sup>re</sup> cl. à l'administration centrale, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine.

## Bibliographie

**Une Richesse du Cambodge. La pêche et les poissons,** par L. PÉTILLOT, administrateur des services civils de l'Indochine. Un vol. in-8° avec figures, photographies et carte hors texte en couleurs (A. Challamel, éditeur). Paris, 1914, 10 francs.

M. L. Pétillot, que ses fonctions auprès du résident supérieur à Pnom-penh ont mis à même de se documenter d'une façon toute spéciale, s'efforce dans le livre qu'il publie aujourd'hui, *Une Richesse du Cambodge, la pêche et les poissons*, de nous démontrer l'intérêt qu'il y aurait pour nous Français à mieux connaître les détails de la grande industrie cambodgienne de la pêche et à l'améliorer afin d'en tirer des profits certains et nombreux. S'appuyant sur les travaux du Dr Tirant, de l'enseigne Buchard et du Dr Ricard, M. Pétillot, après d'intéressantes considérations générales sur le régime hydrographique du Cambodge, son cours, ses affluents, le Tonlé-sap, les grands lacs, décrit les espèces de poissons les plus communes, donne leur classification, expose leur valeur commerciale et les particularités propres à certaines espèces. Il étudie ensuite les méthodes de pêche, les ustensiles et les engins employés, les installations grandes et petites, la préparation des poissons, les divers types de bateaux. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux conditions dans lesquelles la pêche peut être effectuée, ferme générale, nouveau régime, ordonnances et textes officiels. Enfin, considérant le point de vue économique, l'auteur termine en souhaitant que l'exploitation rationnelle et patiente des richesses naturelles du Cambodge, dont la pêche est peut-être la plus importante, établisse le crédit de notre empire asiatique plus que jamais ne le feront les entreprises des hasardeuses spéculations.

## SOMMAIRE DES REVUES DU MOIS

**Revue des Français** (25 novembre 1914). — BIARD D'AUNET : Ce qui se passe dans le monde. — GÉNÉRAL NIGX : La France en Afrique. — PHILIP SNOWDEN : L'organisation et la puissance du socialisme en Angleterre. — E. LÉMONON : La réforme de la magistrature. — J. D'IVRAY : Les Tripolitains d'aujourd'hui. — M. PIONNIER : Une promenade à Canton. — T. SEILLÈRE : Deux impérialismes aux prises. — SAINT-ALBAN : Ce que devrait être un président du Conseil. — P. CLERGET : L'organisation du bureau moderne. — X. Y. Z. : Quelques livres nouveaux. — Le Petit Mois.

**Questions Diplomatiques et Coloniales** (16 novembre). — Commandant DE THOMASSON : Le compromis franco-allemand et les négociations franco-espagnoles. — J. SAINTOYANT : La révolution chinoise. — (1<sup>er</sup> déc.) Commandant DE THOMASSON : Le débat franco-espagnol. — J. SAINTOYANT : La question chinoise. — G. LECARPENTIER : La situation économique et financière des Etats-Unis au point de vue des relations internationales.

**Correspondance d'Orient** (1<sup>er</sup> décembre). — Dr G. SAMNÉ : L'accord du 4 novembre et l'Espagne. — Le roi de Serbie à Paris ; la guerre tripolitaine ; le conflit russo-persan.

**Revue indochinoise** (octobre). — Capitaine SENEQUE : La carte de l'Indochine. — ANT. BRÉBION : Monographie des rues et monuments de Saïgon.

Le Gérant : A. MARTIAL.